



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Infrastructure**

Projet Annuel de Performance de l'année 2021 « PAP 2021 »

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire
et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne.

La version arabe officielle fait foi

**Décembre
2020**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| Chapitre I. Présentation Générale..... | 3 |
| 1. La stratégie du secteur et de la mission..... | 4 |
| 2. Les programmes de la mission..... | 12 |
| 3. Les objectifs et les indicateurs de la missions..... | 13 |
| 4. Budget de la mission et cadre des dépenses à moyen terme de la mission | 15 |
| Chapitre II : Présentation des programmes de la mission..... | 19 |
| Programme 1 : Infrastructure Routière..... | 20 |
| 1. Présentation du programme 1 et de sa stratégie..... | 20 |
| 2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 1..... | 26 |
| 3. Dépenses du programme 1 | 30 |
| Programme 2 : Protection des zones urbaines, du littoral et maîtrise d'ouvrage..... | 50 |
| 1. Présentation du programme 2 et de sa stratégie..... | 51 |
| 2. Objectifs et indicateurs de performance du programme2..... | 52 |
| 3. Dépenses du programme 2 | 60 |
| Programme 3 : Aménagement, urbanisme et habitat..... | 66 |
| 1. Présentation du programme 3 et de sa stratégie..... | 66 |
| 2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme3..... | 77 |
| 3. Dépenses du programme3 | 82 |
| Programme 9 : Pilotage et appui..... | 92 |
| 1. Présentation du programme 9 et de sa stratégie..... | 92 |
| 2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 9:..... | 93 |
| 3. Dépenses du programme 9 | 104 |
| ANNEXES I : fiches indicateurs..... | 109 |
| ANNEXES II : Déclinaison de performance des programmes..... | 203 |

Chapitre I

Présentation générale de la mission

1. La stratégie du secteur et de la mission

1.1 Présentation de la stratégie du secteur et de la mission

Ce projet résume le cadre de performance et les principales activités programmées pour la mission "Équipement, Habitat et Infrastructure " au titre de l'année 2021 et qui ont été élaborées sur la base des orientations futures ainsi que de la stratégie nationale dans le secteur de l'équipement, ce qui permettra de contribuer au renforcement des paramètres fondamentaux de l'économie nationale.

Vu le décret n° 93 de l'année 1974 fixant les attributions du Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure et des textes le modifiant et le complétant, on peut résumer ces attributions comme suit :

- Fournir les ouvrages et équipements communs nécessaires pour le développement de la nation,
- Poursuivre la révision du CATU (Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme)
- Etablir la politique nationale en matière d'habitat,
- Exécution et suivi des bâtiments civils de l'état,
- Octroi de l'agrégation des entreprises d'entrepreneuriat des catégories 3,4 et 5.

Stratégie de la mission dans le cadre de ses engagements nationaux :

La stratégie de la mission de l'Équipement, Habitat et Infrastructure se décline des plans de développement économiques et qui visent le développement économique, la création de l'emploi, la maîtrise des équilibres macroéconomiques, le renforcement de la solidarité sociale et l'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier celles des catégories ayant un faible revenu et vivant dans les régions de l'intérieur. Dans ce cadre, les **objectifs stratégiques** du secteur ont été définis comme suit :

- Développer l'infrastructure routière et améliorer sa qualité de service à travers une intensification de la connectivité du réseau et son entretien régulier.
- Mettre en place une politique d'habitat répondant aux besoins de la classe sociale de faibles à moyens revenus et permettant de maîtriser le développement urbain des villes tunisiennes.

- Créer le cadre institutionnel adéquat et opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire.
- Améliorer la capacité de gestion des institutions du secteur (ressources humaines et moyens) et réformer le cadre réglementaire (simplification et transparence) et les procédures administratives régissant le secteur afin de les simplifier et d'accroître la transparence.
- Des projets sectoriels importants supervisés par la mission, à savoir:
 - Relier et intégrer les zones industrielles au réseau des routes, voies ferrées, aéroports et ports dans leur environnement, ce qui contribuera à soutenir les investissements et à réduire le coût de la logistique de 20% du PIB en 2015 à 15% en 2021 pour se rapprocher des économies similaires.
 - Développement du réseau autoroutier en lançant l'Autoroute reliant Tunis, Kairouan, Jelma, et continuer ainsi l'autoroute du Maghreb.
 - Développer un réseau routier reliant les régions intérieures aux ports et aux zones côtières pour assurer l'intégration entre différentes régions.
 - Développement et entretien du réseau de routes et pistes rurales.
 - Renforcement des infrastructures routières dans les communes pour réduire les embouteillages et faciliter l'accès aux grands centres urbains.

La contribution de la mission dans la réalisation des plans de développement est matérialisée par :

- la mise en place d'un nouveau cadre législatif de l'aménagement du territoire et urbain conforme à la nouvelle constitution du pays dans le domaine du développement durable,
- la gouvernance et la décentralisation,
- le développement du cadre institutionnel de l'aménagement du territorial dans le but de renforcer son rôle dans le domaine de la coordination entre les politiques sectorielles d'une part, les besoins des citoyens
- L'équilibre entre les exigences du développement durable et la disponibilité des ressources et des capacités.

D'autre part, le domaine du logement et du développement urbain représente un outil important pour parvenir à un développement global, équitable et durable et améliorer le niveau de vie en fournissant un logement décent, en particulier pour les groupes sociaux à faible revenu. Les orientations les plus importantes dans le domaine du logement et de l'urbanisme sont:

- Fournir un logement adéquat aux différentes couches sociales,
- Fournir une réserve foncière pour répondre aux besoins d'expansion et d'extension urbaine,
- Maîtriser le coût du logement pour le mettre en adéquation avec le revenu réel des différentes couches sociales,
- Mettre en place des mécanismes pour contrôler les prix des matériaux de construction et lutter contre le monopole,
- Concevoir des mécanismes de financement durables pour financer des projets de logement.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle des projets d'aménagement.
- Limiter l'urbanisation non planifiée.
- Évaluation le parc immobilier existant, notamment dans les anciens centres urbains.

L'un des importants objectifs sur le plan quantitatif dans ce domaine est l'achèvement de près de 300 000 logements, dont 100000 sont des logements sociaux, la plupart dans le cadre du programme spécial des logements sociaux. Le secteur privé, y compris les familles et les promoteurs immobiliers, contribuera à atteindre la plus grande part de logements. Les besoins de terrains à bâtir au cours du plan 2016-2020 sont estimés à environ 5550 hectares, pour construire environ 250 mille logements neufs et pour une densité de 45 logements par hectare. Le secteur bancaire poursuivra également son soutien au secteur pour préserver son rôle central dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la stimulation économique par divers mécanismes de financement modernisés, des prêts d'épargne résidentielle, des prêts directs et des préfinancement des promoteurs immobiliers, dans le cadre de la préservation, et de la valorisation du parc immobilier ancien et l'amélioration du niveau de vie dans les vieux quartiers et les villes, la période à venir sera marquée par l'intensification des interventions du Fonds National pour l'Amélioration de l'Habita (FNAH).

Stratégie de la mission dans le cadre de ses engagements internationaux :

Programme des Nations Unies : UN-Habitat

La mission de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure œuvre à appliquer les principes des Nations Unies (ONU-Habitat) et ce à travers la contribution à plusieurs initiatives. Aussi, un accord a été signé en Mai 2017 entre la Tunisie ; représentée par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure ; et le Programme des Nations Unies (ONU-Habitat), pour l'installation d'un bureau en Tunisie, ce qui permettra d'aider les villes et les villages à réaliser les objectifs de développement durable, notamment, en ce qui concerne la lutte contre les constructions anarchiques et le renforcement de l'infrastructure, outre la réduction du taux de pauvreté.

Ce bureau a pour objectifs d'encourager et de concrétiser les études et les projets urbains visant à promouvoir le développement durable des établissements humains sur le plan social et environnemental ainsi que l'accès à un logement décent pour tous.

Cette coopération est également illustrée par le lancement d'une étude sur la «politique urbaine nationale» qui a été approuvée à la suite de la participation de la République Tunisienne à la conférence «Habitat III» à Quito, Équateur en septembre 2016. La Tunisie, représentée par la mission Équipement, accueillera la sixième Conférence arabe sur le logement «politiques et stratégies de développement des zones anarchiques et la lutte contre leur expansion», qui se tiendra en décembre 2020 via la technologie visioconférence en raison de la pandémie Corona virus .

La mission Equipement a également proposé la création d'une Union des Ministres Arabes de l'Habitat et de l'urbanisme qui aura pour mission la gouvernance des villes arabes par la planification des villes intelligentes.

- La mission a contribué également à la préparation de la deuxième réunion ministérielle du groupe 5 + 5 des pays du bassin occidental de la Méditerranée, organisée en Tunisie au cours du premier semestre de l'année 2020, en même temps avec la deuxième réunion des Collectivités Locales , qui a permis l'élaboration d'une feuille de route pour la coopération avec le reste des pays du bassin méditerranéen occidental Groupe 5 + 5 dans le domaine de la cohésion et de l'aménagement des espaces territoriaux conformément au programme de travail pour la période 2019-2022

Route Transsaharienne

La route Transsaharienne (RTS) traverse le Sahara sur une profondeur de plus de 2000 km pour relier les pays du Maghreb à ceux de la rive sud du Sahara. C'est un réseau ramifié articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) qui dessert l'Algérie, le Mali, le Niger, la Tunisie, le Nigeria, le Tchad. La branche tunisienne est totalement bitumée depuis le port de Gabès en Tunisie jusqu'à la jonction avec la RTS à Ghardaïa en Algérie.

Projet de l'Économie Bleue

La Mission de l'Équipement, Habitat et Infrastructure adhère dans le projet de l'économie bleue en tant que membre permanent de son Comité de Pilotage. Ce projet vise à accentuer le dialogue sur une utilisation des ressources plus efficace qui repose sur des pratiques de consommation et de production durables et qui favorise le bien-être humain et l'égalité sociale et crée de la valeur économique et de l'emploi, tout en réduisant de manière significative les risques pour l'environnement et les pénuries de ressources.

L'économie bleue ou marine est basée sur le concept de recherche de sources de développement nouvelles et renouvelables et couvre plusieurs secteurs, y compris les industries de divers types de structures flottantes, les îles artificielles et l'exploration pétrolière, du Gaz et des minéraux ainsi que la sécurité, la surveillance maritime, le tourisme, le transport et le commerce maritime et autres.

La stratégie, qui s'étend de 10 à 20 ans, est préparée et approuvée par les institutions tunisiennes lors de l'organisation d'ateliers sur plusieurs sujets spécialisés, en notant que le programme de l'Économie bleue a été développé par la banque mondiale en 2018.

Il est à noter que les transactions de l'Économie bleue ont dépassé 4000 Milliards Dollars dans le monde entier.

Stratégie de la mission et principes de l'égalité des chances et de l'équité

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi organique n ° 15 de 2019 du 13 février 2019, relative à la loi organique du budget, la mission Équipement, Habitat et Infrastructures a travaillé à l'élaboration d'un budget 2021 sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'égalité et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes et tous les groupes de la société sans discrimination.

Les femmes jouent un rôle essentiel pour aider leurs familles à améliorer

leurs ressources financières et leur sécurité alimentaire. Parmi les secteurs qui contribuent à résoudre l'isolement des femmes rurales à accéder aux infrastructures sanitaires et éducatives, il y a l'infrastructure routière, en particulier le réseau des pistes rurales . Ainsi, le rôle de la mission consiste à la fourniture de cette infrastructure, qui représente une plate-forme et un levier importants pour la réalisation des projets d'autres secteurs. Son rôle est particulièrement pertinent pour les citoyens et les

utilisateurs les plus vulnérables. En effet, l'infrastructure routière et surtout le réseau des pistes rurales qui relève de la compétence de notre Mission figurent parmi les facteurs qui contribuent au désenclavement des femmes rurales pour atteindre les services publics de la santé, de l'éducation. Cette infrastructure constitue un levier d'expansion primordiale pour tous les autres secteurs.

Il est à noter que la création de pistes et accès aux zones enclavées permettra aux filles et garçons de ces zones, d'accéder aux écoles, lycées et centres de formations et permettra ainsi une baisse du taux de l'abandon scolaire qui sera comptabilisé au niveau du Ministère de l'Education.

Ces mêmes pistes et accès vont permettre, également, aux habitants de ces zones, et particulièrement les femmes, d'accéder aux établissements de soins publics ce qui va impacter positivement les indicateurs de la santé chez le ministère concerné.

En outre, ces parcours et accès vont permettre l'intégration économique de ces régions en raison de leurs potentialités naturelles que les femmes transforment en produits locaux et cherchent à les commercialiser, ce qui va contribuer au développement de l'économie locale et nationale. (À noter que la main d'œuvre féminine représente 58% dans le secteur agricole dont 15% est permanente).

Dans ce contexte, et vu l'aspect horizontal et général des services et produits de la mission de l'équipement, et donc la complexité de quantifier sa contribution et son impact directes sur certaines catégories d'utilisateurs, il est proposé l'établissement d'un **BIG DATA NATIONAL** dont la mission serait de collecter les données et les informations sur les utilisateurs du service publics ventilés par sexes), ce qui va permettre de quantifier l'impact des services de la mission sur tous les autres secteurs et sur toutes les catégories d'utilisateurs.

Par ailleurs, et à travers l'activité « Protection du littoral » ; la mission équipement contribue à la réussite du projet d'Appui aux femmes ramasseuses de palourdes » supervisé par la Mission de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Concernant la contribution directe pour la garantie de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, le programme « Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat » travaille sur le développement des textes juridiques aux profits des Femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de logement au même pied

d'égalité que les hommes. De sa part le programme « Pilotage et Appui » veille à assurer une gestion des ressources humaines et une gestion des carrières permettant aux agents femmes d'atteindre des postes fonctionnels et décisionnels important également à leurs collègues hommes.

Dans le but d'intégrer le principe de l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, la mission, a prévu pour l'exercice 2021 des collecter des données et de développer des indicateurs sensibles au genre relevant de son ressort : infrastructure routière, protection des zones urbaines contre les inondations et l'habitat afin de mesurer l'équité entre tous les usagers de ses différents services, et ce à travers l'allocation de crédits et la programmations d'études pour quantifier des statistiques ventilées par genre.

Le diagnostic stratégique de la mission sur les plans interne et externe

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;">Points Forts</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Infrastructure moderne classant la Tunisie à l'échelle internationale</i> - <i>Les Entreprises et établissements sous- tutelle sont bien organisés et autonomes</i> - <i>Plans stratégiques dans les différents secteurs</i> - <i>Adhésion dans les procédures de modernisation</i> - <i>Suivi et contrôle des directions régionales</i> - <i>Grandes expériences au sein de la Mission et de ses différentes directions régionales</i> - <i>Coopération réussie avec les Etablissements financiers nationaux et internationaux</i> | <p style="text-align: center;">Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Faibles ressources pour l'entretien de l'infrastructure</i> - <i>Taux d'endettement très élevé des Entreprises sous-tutelle</i> - <i>Manque des Ressources pour la réalisation des projets</i> - <i>Directives des bailleurs causant un chevauchement des compétences entre la Mission et ses Etablissements sous-tutelle</i> - <i>Obligation d'informatiser toutes les données</i> - <i>Mauvaise gestion des RH</i> |
| <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Réorganisation de la Mission pour augmenter son opérationnalité</i> - <i>Placer un cadre de partenariat plus efficace avec les directions régionales</i> - <i>Elargir les opportunités de Partenariat Public Privé</i> - <i>Possibilité de contracter avec les experts.</i> | <p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Grandes pressions de la part des différents partenaires, avec une mauvaise priorisation des tâches</i> - <i>Augmentation accrue des besoins en entretien et renouvellement de l'Infrastructure (conditions climatiques, usage intensif...)</i> - <i>Faible rendement des Investissements quant au développement et la création d'emploi</i> |

| | |
|--|--|
| | <p><i>-Rareté des ressources financières d'où la difficulté de réalisation des plans stratégiques</i></p> <p><i>-Faible mobilisation des RH pour la bonne exécution des activités.</i></p> |
|--|--|

Déclinaison de la performance de la mission équipement

Suite aux échanges et aux concertations avec les experts et avec l'Unité de Gestion du Budget de l'Etat par Objectifs au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui de l' Investissement, la mission Equipement, Habitat et Infrastructure a défini la déclinaison de la Performance de ses programmes

Ladite déclinaison est composée de 11 objectifs stratégiques, 18 indicateurs de performance et ce en traduisant les engagements internationaux de la mission principalement ceux qui se rapportent aux Objectifs de Développement Durable, dont notamment :

ODD 5 : Dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations

ODD9 : Mettre en place une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Cet objectif promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement.

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Cet objectif vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement, de manière à ce qu'ils puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

Les tableaux de la déclinaison de la Performance ont été insérés en détail dans l'annexe II.

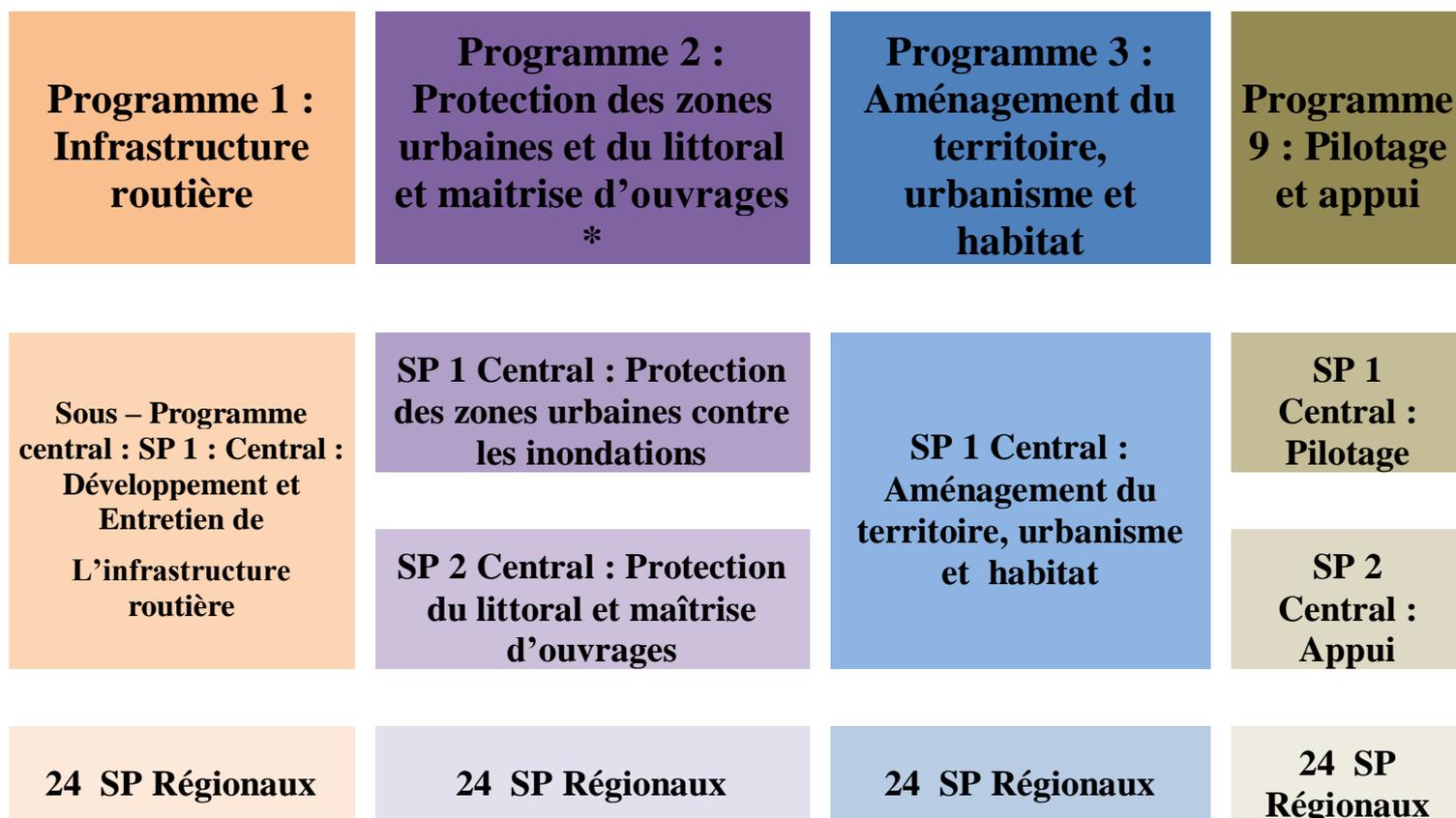
2-Les programmes de la mission

La mission Équipement, Habitat et Infrastructure se compose de trois programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui:

- Programme de l'infrastructure routière,
- Programme de la protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages,
- Programme de l'Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat,
- Programme de pilotage et d'appui.

Ces programmes se déclinent en 30 sous-programmes (subdivisés eux –mêmes en 06 centraux et 24 régionaux) et en 42 activités, 15 objectifs et 27 indicateurs de performance qui sont réalisés par 24 directions régionales et 12 opérateurs publics (Entreprises Publiques).

La cartographie de la Mission se présente comme suit :



3-Présentation des objectifs et indicateurs de performance de la mission

Tableau 1
Cadre de performance et activités des programmes

| Programmes | Nombre d'Activités | Nombre d'Objectifs | Nombre d'Indicateurs |
|--|--------------------|--------------------|----------------------|
| Programme 1 : Infrastructure Routière | 16 | 4 | 7 |
| Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages | 10 | 4 | 7 |
| Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | 12 | 4 | 6 |
| Programme 9 : Pilotage et Appui | 4 | 3 | 7 |
| Total Mission | 42 | 15 | ✓ 27 |

Tableau récapitulatif des objectifs et indicateurs de la Mission

| Programmes | Objectifs Les objectifs | Indicateurs |
|---|--|---|
| Programme 1 : Infrastructure routière | Obj.111 : Développer et moderniser le réseau des autoroutes et routes classées à l'échelle nationale et maghrébine | Ind.1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur |
| | | Ind 1.1.1.2 : taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques |
| | Obj.112 : Améliorer de l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés | Ind.1.1.2.1 : Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales |
| | | Ind.1.1.2.2 : Taux des dépenses d'investissement du programme 1 allouée aux femmes rurales. |
| | Obj.1.1.3 : Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art | Ind.1.1.3.1 : Taux du réseau routier classé de qualité |
| | | Ind.1.1.3.2 : Nombre des ouvrages de Qualité |
| Obj 1.1.4 : Réaliser des projets et maintenir les routes classées et des pistes rurales | Ind.1.1.4.1 : Taux de réalisation des projets de l'année n | |

| | | |
|---|--|---|
| Programme 2* : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maîtrise d'Ouvrages | Objectif 2.1.1: Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages réalisés | Ind 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique. |
| | | Ind 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés |
| | Objectif 2.2.2: Conserver du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages maritime | Ind 2.2.2.1: taux cumulé de protection du littoral |
| | | Ind 2.2.2.2:niveau performance technique des projets maritimes réalisés |
| | Objectif 2.2.3: Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics | Ind 2.2.3.1: taux la performance énergétique du bâtiment Ind 2.2.3.2 : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'égalité des chances et l'équité |
| Objectif 2.3.1: Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués. | Ind 2.3.1.1: Taux de consommation des crédits délégués | |
| Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | Objectif 3.1.1 : "Promouvoir l'aménagement du territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics pour un développement intégré, équitable et durable | Ind 3.1.1.1 : taux de couverture du territoire par études d'aménagement et d'observation du territoire |
| | Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines | Ind 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain Ind 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles |
| | Objectif 3.1.3 : Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation | Ind 3.1.3.1 : Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés Ind 3.1.3.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux |
| | Objectif 3.2.1 : assurer l'efficience dans la réalisation des projets délégués | Ind : 3.2.1.1 : Taux des études réalisées |
| | | |
| Programme 9 : Pilotage et Appui | Objectif 9.1.1 : Superviser des différents programmes et développement de la relation de l'administration et ses administrés | Ind 9.1.1.1 : taux de femmes cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités par des missions ou des stages à l'étranger Ind 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes Ind 9.1.1.3 : taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre |
| | Objectif 9.2.1 : assurer l'efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels | Ind 9.2.1.1 : représentativité des femmes dans les postes fonctionnels Ind 9.2.1.2 : nombre de jours de formations par agents et par sexe Ind 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale |
| | Objectif 9.3.1 : Assure l'efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels | ✓ Ind 9.3.1.1 : la moyenne des projets supervisés par technicien cadre technique |
| | | |
| | | |

*Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » a été intégré dans le programme 2 « Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrages » après concertation et négociation avec les experts pour les raisons suivantes :

- Le programme 4 ne représentait pas une stratégie publique pour la Mission Équipement comme c'est le cas pour les trois autres programmes opérationnels ;

-Le budget du programme 4 ne représentait que 1,35% du total du budget de la Mission.

4-Budget et cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de la mission

2.1 Budget de la mission

Le budget de l'année 2021 de la mission Equipement est estimé à 1 735 000 MD contre 1 479 112 MD pour l'année 2020, avec une hausse de 222 888MD (17,3%) . Ces crédits sont répartis comme suit :

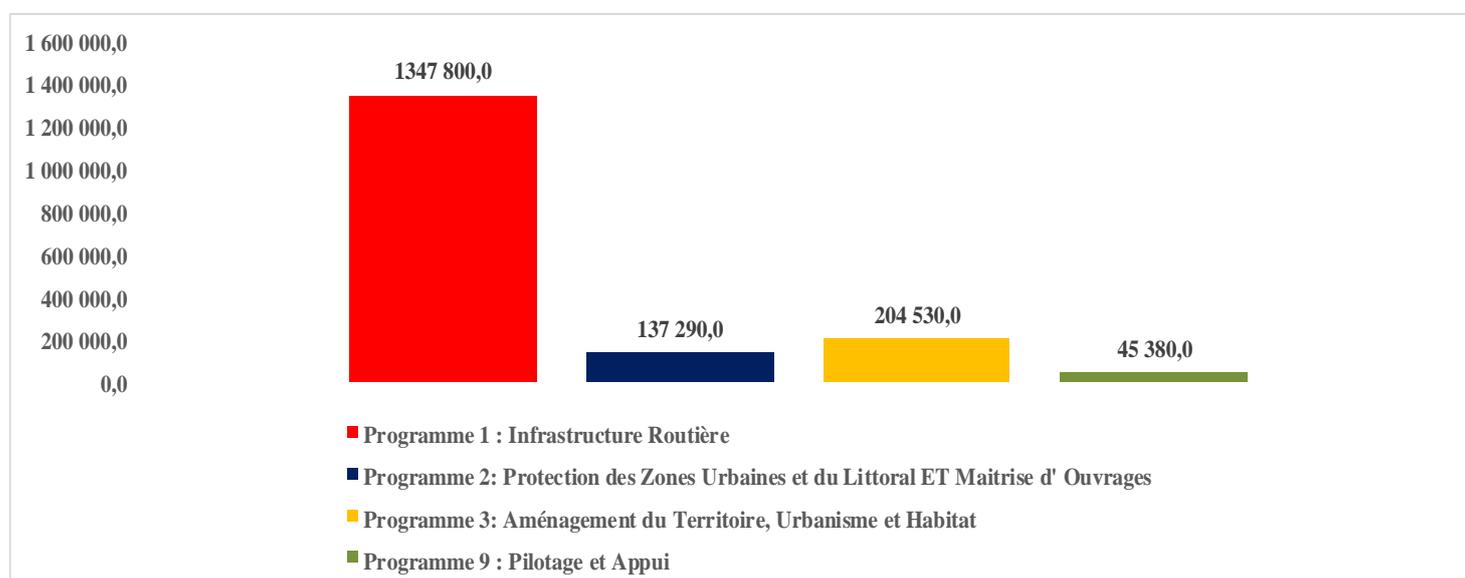
- Les crédits de rémunération sont de l'ordre de 114 900 MD en 2021 contre 112 999,7 MD en 2020 avec une hausse de 1 900 MD (1,68%) , les moyens des services de 56 950 MD en 2021 contre 55 291,2 MD en 2020 avec une hausse de 1 658,8 MD (3%) et les interventions publiques de 3 120 MD en 2021 contre 2 821 MD en 2020 avec une hausse de 299 MD (10,6%).
- Les crédits d'Investissement seront de l'ordre de 1 387 830 MD en 2021 contre 1 226 400 MD en 2020 avec une hausse de 161 430 MD (13,16%) .
- L'ensemble de ces crédits se réparti entre les différents programmes comme suit :
- Programme 1: Infrastructure routière : 1 347 800 MD soit 77,7 % de l'ensemble du budget,
- Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral ET Maitrise d'Ouvrage : 137 290 MD soit 7,9 % de l'ensemble du budget,
- Programme 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat : 204 530 MD soit 11,78 % de l'ensemble du budget,
- Programme 9 : Pilotage et Appui : 45 380 MD soit 2,61 % de l'ensemble du budget.
- Les dépenses des opérations financières sont de l'ordre de 172 200 MD en 2021.

Tableau 2
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2021
par programmes et selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)

| Dépenses | Rémunérations Publiques | Fonctionnement | Interventions Publiques | Dépenses d'Investissements | Dépenses des Opérations Financières | Total |
|---|----------------------------|-----------------|----------------------------|-------------------------------|---|--------------------|
| Programmes | | | | | | |
| Programme 1 : Infrastructure Routière | 50 400,0 | 46 400,0 | 0,0 | 1 081 000,0 | 170 000,0 | 1 347 800,0 |
| Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages | 16 400,0 | 2 190,0 | 0,0 | 116 500,0 | 2 200,0 | 137 290,0 |
| Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | 17 500,0 | 1 400,0 | 370,0 | 185 260,0 | 0,0 | 204 530,0 |
| Programme 9 : Pilotage et Appui | 30 600,0 | 6 960,0 | 2 750,0 | 5 070,0 | 0,0 | 45 380,0 |
| Total Mission | 114 900,0 | 56 950,0 | 3 120,0 | 1 387 830,0 | 172 200,0 | 1 735 000,0 |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1
Répartition du budget de la Mission pour l'année 2021
par programmes et par nature de la dépense



2.2 Présentation du cadre des dépenses à moyen terme

Tableau 3

**Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:
Répartition selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

| Nature des Dépenses | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | L.F 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations | 165597,7 | 85387 | 94475 | 112999,7 | 114900 | 117000 | 119300 |
| Fonctionnement | 57332,9 | 51 629 | 54 326 | 55291,2 | 56950 | 58659 | 60418 |
| Interventions Publiques | 115812 | 2937,6 | 4121 | 2821 | 3120 | 3000 | 3030 |
| Investissements | 1392467,55 | 1463326,928 | 1021927,5 | 1226400 | 1387830 | 1419031 | 1458873 |
| Opérations Financières | 1300 | 1620 | 101700 | 81600 | 172200 | 3310 | 3379 |
| Autres Dépenses | 30241 | 29662 | 713 | 5037 | 0 | 0 | 0 |
| Total Mission sans Ressources propres des Entreprises Publiques | 1 732 510,10 | 1684050 | 1 277 263 | 1479111,9 | 1735000 | 1601000 | 1645000 |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 2

**Cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission:
selon la nature de la dépense**

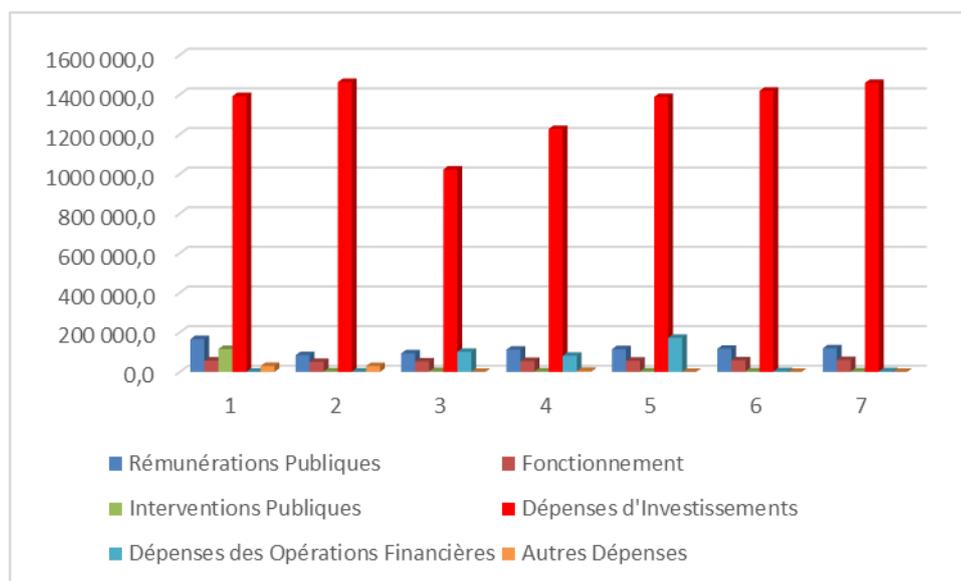


Tableau 4:

Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:

Répartition par programmes (crédits de paiement)

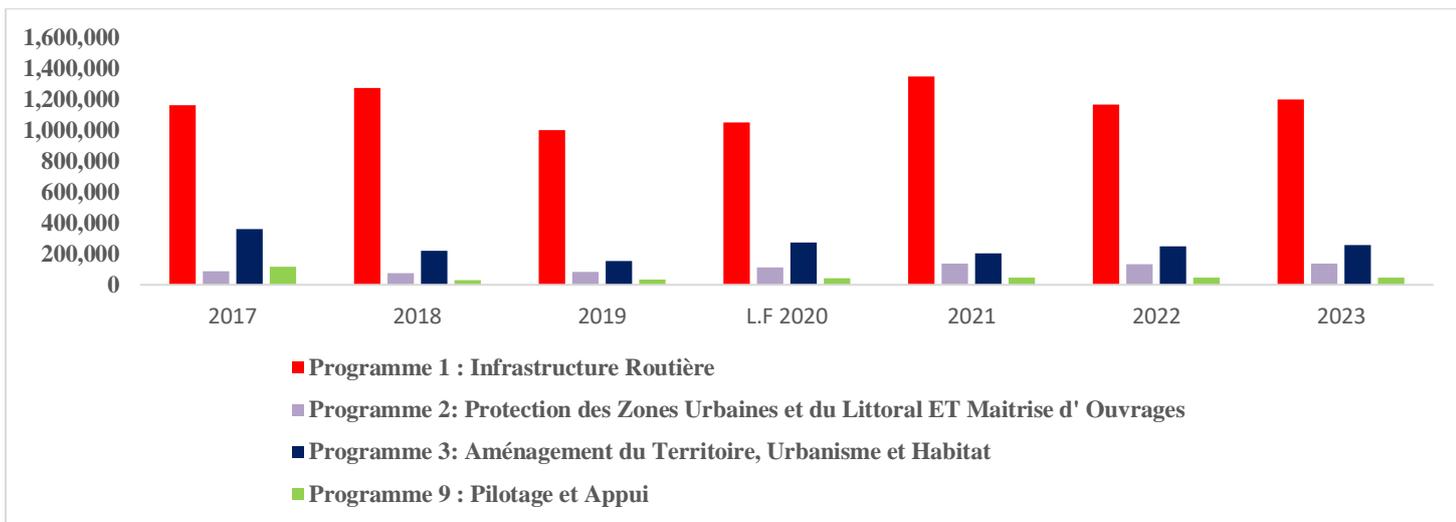
| Dépenses Programmes | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | LF 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 | *Sans |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------|
| Programme 1 : Infrastructure Routière | 1 163 655,1 | 1 337 359,0 | 1 000 240,0 | 1 049 814,5 | 1 347 800,0 | 1 169 153,0 | 1 201 621,0 | |
| Programme 2: Protection des Zones Urbaines et du Littoral ET Maitrise d' Ouvrages | 89 619,0 | 78 166,0 | 84 905,0 | 114 043,4 | 137 290,0 | 133 335,0 | 136 940,0 | |
| Programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | 362 855,0 | 237 085,0 | 155 510,0 | 272 578,0 | 204 530,0 | 251 202,0 | 258 096,0 | |
| Programme 9 : Pilotage et Appui | 116 381,0 | 31 440,0 | 36 177,0 | 42 676,0 | 45 380,0 | 47 310,0 | 48 343,0 | |
| Total Mission | 1 732 510,1 | 1 684 050,0 | 1 277 263,0 | 1 479 111,9 | 1 735 000,0 | 1 601 000,0 | 1 645 000,0 | |

prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 3

Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la Mission:

Par programmes (crédits de paiement)



Chapitre II

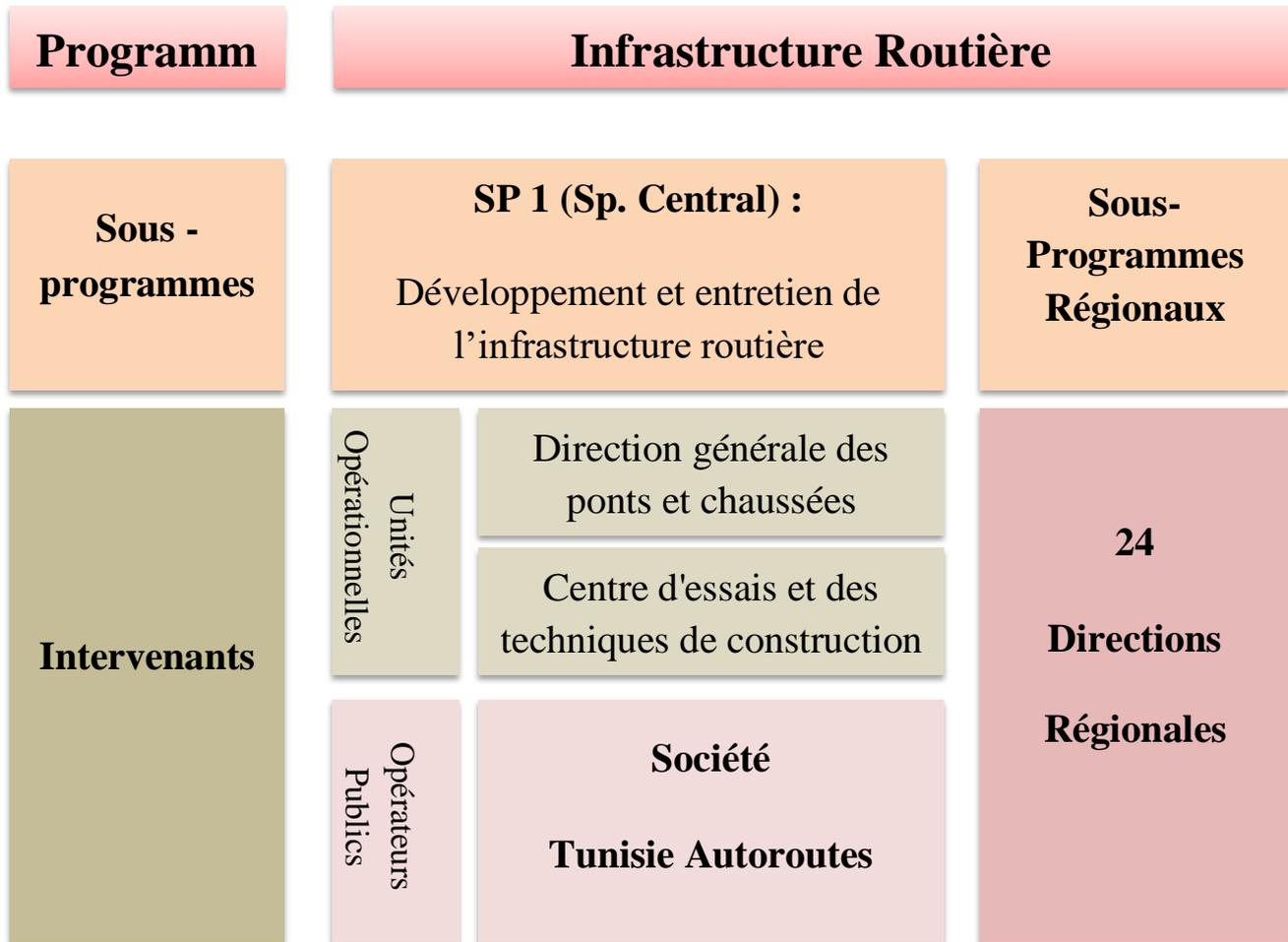
Présentation

des programmes de la mission

Programme 1 : Infrastructure routière

1-Présentation du programme 1 et de sa stratégie :

- Cartographie du programme 1



Déclinaison opérationnelle du programme 1

| Code sous-programmes | Sous programme | Intervenants publics | Code des UO | UO | Code activités | Activités |
|----------------------|--|----------------------------|-----------------------|--|----------------|--|
| 11 | SP 11 : Développement et entretien de l'infrastructure routière Responsable : Faten Hentati | Société Tunisie Autoroutes | 111 | UO1 : Direction générale des ponts et chaussées | 1111 | Développement du réseau routier |
| | | | | | 1112 | Autoroute Tunis-Jelma |
| | | | | | 1113 | Pont de Bizerte |
| | | | | | 1114 | Voiries structurantes |
| | | | | | 1115 | Réhabilitation des routes classées |
| | | | | | 1116 | Renforcement des routes classées |
| | | | | | 1117 | Ouvrages d'art |
| | | | | | 1118 | Aménagement des pistes rurales |
| | | | | | 1119 | Etudes routiers et perfectionnement technique |
| | | | | | 111C | Exploitation et entretien des routes classées |
| | | | | | 111D | Entretien des pistes rurales |
| | | | | | 111E | Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation |
| | | | | | 111Z | Activité support |
| | | | 24 conseils régionaux | | | 111A |
| | | | 112 | UO2 : Centre d'Essais et des Technologies de Construction | 111F | |
| | | | | | 112B | Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique |

| | | | | | | |
|---------|--|--|--------------------|---|------|---|
| 1A – 1X | 24 SP régionaux Responsables : 24 directeurs régionaux | | De 1AA jusqu'à 1XX | UO A –X : Direction régionale (DREHAT) | 1**8 | Aménagement des pistes rurales |
| | | | | | 1**C | Entretien du réseau routier |
| | | | | | 1**D | Entretien des pistes rurales |
| | | | | | 1**E | Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation |
| | | | | | 1**Z | Activité support |

Le programme d'infrastructure routière se décline en 25 sous-programmes

Sous-programme 1 (central) : Développement et entretien de l'infrastructure routière :

Il veille à la planification et la réalisation des études, au pilotage des travaux d'infrastructure pour les routes et des projets de suivi avec l'aide des unités de réalisation des travaux et des directions régionales de l'équipement.

Les activités principales sont:

- Études de suivi des études des autoroutes, réalisation de libération des emprises, acquisition des terrains, déviation de réseaux d'intervenants publics et réalisation des procédures de suivi des marchés publics ; pour l'ECOSO, une unité par objectifs pour la réalisation à été créée.
- Accomplir les études nécessaires à la réalisation des autres projets,
- Doter les grandes villes d'un réseau routier structuré et doté d'installations modernes contribuant à fluidifierle trafic et à la réduction des embouteillages, telles que la construction des échangeurs et des rocades et de dédoublement des chaussées,
- Réhabilitation du réseau de base de routes classées, afin de le rendre conforme aux normes internationales (largeur supérieur ou égale à 7m) et son renforcement pour en garantir la durabilité et améliorer le bien-être des usagers,
- Construction de ponts en cohérence avec les routes réhabilitées, et amélioration des anciennes routes étroites pour assurer la fluidité du trafic en cas d'inondation,
- Développement du réseau routier classé,

- Aménagement des pistes rurales afin de désenclaver les zones intérieures, dans ce contexte, l'entretien des pistes rurales joue un rôle essentiel dans la réduction des disparités sociales et économiques.
- L'entretien périodique du réseau routier, par renouvellement des routes revêtues en Monocouche, Bicouche et Enrobé.
- L'entretien périodique des pistes rurales par renforcement et renouvellement de la couche de marche.

Sous-programmes régionaux

Se composent des 24 directions régionales de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure qui représentent le ministère à l'échelle régionale. Elles sont chargées du développement du secteur des ouvrages d'art et des routes classées, et de l'entretien des routes classées, des pistes rurales, des tunnels et des ponts mobiles, et interviennent pour la réparation des dégâts des inondations en cas des catastrophes naturelles (fortes précipitations ou neige).

La stratégie en matière d'infrastructures routières à l'horizon 2030 repose sur deux axes principaux :

- 1) Maintenance de l'infrastructure routière et des pistes rurales à travers la création d'une méthode de travail pour identifier l'état de la chaussée afin de donner la priorité à l'entretien et à la maintenance de l'infrastructure des pistes rurales et des routes ainsi que l'amélioration du mode de passation des marchés par des marchés cadre pour la maintenance.
- 2) Le développement du réseau routier et des pistes rurales pour obtenir un réseau classé comme suit:
 - Un réseau d'autoroutes d'une longueur de 1 300 km
 - Un réseau de voies rapides d'une longueur totale de 2 000 km assurant une répartition territoriale qui permet d'atteindre le réseau à une distance d'au moins 60 km.
 - Un réseau de base constitué de routes principales reliant les régions d'une longueur d'environ 6 000 kilomètres, permettant la répartition du trafic entre les différentes régions et reliées au réseau autoroutier moyennant des échangeurs,
 - Un réseau local numéroté assurant, à l'échelle régionale, l'intégration du système de transport au réseau numéroté,

- Un réseau routier rural reliant les quartiers à un réseau numéroté, permettant une meilleure connectivité entre les services publics afin de désenclaver les zones intérieures et de réduire la disparité entre les régions.

Ces deux axes contribuent à améliorer la sécurité routière en fournissant un bon niveau de services d'infrastructure aux usagers sur l'ensemble du territoire national.

En conséquence, la direction générale des ponts et chaussées a été chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique du ministère en matière de construction des autoroutes, de pistes rurales ainsi que la maintenance de l'infrastructure routière. Le but de cette politique est de faire en sorte que l'infrastructure routière répond aux exigences économique et sociale et de relier toutes les régions du pays de manière à assurer la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux pour suivre le développement remarquable de la flotte nationale de voitures.

Stratégie du programme 1, objectifs de développement durable et principe d'équité et de d'égalité

S'appuyant sur les dix-sept objectifs du développement durable(ODD), qui dépendent d'une responsabilité collective et afin de promouvoir les trois piliers interconnectés: le développement économique, social et la protection de l'environnement, les gouvernements sont appelés à prendre des mesures de transformation pour faire avancer le monde vers une voie durable fondée sur la réalisation des droits humains, réaliser l'égalité hommes-femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles et enfin envisager une approche d'institutionnalisation et d'inclusion du genre parmi les priorités du plan quinquennal 2016-2020.

La stratégie du programme 1 est principalement basée sur l'adaptation des infrastructures aux exigences de l'économie et du volet social à travers :

- Premièrement, assurer la durabilité et la fluidité du trafic d'une manière qui permette une facilité de circulation en réponse aux demandes des citoyens et du tissu économique (entrepreneurs, hommes d'affaires, temps de trafic ...) qui est une priorité de l'investissement par l'achèvement du

réseau autoroutier reliant les régions de l'intérieur avec les régions côtières à travers des projets de dédoublement des routes et des déviations des villes.

- Deuxièmement, assurer la sécurité des citoyens sur les routes, en effet le programme 1 veille à ce que le réseau des routes soit structuré et équipé d'installations modernes et normaliser le réseau de routes classées (la largeur est égale ou supérieure à 7 mètres) en plus de l'entretien régulier des routes, ce qui contribuera à réduire les risques d'accident de la circulation. Quant aux pistes rurales, elles contribueront à relier les zones rurales au réseau classé.
- Troisièmement, prendre en considération l'aspect paysager et environnemental lors de la réalisation des projets routiers.

Pour l'intégration du principe de l'équité et de l'égalité des chances entre femmes et hommes et entre toutes les catégories sociales sans aucune discrimination ; le programme 1 a opté pour l'objectif 1.1.2, "Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés » et son indicateur « taux des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales » afin de mesurer le résultat et l'impact de ses activités sur la vie de ces catégories dans toutes ses dimensions : économique, éducative, sociale , santé....

Ainsi l'activité liée à cet objectif est l'« Activité 8 : Aménagement de pistes rurales », qui contribue à aider les femmes à obtenir l'égalité des chances hommes-femmes dans divers domaines, il sera ainsi plus facile pour les femmes rurales d'accéder aux services de santé et d'éducation. Il en va de même pour le marché du travail. En l'absence d'infrastructures adéquates, les femmes et les filles restent les plus vulnérables.

Étant donné que les femmes rurales représentent 58% de la main-d'œuvre agricole, dont 15% est permanente, le programme 1 a accordé une attention particulière à cette catégorie de la société afin de leur permettre l'accès aux différents services publics et d'améliorer leur état de santé, leur niveau d'éducation et de réaliser leur autonomisation et de renforcer leur contribution à la croissance économique de leur région et du pays en général.

Il est à noter que les femmes jouent un rôle principal dans le soutien de leurs familles afin d'améliorer leurs ressources financières et leur assurer la sécurité alimentaire. Elles contribuent, également, aux activités agricoles et artisanales des entreprises rurales (telles que la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits locaux) et soutiennent ainsi

l'économie locale et nationale, mais souffrent de mobilité difficile, d'occasions de formation limitées et d'informations sur les possibilités de marché.

Conformément à l'objectif 5 des ODD «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », parmi les secteurs qui contribuent à résoudre l'isolement des femmes rurales et leur accès aux infrastructures sanitaires et éducatives figure l'infrastructure routière est le réseau routier rural.

Dans une première étape, il a été choisi comme indicateur : le taux des dépenses d'investissement au profit des femmes rurales afin de mettre en valeur et de préserver l'effort du secteur dans ce domaine. Dans un deuxième temps, l'indicateur « taux cumulé des femmes rurales et des hommes ayant accès au réseau routier classé » sera adopté, ce qui correspond au sous-objectif 9-1 des objectifs de développement durable.

2-Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 1 :

➤ *Objectif 1.1.1 :*

Développer le réseau des autoroutes et des routes classées à l'échelle nationale et maghrébine :

- **Présentation de l'objectif :** Développer le réseau des autoroutes et des routes classées à l'échelle nationale et maghrébine
- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie du secteur.
- **Justification de l'adoption des indicateurs :** L'importance de réaliser le développement souhaité du réseau routier et des autoroutes pour faire face au trafic croissant de marchandises et à la circulation des personnes entre les différentes régions du pays ainsi que les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, à savoir l'avancement du plan approuvé pour les

autoroutes, et les pourcentages des routes dont la largeur est conforme aux spécifications techniques (largeur supérieur ou égale à 7m).

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif

1.1.1 : Développer le réseau des autoroutes et des routes classées à l'échelle nationale et maghrébine

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1.1.1.1 : taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur | % | 50 | 52 | 54 | 57 | 59 | 62 | 64 |
| Indicateur 1.1.1.2 : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques | % | 65,8 | 65,64 | 68,17 | 68,34 | 68,77 | 69,37 | 69,97 |

➤ Objectif 1.1.2 :

Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés :

- **Présentation de l'objectif** : améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés,
- **Référence de l'objectif** : Plan et stratégie du secteur.
- **Justification de l'adoption des indicateurs** : L'entretien et le revêtement des pistes rurales sont essentielles pour le désenclavement des zones rurales et leur lien avec les zones de production et de distribution, ce qui aura une incidence positive sur la stratégie de développement social et économique du milieu rural. Par conséquent, un indicateur a été adopté pour refléter le développement des pistes rurales.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 1.1.2 :
Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés**

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------|-------|-------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1.1.21 : Taux cumulé de l'aménagement des pistes rurales | % | 45,69 | 43,14 | 46,03 | 46,38 | 46,73 | 47,1 | 47,4 |
| Indicateur 1.1.22 : Proportions des dépenses d'investissement du Programme 1 allouée aux fermes rurales | % | 8,2% | 4,4% | 2,3% | 3,3% | 4,0% | 4,2% | 4,1% |

Objectif 1.1.3 :

Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art :

- **Présentation de l'objectif :** conserver la qualité du réseau routier
- **Référence de l'objectif :** Plan et stratégie sectoriels
- **Justification de l'adoption des indicateurs :** Afin de maintenir le réseau routier et le réseau des pistes rurales, deux indicateurs ont été adoptés pour préciser l'état de la structure des routes et des ponts afin de pouvoir prioriser les opérations de l'entretien.

**Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 1.1.3 :
Maintenir la qualité du réseau routier**

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 1.1.3.1 : Taux du réseau routier classé de qualité | % | 62,8 | 63,2 | 64,5 | 67,6 | 70,8 | 73,8 | 76,9 |

*Indicateur 1.1.3.2 : Taux d'ouvrages d'art de qualité, sera fournie une fois la base de données des ouvrages d'art finalisée

2-2-Présentation des activités du programme 1

Tableau 6 :
Crédits de paiement du programme 1 pour l'année 2021
Paractivités et interventions

| | | | | | |
|--------------------------------|--|------------|--|--|-----------|
| Infrastructure routière | Obj.1.1.1 Développer le réseau des autoroutes et des routes classées à l'échelle nationale et maghrébine | 59% | | Développement du réseau autoroutier | 172 500 |
| | | 68,70% | | Autoroute Tunis - Jelma | 175 000 |
| | | | | Pont de Bizerte | 4 500 |
| | | | | Voiries Structurantes des villes | 268 250 |
| | | | | Aménagement et comblement de lacunes du réseau classé | 130 600 |
| | | | | Renforcement du réseau classé | 24 200 |
| | | | | Construction des ouvrages d'art | 47 300 |
| | | | | Aménagement des entrées des villes | 3500 |
| | | | | Études routières et perfectionnement techniques | 2 500 |
| | | | | Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique | 700 |
| | Obj.1.1.2 Améliorer l'accessibilité des femmes et | 46,73% | | Aménagement pistes rurales | 86 800 |
| | 4% | Revêtement | | 6 500 | |
| | Obj.1.1.3 Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art | 70,80% | | Exploitation et Entretien des routes classées | 232 856 |
| | | | | Entretien des pistes rurales | 89 480 |
| | | | | Sécurisation routière et réparation des dégats d'inondations | 45 600 |
| Activité support | | | | 57 514 | |
| | | | | | 1 347 800 |

3- Dépenses du programme 1 :

3-1- Evaluation des crédits du programme 1 :

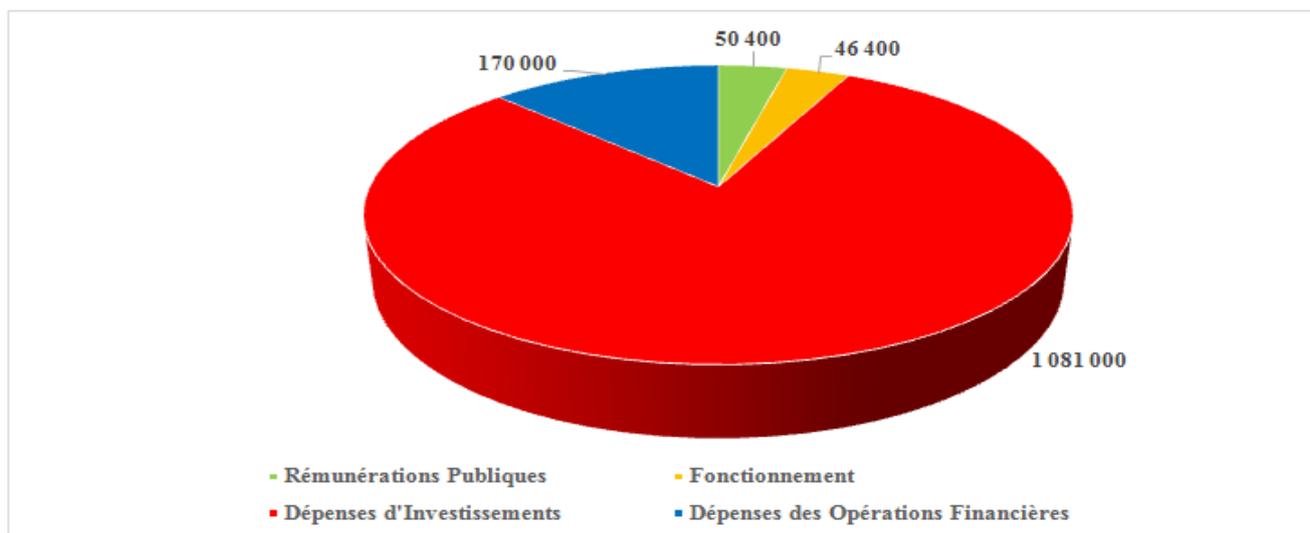
Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 1 347 800 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis comme suit :

Tableau 7 :
Crédits du programme 1
par nature de la dépense (paiement)

| Nature des Dépenses | Réalisations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Différence (2)-(1) | Pourcentage (2) -(1) /(1) (%) |
|---------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|
| Rémunérations Publiques | 42 906,2 | 51 314,5 | 50 400 | -914,5 | -1,8% |
| Fonctionnement | 45 454,4 | 45 100,0 | 46 400 | 1 300,0 | 2,9% |
| Interventions Publiques | 0,0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 0,0% |
| Investissements | 811 879,4 | 873 400,0 | 1 081 000 | 207 600,0 | 23,8% |
| Opérations Financières | 100 000,0 | 80 000,0 | 170 000 | 90 000,0 | 112,5% |
| Autres Dépences | 0,0 | | 0 | 0,0 | 0,0 |
| Total Programme 1* | 1 000 240,0 | 1 049 814,5 | 1 347 800 | 297 985,5 | 28,4% |

*Sans ressources propres des entreprises

Graphique 1 :
Evolution des crédits du programme en 2021 par nature de la dépense



Les crédits de paiement du programme 1 ont atteint une valeur de 1 347 800 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis entre :

- Crédits rémunération publique : 50 400 MD, représentent 3,7% du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année 2020.
- Crédits de fonctionnement : 46 400 MD, représentent 3,4 % du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 2.9% par rapport à l'année 2020.
- Crédits d'investissements: 1 081 000 MD, représentent 80,2 % du total des crédits du programme 1 et vont enregistrer une augmentation de 23,8 % par rapport à l'année 2020.
- Crédits des opérations financières d'un montant de 170 000 MD ont été alloués au profit de la Société de Tunisie Autoroutes(STA) et représentent 12,6 % du total des crédits du programme

Le budget total du programme 1 a enregistré une augmentation de 28,4% par rapport à l'année 2020 (1 049 814,5 MD).

Tableau 8

Budget du programme 1 selon la destination de dépenses (par sous- programmes et activités)

Mille dinars

| Sous -Programmes | Activités | Réalizations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Evolution | |
|--|--|-------------------|--------------|---------------------|------------------|------------------|
| | | | | | Montant (2) -(1) | % (2) -(1) / (1) |
| Sous- programme central | Activités centrales | | | | | |
| Développement et entretien de l'infrastructure routière | Act1: Développement du réseau routier | 107 777,1 | 84 000,0 | 172 500 | 88 500,0 | 0,1% |
| | Act2: Autoroute Tunis-Jelma | 1 220,0 | 150 000,0 | 175 000 | 25 000,0 | 0,0% |
| | Act3: Pont de Bizerte | 590,4 | 12 000,0 | 4 500 | -7 500,0 | 0,0% |
| | Act4: Voiries structurantes | 236 843,2 | 217 700,0 | 268 250 | 50 550,0 | 0,5% |
| | Act5: Réhabilitation des routes classées | 170 394,0 | 116 800,0 | 130 600 | 13 800,0 | 1,2% |
| | Act 6: Renforcement des routes classées | 87 748,8 | 36 000,0 | 24 200 | -11 800,0 | -0,7% |
| | Act7: Ouvrages d'art | 30 938,7 | 58 000,0 | 47 300 | -10 700,0 | -0,3% |
| | Act 8: Aménagement des pistes rurales | 36 745,3 | 55 500,0 | 84 800 | 29 300,0 | 0,1% |
| | Activité9 : Etudes routiers et perfectionnement technique | 3 219,3 | 3 400,0 | 2 500 | -900,0 | -0,4% |
| | Act A -Entrés des villes | 6 456,5 | 5 000,0 | 3 500 | -1 500,0 | -0,4% |
| | Act F : Aménagement des pistes rurales | 12 134,6 | 13 000,0 | 6 500 | -6 500,0 | -0,2% |
| | Act B: Suivi les rapports d'analyses de laboratoire et de la recherche scientifique | | 850,0 | 700,0 | -150,0 | 0,00% |

| | | | | | | |
|---|--|------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------|
| | Act C -Exploitation et entretien des routes classées | 89 431,3 | 83 690,0 | 193 291,0 | 109 601,0 | 0,1% |
| | Act D -Entretien des pistes rurales | 28 351,0 | 28 350,0 | 50 350,0 | 22 000,0 | 0,1% |
| | Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations | 100 028,7 | 45 350,0 | 42 100,0 | -3 250,0 | -3,1% |
| | Act Z: Activité Support | | 51 201,5 | 51 464,0 | 262,5 | 0,0% |
| Total Sous - Programme Central | | 911 879,0 | 960 841,5 | 1 257 555,0 | 296 713,5 | 30,9% |
| Sous -Programmes régionaux | Activités Régionales | | | | | |
| Sous- Programme régional De l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Tunis A | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 5 000,0 | 4 590,0 | -410,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 785,0 | 790,0 | 5,0 | |
| | Activité E: Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondation | | 3 500,0 | 2 000,0 | -1 500,0 | |
| | Act Z Activité support | | 271,3 | 360,0 | 88,7 | |
| Total du S/P Régional A | | 0,0 | 9565,3 | 7740,0 | -1816,3 | 0,0 |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure d' Ariana B | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 170,0 | 1 285,0 | 1 170,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 30,0 | 60,0 | 30,0 | |
| | Act Z Activité support | | 139,8 | 151,0 | 139,8 | |
| Total du S/P Régional B | | 0,0 | 1339,8 | 1496,0 | 1339,8 | 0,0 |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat de l'Infrastructure Ben Arous C | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 2 090,0 | 1 890,0 | 2 090,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 305,0 | 1 490,0 | 1 305,0 | |
| | Act Z Activité support | | 210,0 | 189,0 | 210,0 | |
| Total du S/P Régional C | | 0,0 | 3605,0 | 3569,0 | 3605,0 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat de l'Infrastructure de Manouba D | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 560,0 | 1 490,0 | 1 560,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 710,0 | 1 620,0 | 1 710,0 | |
| | Act Z Activité support | | 215,3 | 239,0 | 215,3 | |
| Total du S/P Régional D | | 0,0 | 3485,3 | 3349,0 | 3485,3 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitat de l'Infrastructure de Nabeul E | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 710,0 | 1 779,0 | 1 710,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 870,0 | 1 915,0 | 1 870,0 | |
| | Act Z Activité support | | 282,7 | 288,0 | 282,7 | |

| | | | | | | |
|--|---|-----|---------|---------|----------------|--|
| Total du S/P Régional E | | 0,0 | 3862,7 | 3982,0 | 3862,7 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Zaghouan F | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 115,0 | 1 115,0 | 1 115,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 625,0 | 1 725,0 | 1 625,0 | |
| | Act Z Activité support | | 211,1 | 154,0 | 211,1 | |
| Total du S/P Régional F | | 0,0 | 2951,1 | 2994,0 | 2951,1 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Bizerte G | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 2 930,0 | 3 296,0 | 2 930,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 900,0 | 1 974,0 | 1 900,0 | |
| | Act Z Activité support | | 286,9 | 339,0 | 286,9 | |
| Total du S/P Régional G | | 0,0 | 5116,9 | 5609,0 | 5116,9 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Béja H | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 165,0 | 1 307,0 | 1 165,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 2 030,0 | 1 988,0 | 2 030,0 | |
| | Act Z Activité support | | 331,3 | 314,0 | 331,3 | |
| Total du S/P Régional H | | 0,0 | 3526,3 | 3609,0 | 3526,3 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Jendouba I | Act 8: Aménagement des pistes rurales | | 1 000,0 | 2 000,0 | 1 000,0 | |
| | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 050,0 | 1 150,0 | 1 050,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 2 375,0 | 2 370,0 | 2 375,0 | |
| | Act Z Activité support | | 164,6 | 170,0 | 164,6 | |
| Total du S/P Régional I | | 0,0 | 4589,6 | 5690,0 | 4589,6 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Infrastructure du Kef J | Act 8: Aménagement des pistes rurales | | | | 0,0 | |
| | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 155,0 | 1 348,0 | 1 155,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 730,0 | 1 681,0 | 1 730,0 | |
| | Act Z Activité support | | 314,8 | 212,0 | 314,8 | |
| Total du S/P Régional J | | 0,0 | 3199,8 | 3241,0 | 3199,8 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Infrastructure de Siliana K | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 580,0 | 709,0 | 580,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 720,0 | 1 800,0 | 1 720,0 | |
| | Act Z Activité support | | 330,8 | 258,0 | 330,8 | |
| Total du S/P Régional K | | 0,0 | 2630,8 | 2767,0 | 2630,8 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 445,0 | 1 389,0 | 1 445,0 | |

| | | | | | | |
|--|--|------------|---------------|---------------|----------------|--|
| de l'Habitat et de l'Infrastructure de Kairouan L | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 540,0 | 1 806,0 | 1 540,0 | |
| | Act Z Activité support | | 288,6 | 291,0 | 288,6 | |
| Total du S/P Régional L | | 0,0 | 3273,6 | 3486,0 | 3273,6 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure Kasserine M | Act 8: Aménagement des pistes rurales | | | | 0,0 | |
| | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 405,0 | 1 362,0 | 1 405,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 2 450,0 | 2 610,0 | 2 450,0 | |
| | Act Z Activité support | | 308,8 | 241,0 | 308,8 | |
| Total du S/P Régional M | | 0,0 | 4163,8 | 4213,0 | 4163,8 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure Sidi Bouzid N | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 435,0 | 712,0 | 435,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 250,0 | 1 360,0 | 1 250,0 | |
| | Act Z Activité support | | 288,6 | 253,0 | 288,6 | |
| Total du S/P Régional N | | 0,0 | 1973,6 | 2325,0 | 1973,6 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Sousse O | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 300,0 | 1 477,0 | 1 300,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 2 150,0 | 2 088,0 | 2 150,0 | |
| | Act Z Activité support | | 270,7 | 206,0 | 270,7 | |
| Total du S/P Régional O | | 0,0 | 3720,7 | 3771,0 | 3720,7 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Monastir P | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 185,0 | 1 192,0 | 1 185,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 045,0 | 1 095,0 | 1 045,0 | |
| | Act Z Activité support | | 177,5 | 206,0 | 177,5 | |
| Total du S/P Régional P | | 0,0 | 2407,5 | 2493,0 | 2407,5 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Mahdia Q | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 155,0 | 1 145,0 | 1 155,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 600,0 | 1 757,0 | 1 600,0 | |
| | Act E : Sécurité routière et réparation des dégâts d'inondations | | 2 500,0 | 1 500,0 | 2 500,0 | |
| | Act Z Activité support | | 251,7 | 177,0 | 251,7 | |
| Total du S/P Régional Q | | 0,0 | 5506,7 | 4579,0 | 5506,7 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Sfax R | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 3 215,0 | 3 249,0 | 3 215,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 380,0 | 1 510,0 | 1 380,0 | |
| | Act Z Activité support | | 247,8 | 262,0 | 247,8 | |

| | | | | | | |
|---|---|------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------|
| Total du S/P Régional R | | 0,0 | 4842,8 | 5021,0 | 4842,8 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Gafsa S | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 555,0 | 700,0 | 555,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 980,0 | 980,0 | 980,0 | |
| | Act Z Activité support | | 252,0 | 164,0 | 252,0 | |
| Total du S/P Régional S | | 0,0 | 1787,0 | 1844,0 | 1787,0 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure de Tozeur T | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 625,0 | 730,0 | 625,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 900,0 | 1 900,0 | 1 900,0 | |
| | Act Z Activité support | | 240,4 | 261,0 | 240,4 | |
| Total du S/P Régional T | | 0,0 | 2765,4 | 2891,0 | 2765,4 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Infrastructure de Kébili U | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 905,0 | 1 035,0 | 905,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 420,0 | 1 330,0 | 1 420,0 | |
| | Act Z Activité support | | 281,5 | 310,0 | 281,5 | |
| Total du S/P Régional U | | 0,0 | 2606,5 | 2675,0 | 2606,5 | |
| Sous- Programme régional de l'Equipement de l'Habitat et de l'Infrastructure de Gabes V | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 530,0 | 1 568,0 | 1 530,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 2 050,0 | 2 055,0 | 2 050,0 | |
| | Act Z Activité support | | 303,4 | 321,0 | 303,4 | |
| Total du S/P Régional V | | 0,0 | 3883,4 | 3944,0 | 3883,4 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Habitatet de l'Infrastructure Médenine W | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 3 015,0 | 3 462,0 | 3 015,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 425,0 | 1 586,0 | 1 425,0 | |
| | Act Z Activité support | | 433,5 | 420,0 | 433,5 | |
| Total du S/P Régional W | | 0,0 | 4873,5 | 5468,0 | 4873,5 | |
| Sous- Programme régional del'Equipement de l'Infrastructure de Tataouine X | Activité C : Exploitation et entretien des routes classées | | 1 405,0 | 1 585,0 | 1 405,0 | |
| | Activité D : Entretien des pistes rurales | | 1 630,0 | 1 640,0 | 1 630,0 | |
| | Act Z Activité support | | 269,9 | 264,0 | 269,9 | |
| Total du S/P Régional X | | 0,0 | 3304,9 | 3489,0 | 3304,9 | |
| Total Sous-Programmes régionaux et activités | | 0,0 | 88 973,0 | 90 245,0 | 77 600,4 | 87,2% |
| Total Programme 1 | | 911 879,0 | 1 049 814,5 | 1 347 800 | 374 313,9 | 41,0% |

***Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics**

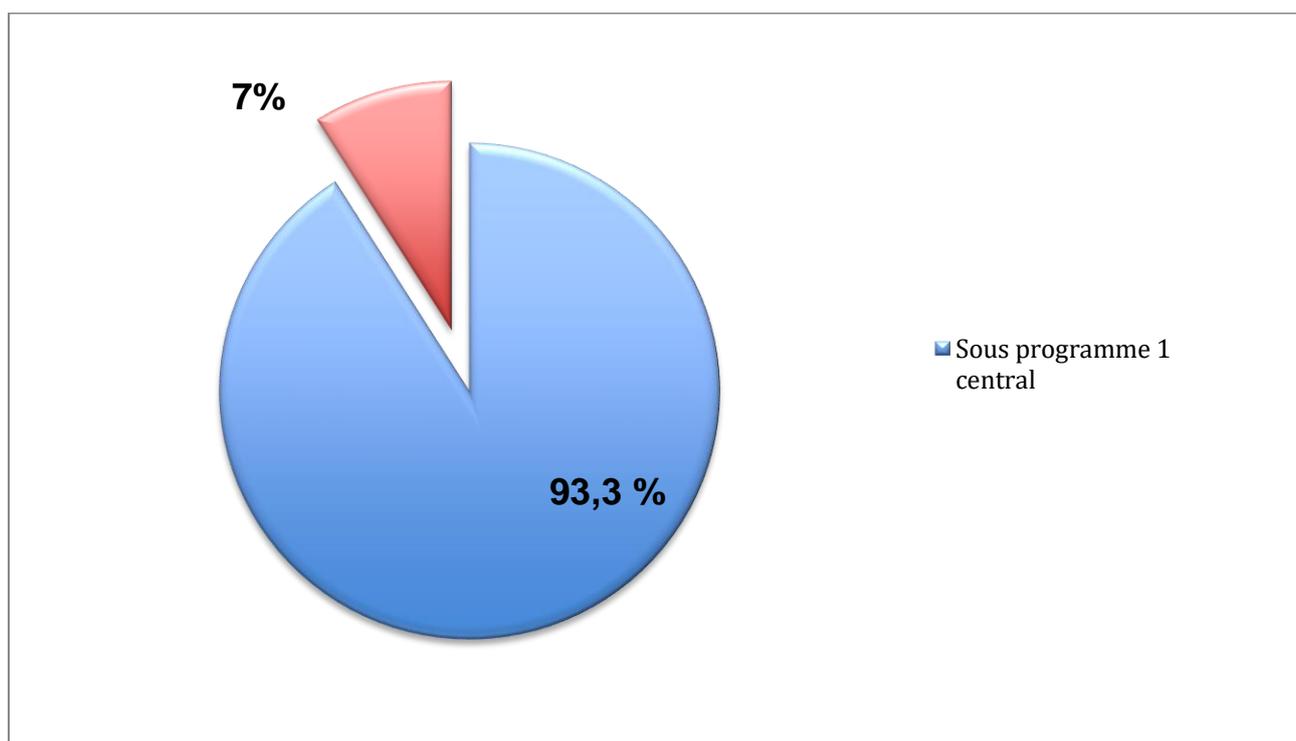
Les crédits alloués au sous-programme 1 (Central) "Développement de l'infrastructure routière" représentent 93,3% du total des crédits du programme1, cela s'explique par le montant des crédits alloués aux dépenses de développement estimés à 851 141 MD, soit 68% du total des crédits du sous-programme 1 (1 257 555 MD) .

Elles sont essentiellement destinées à la réalisation des projets des voiries structurantes, de réhabilitation et développement des routes classées, de renforcement des routes classées, de construction des ponts et l'entretien des routes classées, des ponts et des pistes rurales .

Quant aux crédits alloués au titre des 24 sous-programme (régionaux), ils représentent 6,7% du total des crédits alloués au programme1. Le montant des crédits est estimé à 90 245 MD et sont essentiellement destinés à la réalisation des activités de l'entretien périodique du réseau routier, des ponts et des pistes rurales ainsi que l'aménagement des pistes rurales, sécurité routière et l'activité de support.

Graphique 3

Budget P1 par sous programme



3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1

Tableau 9

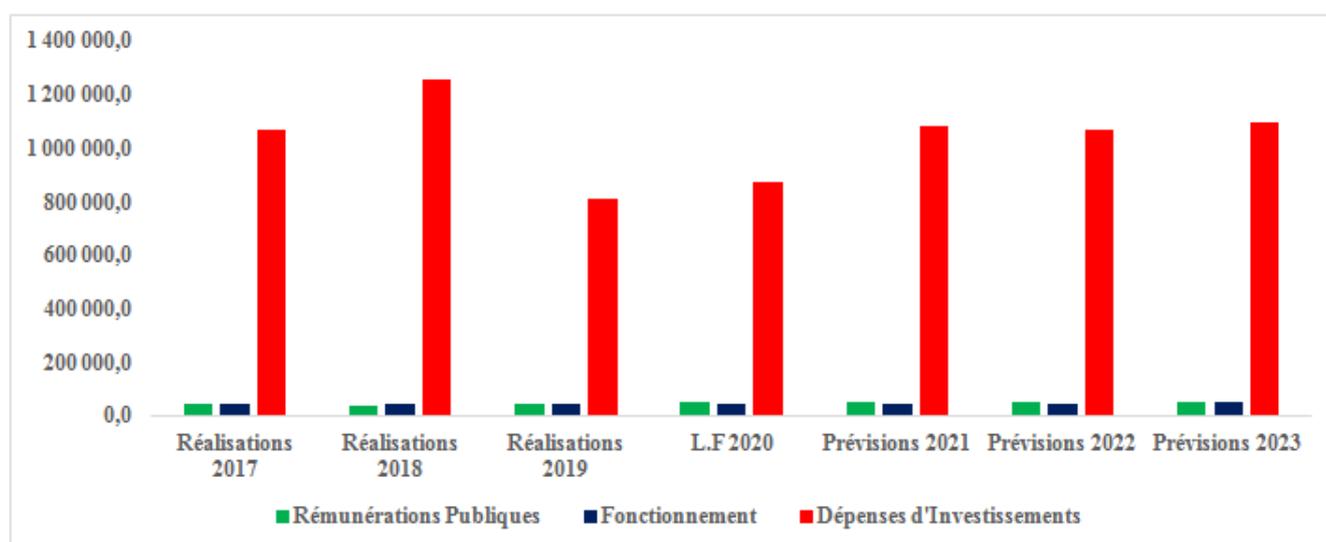
Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1 par nature de la dépense

| Nature des Dépenses | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | L.F 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations Publiques | 41 764,7 | 38 899,5 | 42 906,2 | 51 314,5 | 50 400,0 | 51 320,0 | 52 330,0 |
| fonctionnement | 46 704,9 | 43 588,4 | 45 454,4 | 45 100,0 | 46 400,0 | 47 792,0 | 49 226,0 |
| Interventions Publiques | 6 000,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Dépenses d'Investissements | 1 069 185,6 | 1 254 871,0 | 811 879,0 | 873 400,0 | 1 081 000,0 | 1 070 040,0 | 1 100 065,0 |
| Dépenses des Opérations Financières | 0,0 | 0,0 | 100 000,0 | 80 000,0 | 170 000,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres Dépenses | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total Programme 1 sans Ressources propres des Entreprises Publiques | 1 163 655,1 | 1 337 359,0 | 1 000 239,6 | 1 049 814,5 | 1 347 800,0 | 1 169 152,0 | 1 201 621,0 |
| Total Programme 1 avec Ressources propres des Entreprises Publiques | | | | | | | |

*Sans prise en compte les ressources propres des établissements publics

Graphique 3 :

Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 1 par nature de la dépense



Analyse du budget d'investissement du programme 1 :

L'investissement dans les infrastructures routières est un pilier fondamental de la mise en place d'un développement global et durable. Il contribue à développer la compétitivité des institutions économiques et à attirer plus d'investissements, ce qui créerait des opportunités d'emploi pour des milliers de chômeurs. Sur la base de cette importance, l'infrastructure routière est l'un des domaines les plus importants qui nécessitent un investissement continu pour répondre aux exigences de la croissance démographique, assurant ainsi un niveau avancé de services sociaux pour les citoyens dans divers domaines.

En conséquence, les efforts en 2021 seront axés sur le soutien et la poursuite de la stimulation du rythme de réalisation des projets de routes, entretien des pistes rurales et construction d'autoroutes. Une importance sera également accordée à la maintenance du réseau routier. En outre, la priorité sera donnée aux projets de réparation des dommages causés par les inondations dans les villes.

Les dépenses d'investissement allouées estimées à 1081 MD permettront l'achèvement et la poursuite des travaux pour de nombreux projets en cours, ainsi que le lancement de plusieurs nouveaux programmes et projets.

Principaux projets et programmes en cours :

Le budget de l'État pour 2021 se distingue en donnant la priorité aux projets qui ont été lancés au cours des années précédentes, à fin de les achever dans les délais et de respecter les engagements de l'État envers les entrepreneurs, y compris les projets et les programmes suivants :

- Achèvement du programme de préparation de 325 km de routes numérotées réparties dans 13 États.
- Achèvement des travaux du programme d'aménagement de 141 km de routes numérotées répartis dans 6 états.
- Achèvement de la construction de deux ponts dans les gouvernorats de Jendouba et Gafsa.
- Achèvement de l'autoroute, Gabès - Médenine, et Médenine - Ras Jedir.
- Achèvement du reste du programme routier 2012 dans le Grand Tunis, qui comprend la construction de 2 échangeurs et une liaison entre la route nationale n ° 10 et la voie X.

- Achèvement du programme de voiries structurantes 2012 pour les villes, qui comprend:
 - Dédouement de la route nationale n ° 12 entre Sousse et Kairouan (49 km).
 - Dédouement de la route nationale n ° 4 entre Siliana et Zaghouan (65 km).
 - Dédouement de la route régionale n ° 133 à Zaghouan (22 km).
- Achèvement des études routières en cours relatives aux liaisons routières dans le nord-ouest, le centre-ouest et le sud-ouest, à l'autoroute ainsi que des études proposées par les conseils régionaux.
- Achèvement du programme 2014 d'aménagement des routes classées sur 344,6 km répartis sur 13 gouvernorats: Manouba, Zaghouan, Béja, Jendouba, El Kef, Sousse, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Tataouine, Gafsa et Tozeur.
- Achèvement du projet de construction de l'échangeur entre la route X2 et la route nationale n°9.
- Achèvement de la construction de 11 ponts d'une longueur totale de 1155 mètres linéaires répartis sur 10 gouvernorats soit: Ben Arous, Zaghouan, Bizerte, Jendouba, Siliana, Sousse, Mahdia, Sidi Bouzid, Médenine et Tataouine.
- Achèvement de la deuxième tranche des projets de développement des pistes rurales dans les gouvernorats prioritaires pour l'année 2016 par l'aménagement de 71 pistes rurales, d'une longueur de 310 km, répartis sur 14 gouvernorats: Zaghouan, Béja, Jendouba, El Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Gabes, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur et Kebili.
- Achèvement du programme routier 2016 dans le Grand Tunis relatif au projet de construction de la route X20 entre la route régionale n ° 31 et la sortie ouest de la capitale, d'une longueur de 15 km.
- Poursuite de la réalisation du programme 2016 de préparation du réseau routier classé représenté par l'aménagement d'environ 351,3 Km de routes classées répartis dans 15 gouvernorats: Manouba, Ben Arous, Nabeul, Zaghouan, Bizerte, Siliana, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Sidi Bouzid, Gabès, Tataouine, Gafsa et Kebili.
- Finalisation de la première tranche du programme 2016 pour l'aménagement de 2630 km de pistes rurales réparties sur 9 gouvernorats prioritaires: Zaghouan, Siliana, Sidi Bouzid, Gabès, Médenine, Tataouine, Gafsa, Tozeur et Kebili.
- Achèvement de la route X4 entre la route X et la route X20 programmée en 2016

- Programme d'acquisition de terrains pour libérer l'emprise des grands projets, tels que:
 - L'autoroute est en direction de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa (section Tunis - Jelma).
 - La route périphérique de la capitale X20.
 - Achèvement du programme 2017 des voiries structurantes pour les villes :
 - Construction de 8 ouvrages aux intersections de la déviation de Sfax - km4.
 - Aménagement de l'entrée nord-sud de la ville de Sfax, d'une longueur de 28 km.
 - Aménagement de la déviation sur Zarzis d'une longueur de 8,20 km.
 - Dédoublement la route régionale n ° 27 entre Nabeul et Kélibia, d'une longueur de 60 km:
 - Première tranche: * Nabeul - Korba : 28 km
 - Deuxième tranche: * Korba - Menzel Temim : 23 km
- * Menzel Temim - Kélibia, 9 km de long.
- Suite et achèvement du projet d'aménagement routier de 27 km de long reliant Tajerouin et El Houdh dans le gouvernorat du Kef.
 - Finalisation de l'aménagement de la route nationale n ° 17 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de barrage de Oued El Kbir dans le gouvernorat de Jendouba.
 - Poursuite de la réalisation du projet de comblement des lacunes sur la route nationale n ° 19 au niveau du Mont Matous dans l'état Tataouine de 20 km de long.
 - Démarrage de la première tranche du projet de liaison de l'autoroute Tunis-Jelma aux gouvernorats de Kairouan et Sidi-Bouzid, Kasserine et Gafsa d'une distance de 186 km.
- L'emprise foncière de cette tranche du projet a été libérée avant le début des travaux.Ce projet comprend la réalisation de :
- 9 échangeurs,
 - 22 passages inférieurs et 66 passages supérieurs.
 - 14 grands ouvrages hydrauliques pour le drainage des eaux de surface.
- 4 aires de repos de chaque côté de l'autoroute, au niveau des villes du Fahs et Chebika

• Dédoublage de 16 km de routes pour relier la ville du Fahs à cette autoroute. Afin d'accélérer la mise en œuvre, le projet d'autoroute Tunisie-Jalma a été divisé en 8 lots répartis comme suit:

❖ **4 premiers lots de 87 km** de longueur entre Tunis et Chebika, y compris la connexion à la ville du Fahs d'une longueur de 16 km:

- Lot 1 : Tunisie - Zaghuan, 26 km
- Lot 2: Zaghuan - Fahs 7 km + 16 km (2 * 2)
- Lot 3: Examen - Nadhor, 27 km
- Lot 4: Nador - Chebikha, 27 km

❖ **4 deuxièmes lots, d'une longueur de 99 km** ont été engagées en 2019 :

- Lot 5: Chebika - Kairouan, 29 km
- Lot 6: Kairouan - Hafouz, 29 km
- Lot 7: Hafouz - Wadi Zroud, 4,21 km
- Lot 8: Wadi Zroud - Jelma, 6,19 km

▪ Le démarrage des travaux du projet de construction du pont de Bizerte, d'un coût estimé à **774 MD**, qui comprend les éléments suivants:

- Construction d'un pont fixe de 2 km de long et 56 mètres de haut.
- La réalisation d'une double liaison de 11 km pour relier la ville de Bizerte à l'autoroute.
- Construction d'un échangeur au niveau de l'autoroute et de la route nationale n ° 8.
- Construction d'un échangeur au niveau sud de Jarzuna et du pôle technologique.
- Construction d'un échangeur au niveau de Jarzouna Est et de Menzel Abderrahmane
- Construction d'un échangeur au niveau de la route nationale n ° 11.

- Achever la préparation des études et démarrer les travaux du projet **reliant la ville de Tataouine à l'autoroute A1**. Il s'agit de la construction d'une liaison d'une longueur de 55 km, dont un tronçon passe par la route nationale n ° 19

- Le démarrage effectif des travaux après avoir terminé les études de direction du projet de modernisation de la route reliant les communes du nord par l'élargissement du pont au niveau de la route nationale n ° 1 et la Z 4 (d'une longueur de 3 km).

- Poursuivre l'achèvement du projet prévu en 2018 de dédoubler la voie romaine de Médenine (Route régionale n ° 117) sur 7,5 km, en envisageant de dédoubler le pont actuel d'une longueur de 160 mètres, après avoir terminé les études d'exécution.
- Construction d'un ouvrage technique de 2,5 km de long sur la route régionale n ° 128 pour relier la ville de Korbous au réseau routier après mise à jour de son coût engagé en 2018.
- Poursuite des programmes 2018 et 2019 de construction de 31 ponts d'une longueur totale de 4260 mètres linéaires répartis sur 20 gouvernorats.
- Suite de la mise en œuvre du programme 2018 d'aménagement de 20 pistes rurales répartis sur une distance de 151,7 km répartis sur 6 gouvernorats : Beja, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid, Gabès et Kebili.
- Poursuite de la réalisation du programme prévu en 2018 pour le revêtement de 28 pistes rurales de 173,1 km répartis sur 9 gouvernorats à savoir : Nabeul, Baja, Siliana, Sousse, Mahdia, Sfax, Kasserine, Medenine et Tozeur.
- Poursuite de la réalisation du projet de réhabilitation de 22 km de routes dans le gouvernorat de Medenine, réparties comme suit:
 - Aménagement de la route locale n ° 969 entre la route régionale n ° 108 et Sidi Makhlouf d'une longueur de 18 km.
 - Aménagement de la route locale n ° 967 d'une longueur de 4 km
- Achèvement des travaux du projet inscrit en 2018 pour aménager **la route nationale n ° 20 à Kebili** d'une longueur de 57 km après la fin des études d'exécution.
- Poursuite de la réalisation des travaux du projet inscrits en 2018 pour relier la zone franche aux activités commerciales et logistique à Ben Guerdane au réseau routier et le port de Zarzis, qui comprend notamment une réalisation d'une déviation de Ben Guerdan, en double ceinture du côté nord, d'une longueur de 9 km.
- Poursuite de la réalisation des grands projets engagés en 2019, à savoir le programme de réhabilitation du réseau routier classé de 321,8 km, réparti sur 12 gouvernorats à savoir: Bizerte, Béja, Jendouba, El Kef, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine, Tataouine et Tozeur pour un budget de 245 MD.

- Quant à l'entretien périodique du réseau routier et des ponts, il se poursuivra courant 2021 l'achèvement des projets inscrits en 2019, représentés par le programme d'entretien des routes classées, d'une longueur de 493 km, réparties sur 24 gouvernorats, dont le revêtement de 146,2 Km avec du béton bitumineux (enrobé) et prise en charge des accotements de la route sur 402,1 km de routes classées en plus de fixer les bords de route sur 167,8 km et le revêtement superficiel de 179 km, avec un coût total de 50 MD.

- Le programme d'entretien périodique du réseau de pistes rurales comprend l'entretien de 72 pistes 425,7 km réparties sur 18 gouvernorats, pour un coût de 50 MD.

- Un programme spécial pour réparer les dommages causés par les inondations dans divers gouvernorats et régions pour un budget de 45 MD. Ces travaux comprennent la réparation des ponts et des dalots, en plus des bords de route affectés.

- La tranche annuelle pour l'année 2019 liée au programme national d'incitation pour les jeunes diplômés pour la création de petites entreprises dans le domaine de l'entretien régulier des routes, pour un coût de 25 MD

Il comprend les travaux de :

- Signalisation et équipement routier
- Nettoyage des routes et des périmètres, et entretien régulier des installations hydrauliques
- Réparation routière
- Entretien de l'éclairage public

-Le programme d'entretien périodique des ponts au coût de 10 MD

- Programme de la sécurité routière, par éclairage public et les voies de circulation piétonnes pour un montant de 5 MD.

Il est également programmé d'entreprendre les travaux :

- réhabilitation de la route périphérique de la ville d'El FAHS sur 3 km, pour un coût de 15 MD.

- Le programme d'aménagement des pistes rurales de 24 km de long concerne 4 gouvernorats : Jendouba, El Kef, Bizerte et Mahdia, pour un coût total de 8 MD.

- réhabilitation de la route locale 661 entre JEMILAT et ROUHIA à Siliana, sur une distance de 5,24 km pour un montant de 7 MD.

- Acquisition de terrains et le transfert de réseaux pour compléter l'autoroute Tunisie - Jelma - Gafsa et aussi libération d'emprise foncières des projets de dédoublement routiers.
- Préparer des études pour des projets de routes, ponts et pistes rurales.

De même, au cours de l'année **2021**, exécution des projets routiers, programmés dans le budget **2020**, suivant :

- Achèvement de plusieurs grands projets structurants, comme les routes transversales représentées par le doublement de la route nationale n ° 13 reliant les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine et l'autoroute A1 au niveau du gouvernorat de Sfax, libérer son emprise foncière et son dédoublement sur une distance de 182 km, compte tenu la liaison avec la route régionale n ° 82, sur 3 km.

Cette route reliera par la suite l'autoroute Tunis - Jelma vers Gafsa et l'autoroute Tunis - Sfax - Ras Jedir et un accord de crédit de 30 MD pour l'acquisition des terrains à cet effet a été inscrit.

- Poursuite du programme d'aménagement des routes classées, de 382 km répartis sur 14 gouvernorats pour coût total de 385 MD. La première tranche, lancée en 2020, a été de 130 km couvrant 4 gouvernorats : El Kef, Mahdia, Kairouan et Gafsa, pour un coût de 131 MD.
- Poursuite de l'achèvement du programme de renforcement des routes classées, qui consiste à renforcer 860 km répartis sur 24 gouvernorats pour un coût total d'environ 451 MD. La première tranche, lancée en 2020, a été limitée à 198 km, pour un coût de 104 MD et il est comprend 6 gouvernorats : Nabeul, Monastir, Sfax, Gabès, Tataouine et Gafsa.
- **Poursuite de l'achèvement du programme de réhabilitation des pistes rurales**, qui concerne 912km répartis dans plusieurs gouvernorats pour un coût total de 336 MD. Des crédits d'engagement de 165 MD ont été inscrits en 2020, pour l'aménagement d'environ 450 km répartis sur 22 gouvernorats.
- Poursuite de l'achèvement du projet Déviation du Sahel, qui consiste au dédoublement d'environ 37 km de routes reliant Monastir et Sousse vers Mahdia via la ville de Jamal, pour un coût de 75 MD.
- Achèvement du programme d'aménagement des pistes rurales, qui dans les gouvernorats :

* **Kasserine:** 8 pistes frontalières de 50 km de long pour un coût de 15 MD

* **Jendouba,** 6 pistes, d'une longueur de 27 km, pour un coût de 9,3 MD

* **Gafsa** 3 pistes de 80 km de long, pour un coût de 12 MD

* **Beja**, 5 pistes de 4,7 km, pour un coût de 2,3 MD

* **Kef**, 3 pistes de 5,9 km, pour un coût de 1,8 MD

- Poursuite de la construction de routes aux entrées des villes de Sidi Bouzid, pour un coût d'environ 7,5 mD.

- Poursuivre les études sur les routes, pour un coût de 10 MD.

Poursuivre la réalisation du programme annuel d'entretien périodique des routes, pistes et ponts pour l'année 2020 suivant :

• **Le programme d'entretien périodique du réseau de pistes rurales** : 79 pistes pour une longueur totale de 429 km, répartis sur 21 gouvernorats.

• Programme d'entretien régulier du réseau routier classé :

Il consiste à entretenir 1622 km de routes, dont 784 km pour renforcer les bords de route et 564 km revêtement de béton bitumineux et de revêtement de surface. Le programme comprend un garnissage par double couche pour les accotements sur 274 km des routes classées. Le coût de ce programme est de 100 MD, inscrit en 2020.

• Entretien régulier du pont mobile de Bizerte, pour un coût de 1,5 MD

• Programme de la sécurité routière pour l'année 2020, qui comprend la préparation et l'évacuation des eaux de pluie sur :

- Les routes régionales 33 sur 2,4km au gouvernorat de Tunis et
- RR 191 à Mahdia sur 2,5 km.

Les nouveaux projets et programmes les plus importants :

Au cours de l'année 2021, plusieurs programmes et projets routiers devraient être mis en œuvre, tels que:

- Le programme routier voiries structurantes pour 2021:

Le programme consiste à achever les travaux de la route périphérique à Kasserine, d'une longueur de 3 km, pour un coût de 10 MD.

Programme de préparation et d'aménagement du réseau routier classé pour l'année 2021:

Le programme consiste à créer 43,5 km répartis entre 3 gouvernorats, pour un coût total de 42,5 MD le programme comprend:

- l'Aménagement de la route régionale n ° 970 à Médenine, entre la route régionale n ° 971 et la route locale n ° 115, d'une longueur de 30,5 km (du PK-20 au PK 50,5) au coût de 30 MD, qui est une route importante pour lier l'île de Djerba via la ville de Zarzis.
- aménagement de l'entrée de la zone industrielle de Sidi Toumi, à Beni Khalad, à Nabeul, pour un coût de 7,0 MD
- aménagement de l'entrée de la zone industrielle de la ville de Hajeb El-Ayoun à Kairouan et la relier à la route nationale n ° 3 sur 4 km, pour un coût de 3,5 MD
- La réhabilitation de la route régionale n ° 86 dans la ville de Hajeb El-Ayoun, Kairouan, sur 9 km de long, pour un coût de 2,0 MD
- **Programme de renforcement du réseau routier classé pour l'année 2021 :**

Le programme consiste à renforcer 13,7 km de routes dans le gouvernorat de Kairouan, pour un coût total de 19,0 Md, et se décompose comme suit :

Renforcement de la route régionale n ° 99 reliant Al-Baten et Kairouan, d'une longueur de 5,7 km, pour un coût de 10,0 MD

- Renforcement de la route nationale n ° 2, reliant Kairouan et Rakada, d'une longueur de 8 km, pour un coût de 9,0 MD avec la poursuite du programme de renforcement du réseau routier pour l'année 2020.

-Programme de développement des pistes rurales :

Le programme porte sur le développement de 912 km de pistes rurales réparties sur la plupart des gouvernorats, pour un coût total de 336 MD. La deuxième tranche des crédits d'engagement requise d'un montant de 164 MD a été inscrite en 2021, pour 85 pistes d'une longueur totale de 440 km répartis sur 21 gouvernorats, en plus de ce qui a été inscrit en 2020

-Développement de pistes rurales: le programme consiste à l'aménagement de 85 pistes rurales avec les éléments suivants:

Tataouine 4 pistes de 24 km de long pour un coût de 9 MD

Sidi Bouzid 1, une piste de 5 km, pour un coût de 0,750 MD

Le programme annuel d'entretien périodique des routes, des pistes et des ponts pour l'année 2021 devrait également être lancé, qui est représenté par :

- Entretien périodique du réseau de pistes rurales concerne l'entretien de 82 pistes d'une longueur totale de 472 km dans 23 gouvernorats, pour un coût total de 60MD.
- Entretien périodique du réseau routier classé : consiste à l'entretien de 580 km de routes classées dans 24 gouvernorats, dont 1064 km renforcement des accotements de route, 269,4 km de revêtement en béton bitumineux et 310,6 km de revêtement de surface et de fixation des bords, le programme comporte aussi le revêtement par une double couche les bords de route, pour le coût total du programme de 125 MD.

Aménagement de la sécurité routière : Ce programme, qui a un coût 10,3 MD, consiste à :

- aménagement de la sécurité de la route régionale n ° 37 à Tunis, sur 0,450 km, et renforcement au niveau de l'échangeur de la route nationale n ° 3 - et la route régionale n ° 24, pour un coût de 2,5 MD.
- Construction d'un passage supérieur pour piétons à Tunis sur la route régionale n ° 21 entre l'échangeur de la route régionale n ° 21 - la route locale n ° 539 et l'échangeur de la route régionale n ° 21 - la route nationale n ° 5 pour un coût de 1,5 MD.
- Construction d'un passage supérieur pour piétons à Ben Arous sur la route nationale n ° 1, le point kilométrique 13, pour un coût de 0,7 MD.
- Construction d'un passage supérieur pour piétons à Ben Arous sur la route régionale n ° 33, point kilométrique 5,4, pour un coût de 0,6 MD.
- Construction d'un passage supérieur pour piétons à Ben Arous sur la route régionale n ° 33, le point kilométrique n ° 5.1, pour un coût de 0,5 m d.
- Entretien de l'éclairage public et entretien des points noirs par l'éclairage à l'énergie solaire, pour un coût de 4,5 MD.

Dépenses d'opérations financières :

Les dépenses des opérations financières ont été saisies, à titre d'engagement et de paiement du programme d'infrastructures routières pour l'année 2021, dans la limite de 170 000 MD, contre 80000 MD en 2020.

L'affectation de crédits représente la contribution de l'État au titre de la levée du capital de la société Tunisie Autoroute dans la limite de 170 000MD. Cette contribution au capital de l'entreprise sera affectée à la réalisation des travaux autoroutiers en cours :

- L'autoroute Gabès - Médenine, d'une longueur de 84 km.
- L'autoroute Médenine - Ras Jedir, d'une longueur de 104 km.

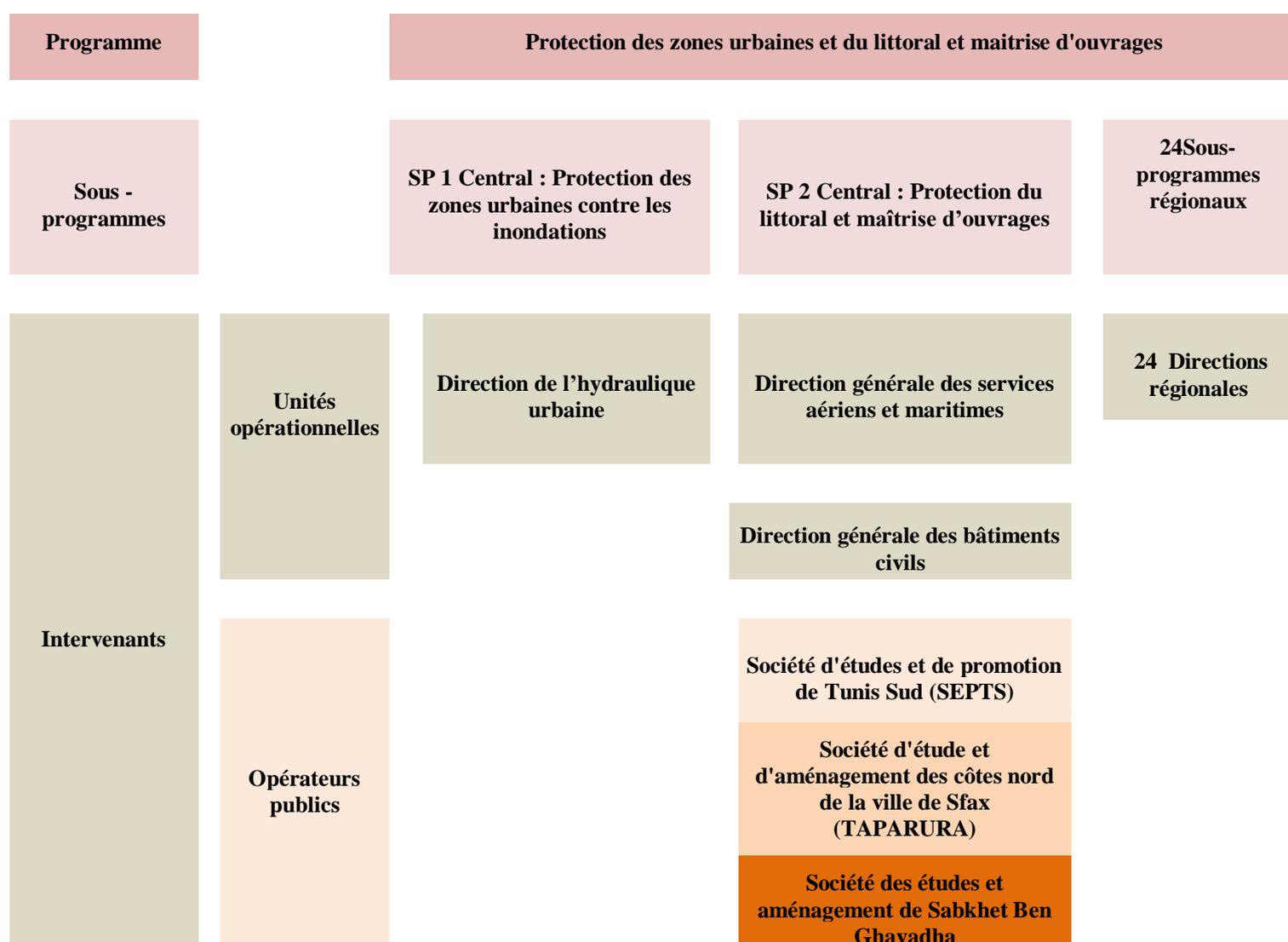
On s'attend à ce que tous ces travaux soient achevés au deuxième semestre 2021

Programme 2 : Protection des zones urbaines et du littoral et maîtrise d'ouvrages

1-Présentation du programme 2 et de sa stratégie

○ Cartographie du programme 2

Le programme 2 "Protection des zones urbaines , du littoral et maîtrise d'ouvrage" comprend trois sous-programmes et unités opérationnelles, selon la cartographie du programme suivante :



1-PRESENTATION DU PROGRAMME 2 ET DE SA STRATEGIE:

La stratégie du programme de protection des zones urbaines, du littoral et de la maîtrise des ouvrages consiste à:

- **Protéger les zones urbaines des inondations**, qui reposent principalement sur la finalisation de la mise en œuvre du plan stratégique à l'horizon 2020 en plus des projets exécutés dans les zones prioritaires susceptibles d'être plus sujettes aux inondations
- Actualisation par une étude stratégique à l'horizon 2050 dont l'objectif est de protéger contre les inondations l'ensemble du pays
- Entreprendre l'entretien et le curage de toutes les installations de protection périodiquement et à chaque fois que c'est nécessaire
- **Protéger le littoral et maîtriser des ouvrages portuaires**, principalement en s'appuyant sur:
 - La délimitation du domaine public maritime et les ports en utilisant les techniques et les technologies de pointe durant la période 2017-2021
 - La numérisation des limites du domaine public maritime le long du littoral
 - La préparation des études techniques et réalisation des travaux de projets de protection du littoral contre l'érosion marine pour les zones qui ont subi une érosion marine et les zones menacées
 - La mise en œuvre en tant que maître d'ouvrage délégué des travaux de création ou d'extension et/ou de réaménagement de ports maritimes.
- **Maîtrise de la réalisation des projets de bâtiments civils en tant que maître d'ouvrages délégués** se penche principalement sur les axes suivants:
 - Etablir un plan national de développement et de modernisation de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée prenant en compte la composante environnementale et le développement technologique à travers:
 - Réaliser des projets de construction économes en énergie et respectueux de l'environnement qui favorisent la construction durable,
 - Réalisation et gestion de projets nationaux depuis la programmation fonctionnelle, les étapes techniques de diverses des études et le suivi des réalisations jusqu'à leur réception par le maître d'ouvrage,

- Réaliser des études architecturales intégrant le principe d'égalité et d'équité des chances (genrées).
- Assistance technique pour divers ministères pour la construction de leurs bâtiments
- Veille et renforcement du cadre légal et juridique de la construction durable

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

2.1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme 2:

Sous-programme 2.1: Protection des zones urbaines contre les inondations :

Objectif 2.1.1: Maîtriser les eaux de ruissellement auprès des villes et des agglomérations urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

➤ **Présentation de l'objectif :** Conformément à la stratégie du programme, la direction de l'hydraulique urbaine prépare annuellement des études lui permettant de mener à bien plusieurs projets dans différentes villes et communautés exposées aux inondations afin d'atténuer leur impact potentiel sur la vie et les biens humains. Afin de maintenir l'efficacité des installations réalisées dans ce cadre et de s'acquitter de sa tâche de manière optimale, le département prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ces installations et détermine le type d'intervention à entreprendre.

➤ **Référence de l'objectif :** L'exécution du plan stratégique pour protéger les zones urbaines contre les inondations s'appuie sur 2 indicateurs :

Indicateur 1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Indicateur 2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection réalisés

➤ **Raisons de l'adoption des indicateurs :** L'une des activités les plus importantes de la direction de l'hydraulique urbaine consiste à mener à bien des projets visant à protéger les villes contre les inondations est le nettoyage et le curage des ouvrages. Afin d'évaluer ces réalisations, les deux indicateurs cités ci-dessus ont été mis en place tout en considérant la longueur des ouvrages réalisés.

➤

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 2.1.1: Maîtriser les eaux de ruissellement auprès des villes et des agglomérations urbaines et garantir la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 21.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique | % | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 | * |
| Indicateur 21.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection réalisés contre les inondations | % | 83 | 88 | 92 | 95 | 96 | 97 | 98 |

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera réalisée.

Sous-programme 2.2: Protection du littoral et maîtrise d'ouvrage

Objectif 2.2.1: Conserver le domaine public maritime, protéger le littoral et maîtriser les ouvrages maritimes

- **Présentation de l'objectif :** Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion marine et maîtrise des ouvrages
- **Références de l'objectif :** Il a été considéré 2 indicateurs pour cet objectif :

Indicateur 1 : Taux cumulé de protection du littoral.

Indicateur 2 : Performance technique des projets maritimes réalisés.

- **Raisons de l'adoption des indicateurs :** Les deux indicateurs choisis sont assignés à l'unité opérationnelle (DGSAM) dont l'attribution et la mission sont la protection du littoral et la maîtrise des ouvrages maritimes.

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 2.2.1: Conserver le domaine public maritime, protéger le littoral et maîtriser les ouvrages maritimes

| Indicateurs de performance | Unité | Réalisations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 221.1 : Taux cumulé de protection du littoral | % | 32 | 42 | 50 | 60 | 68 | 75 | * |
| Indicateur 221.2 : Performance technique des projets maritimes réalisés | % | — | — | — | 60 | 70 | 80 | * |

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

Objectif 2.2.2 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics :

- **Présentation de l'objectif :** Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics
- **Références de l'objectif :** Il a été considéré 2 indicateurs pour cet objectif :

Indicateur 1 : Performance énergétique du bâtiment

Indicateur 2 : Nombre cumulé des études lancées tenant compte du genre.

- **Raisons de l'adoption des indicateurs :** Les deux indicateurs correspondent à deux axes de réforme adoptés par la Tunisie

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 2.2.2 : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

| Indicateurs de performance | Unité | Réalisations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-----------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 2221 : Performance énergétique du bâtiment | kwh/m2/an | 60 | 65 | 68 | 70 | 75 | 80 | * |
| Indicateur 2222 : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'équité et de l'égalité des chances | NB | — | — | — | — | 20 | 30 | * |

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude sur l'efficacité énergétique (2.2.2.1) et de l'analyse genre (2.2.2.2) de la mission

Sous-programme 2-3: Le sous-programme régional:

Objectif 2.3.1 : Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués

- **Présentation de l'objectif :** Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués
- **Références de l'objectif :** Il a été considéré 1 seul indicateur pour cet objectif :
 - Taux de consommation des crédits délégués.
- **Raisons de l'adoption des indicateurs :** Les objectifs principaux concernent la délégation des crédits pour la réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine et l'entretien d'ouvrages maritimes ainsi que le suivi des projets de bâtiments civils régionaux.

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 2.3.1 : Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 23.1.1: Taux de consommation des crédits délégués | % | - | - | - | - | * | * | * |

* Les valeurs de l'indicateur pour les années 2021, 2022 et 2023 seront calculées selon la nouvelle étude stratégique qui sera réalisée

2-2-Présentation des activités et interventions du programme 2 :

**Tableau 6 : Crédits de paiement du programme 2 pour l'année 2021
selon les activités et interventions**

Unité : Mille dinars

| Sous - programme | Objectifs | Indicateurs | Prévisions Indicateurs | Interventions | Activités | prévisions dépenses activités pour 2021 |
|--|---|--|------------------------|--|---|--|
| Sous - programme 1 : Protection des zones urbaines contre les inondations | Objectif 2.1.1: Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés | Ind 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique | 99% | | Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations | 88 000 |
| | | Ind 2.1.1.2: Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés | 96% | | Entretien des ouvrages | 20 000 |
| Sous - programme 2 : Protection du littoral et maîtrise d'ouvrage | Objectif 2.2.1: Conserver le domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion marine et maîtrise d'ouvrages | Ind 2.2.2.1: taux cumulé de protection du littoral | 68,00% | Délimitation et ré-délimitation du DPM, -Préparation des termes de référence des appels d'offres - Participation dans l'évaluation des offres et conclusions des marchés des projets et ouvrages maritimes - Suivi de l'exécution des projets - Préparation des dossiers de règlement définitifs | a- Protection du littoral contre l'érosion et Maîtrise d'ouvrages portuaires Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA | 7 046 |
| | | Ind 2.2.2.2: Performance technique des projets maritimes réalisés | 70% | | b- Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA | 1 100 |
| | | Ind 2.2.3.1: Performance énergétique du bâtiment | 75% | | Préparation des termes de référence des appels d'offres - Participation dans l'évaluation des offres et conclusions des marchés des projets et ouvrages maritimes -Suivi de l'exécution des projets -Préparation des dossiers de règlement définitifs | c- Suivi du projet de développement du Lac Sud |
| | Objectif 2.2.2: Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et leur prise en compte des besoins spécifiques de toutes les catégories sociales | Ind 2.2.3.2: Nombre cumulé des études lancées tenant compte du genre | 20% | Etudes sur les secteurs des bâtiments et des travaux publics -Travaux d'aménagement du poste frontalier de Dhiba -Suivi de réalisation des bâtiments civils | d- Suivi du projet d'aménagement de Sebkhha Ben Ghayadha | 600 |
| | | | | | Activité support | 17644 |
| | total sous programme 2 137 290 | | | | | |
| Sous - programme régional | Objectif 2.3.1: Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués | Ind 2.3.1.1: Taux de consommation des crédits délégués | | a- Réalisation des projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage délégué et assistance technique | a- réalisation de projets de bâtiments civils délégués | 1 412 |
| | | | | b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM | b- Réalisation des projets d'entretien et bornage du DPM | |
| | | | | | c- Activité Support | |

Projets d'investissement du programme 2 :

S/PROG 2.1 : Protection des villes contre les inondations : Nouveaux et projets en cours

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|---|--------------------------------|---------------|
| | Engagement | Paiement |
| Etudes et réalisation des travaux de protection des zones urbaines contre les inondations : -47 projets dans différents gouvernorats - Réalisation d'une étude stratégique sur la gestion des dangers des inondations - Acquisition des terres pour la réalisation des projets | 119500 | 105300 |
| Entretien des ouvrages réalisés | 25000 | 2700 |
| Total | 144500 | 108000 |

S/P 2-2: Protection du littoral et maîtrise d' ouvrages

Projets de protection du Littoral contre l'érosion maritime

Projets en cours

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|--|--------------------------------|----------|
| | Engagement | Paiement |
| Numérisation du DPM | 0 | 300 |
| Etude sur les structures maritimes | | 200 |
| Protection du Littoral de la Mehdiya contre l'érosion marine | | 100 |
| Protection du Littoral de Bizerte (Lots 1 et 2) | | 1000 |
| Protection du Littoral de Béni Ftail à Zarzis | | 300 |
| Protection du Littoral de Sfax contre l'érosion marine (Lot 3) | | 200 |
| Reconstruction du quai d'accostage du vieux port de Ghar el Melh | | 200 |
| Protection de la Falaise de Monastir (Lot 3) | | 1000 |
| Protection du Littoral de Tabarka contre l'érosion marine | | 200 |
| Travaux de protection du Canal Nord du Sebkhya Ben Ghayadha | | 1300 |
| Restauration et reconstruction d'une partie du quai du bassin extérieur du port de plaisance de Monastir | | 100 |
| Protection du Littoral de Cap Zbib contre l'érosion marine | | 300 |
| Total | | |

Nouveaux projets

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|---|--------------------------------|-------------|
| | Engagement | Paiement |
| Etude d'un schéma directeur pour la réalisation de travaux de protection et d'entretien du Littoral | 1500 | 300 |
| Protection de la Corniche de Bizerte contre l'érosion marine (Lot 3) | 2000 | 500 |
| Frais de suivi des projets délégués | 100 | 100 |
| Total nouveaux projets | 3600 | 900 |
| Total nouveaux et anciens projets | 3600 | 6100 |

Projets des bâtiments civils

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|---|--------------------------------|-------------|
| | Engagement | Paiement |
| Etude de la série nationale des prix | - | 45 |
| Etudes sur le secteur de la construction et des travaux publics | - | 45 |
| Mausolée Habib Bourguiba à Monastir | 50 | 50 |
| Aménagement des postes frontaliers | 2400 | 900 |
| Frais de suivi des projets des bâtiments civils | 1360 | 1360 |
| Total | 3810 | 2400 |

Projets des entreprises publiques sous-tutelle du programme 2

(Opérations financières)

Subvention publique pour TAPARURA pour le suivi et le contrôle de ses projets

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|---|--------------------------------|-------------|
| | Engagement | Paiement |
| Travaux de remise en état et d'aménagement du littoral Nord de la ville de Sfax | 950 | 950 |
| Etudes spécifiques du Projet TAPARURA | 50 | 50 |
| Entretien et surveillance la propriété du projet TAPARURA | 100 | 100 |
| Total | 1100 | 1100 |

**Subvention publique pour la SEPTS
pour le suivi et le contrôle de ses projets**

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|--|--------------------------------|------------|
| | Engagement | Paiement |
| Etudes diverses | 80 | 80 |
| Travaux d'entretien et de protection des ouvrages civils | 300 | 300 |
| Surveillance et contrôle de la région du Lac et du port de Tunis | 120 | 120 |
| Total | 500 | 500 |

**Subvention Publique pour Sebkhha Ben Ghayadha pour le suivi et le contrôle de
ses projets**

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|--|--------------------------------|------------|
| | Engagement | Paiement |
| Poursuite de l'assainissement du foncier | 35 | 35 |
| Poursuite les travaux de réhabilitation de Sebkhhet Ben Ghayadha | 415 | 415 |
| Surveillance et contrôle de Sebkhhet Ben Ghayadha | 150 | 150 |
| Total | 600 | 600 |

S/P 2.3 : Sous- Programme Régional

| Libellé du projet | Prévisions 2021 (Mille Dinars) | |
|--|--------------------------------|-------------|
| | Engagement | Paiement |
| Entretien du littoral | 903 | 903 |
| Frais d'exploitation du littoral | 43 | 43 |
| Crédits d'appui (littoral et bâtiments civils) | 466 | 466 |
| Total | 1412 | 1412 |

3-Dépenses du programme 2 :

3-1-Budget du programme 2

Tableau 7 :
Répartition du budget du programme 2 de l'année 2021
selon la nature des dépenses (paiement)

| Nature des Dépenses | Réalisations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Différence (2)-(1) | Pourcentage (2) -(1) /(1) (%) |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|
| Rémunérations Publiques | 13 910,1 | 16 820,2 | 16 400,0 | -420,2 | -2,5% |
| Fonctionnement | 919,7 | 2 033,2 | 2 190,0 | 156,8 | 7,7% |
| Interventions Publiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Dépenses d'Investissements | 68 375,2 | 93 590,0 | 116 500,0 | 22 910,0 | 24,5% |
| Dépenses des Opérations Financières | 1 700,0 | 1 600,0 | 2 200,0 | 600,0 | 37,5% |
| Autres Dépences | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0% |
| Total Programme 2 | 84 905,0 | 114 043,4 | 137 290,0 | 23 246,6 | 20,4% |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Graphique 1 :

Budget du programme 2 de l'année 2021 selon la nature de la dépense (paiement).

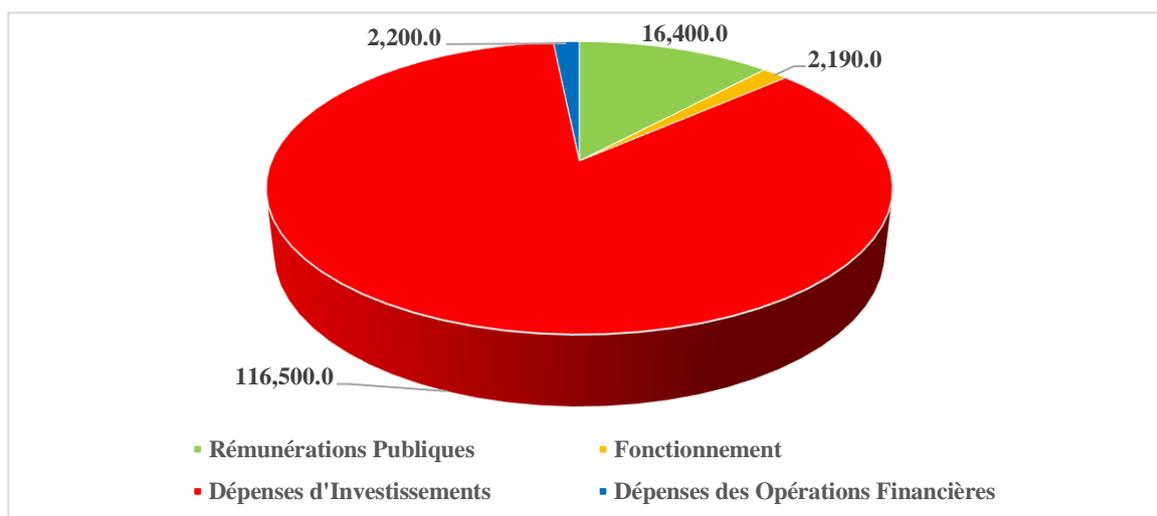


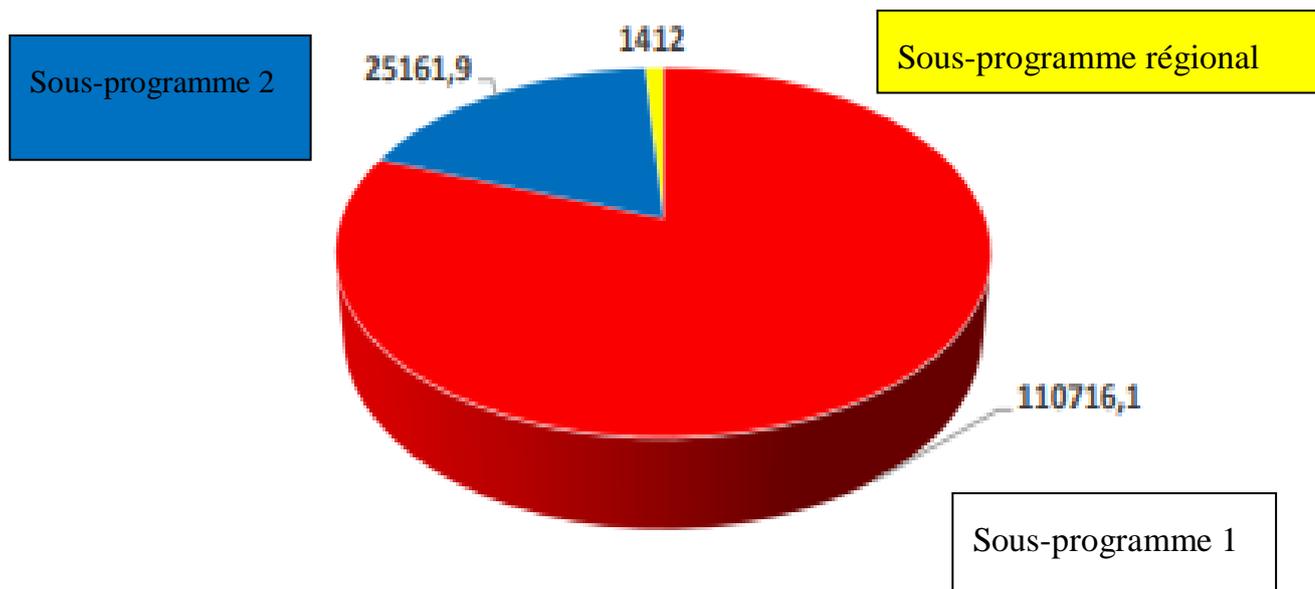
Tableau 8 :

Budget du programme 2 selon la destination des dépenses

Par sous-programmes et par activités

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| Sous - Programmes | Activités | Réalizations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions | Pourcentage d'évolution | |
|--|--|----------------------|------------------|------------------|-------------------------|---------------|
| | | | | 2021 - 2 | (2) - (1) | |
| | | | | | Montant | Pourcentage |
| | | | | | (2)- (1) | % |
| | | | | | (2)- (1) | (1) / (1) |
| Sous - Programmes centraux | Activités centrales | | | | | |
| Sous- Programme central 1: Protection des zones urbaines contre les inondations | Elaboration des études et Exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations | 50 703,4 | 75 000,0 | 105 300,0 | 18 300,0 | 24,40% |
| | Entretien des ouvrages | 9 139,5 | 113 | 2 700,0 | 2 887,0 | - |
| | Activité support | 2 109,8 | 2 294,2 | 2 716,1 | 421,9 | 18,40% |
| Total Sous-Programme 1 central | | 61 952,7 | 77 407,2 | 110 716,1 | 33 308,9 | 43,00% |
| Sous- Programme central 2: Protection du littoral et Maîtrise d'Ouvrages | Protection du littoral contre l'érosion et Maîtrise d'ouvrages portuaires | 2513,8 | 7100 | 6100 | 1000 - | 14,10% |
| | Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA | 1100 | 1 100,0 | 1100 | 0 | 0% |
| | Suivi du projet de développement du Lac Sud | 200 | 250 | 500 | 250 | 100% |
| | Suivi du projet d'aménagement de Sebkhha Ben Ghayadha | 400 | 250 | 600 | 350 | 140% |
| | Réalisation des bâtiments économes en énergie ET Maîtrise de la qualité et des techniques de la construction | 4390,8 | 11 490,0 | 2400 | -9090 | 79% |
| | Activité support | 14 829,8 | 15 191,0 | 14 461,9 | -729,1 | -4,9% |
| Total Sous-Programme 2 central | | 23 434,4 | 35 381,0 | 25 161,9 | -10218,1 | 9,28% |
| Sous -Programmes régionaux | Activités Régionales | | | | | |
| | Réalisation de projets délégués d'entretien et bornage du DPM | 950,5 | 904,5 | 946 | 41,5 | 4,60% |
| | Activité Support | - | 350,7 | 466 | 114,3 | 32,4% |
| Total Sous-Programmes régionaux et Activites | | 950,5 | 1 255,2 | 1 412,0 | 156,8 | 12,50% |
| Total Programme 2 | | 86 337,6 | 114 043,4 | 137 290,0 | 23 246,6 | 20,40% |



Analyse du budget d'investissement du programme 2 :

Le budget d'investissement caractérisé par le développement économique estimé à 116 500 MD pour l'année 2021 sera exécuté comme suit :

- Principaux programmes et projets continus :

➤ **Pour le sous-programme 1** il sera consacré à :

- Achever le programme de protection des villes contre les inondations pour les villes de: El Kef, Ksour El Saff, Nefta, Tala, Jamal, Tunis Ouest, Tataouine, Sbeitla, Bizerte, Zermadine, Nefzeh, Fossana, Kasserine, Zarzis, Redayef, Tataouine, Maztoureya, Beni Hassan, Mareth à Gabes et la zone d'Enezla El Jawfeya à Kébili.
- Poursuite de l'aménagement de Oued el Mansoura dans la ville de Kairouan.
- Poursuivre la réalisation du programme de protection de 7 villes contre les inondations inscrite en 2019, à savoir, Moknine, Sousse et Al-Soma'a à Nabeul et Ras Al-Jabal à Bizerte, Saouaf à Zaghuan et Ben Guerdane à Médenine et Matmata Al Jadida à Gabès, en plus du programme d'entretien périodique des installations. Le coût total de ces projets s'est élevé à 46 MD, dont 11 MD au profit de l'entretien périodique des ouvrages hydraulique et 2 MD au titre d'études et d'acquisition de terrains.
- Actualiser le coût de l'étude stratégique de gestion des risques d'inondation à 12 MD visant au :
 - Diagnostic de l'état actuel de toutes les installations de protection contre les inondations.

- Préparer une base de données géographique des ouvrages hydrauliques.

- Préparer des cartes des zones menacées par les inondations.

- Développer une stratégie pour réduire les impacts du changement climatique.

- Établir un plan de protection et d'intervention basé sur les priorités.

- Poursuivre la mise en œuvre du programme de protection des villes contre les inondations inscrit en 2020, pour un coût total de 89 MD comme suit:
 - Protéger le nord et l'est de la ville de Tunis contre les inondations, par les travaux au niveau de Raouad, Soukra, Kram ouest, Bharlazrag, Marsa et le bassin des oueds Greb et Ouerich ,(Al-Nasr, Al-Manazah, cité Al-Khadra, cité olympique et Ariana Al-Oulaya jusqu'au lac nord de Tunis).pour cout total de 154 MD. Les études détaillées ont été finalisées en 2020 pour un coût de 5,9 MD.

 - Le démarrage de la protection de la ville de Gabès après l'achèvement des études, par l'aménagement d'Oued Krayaa et la construction de deux traversées pour un coût total de 43 MD. L'étude pour un montant de 1,5 MD a été inscrite en 2020.

 - Protection des villes de Malouche à Mahdia et Sebala à Sidi Bouzid, Medenine, Ghomrasen à Tataouine, et la zone d'El Ouedyen à Nefta : Mahasin, Bouhelal, Doughmes et SabaaByar du gouvernorat de Tozeur, Mhamdia, Fouchana, et Wadi El-Tin à Ghanoush à Gabes pour un coût total de 29 MD.

 - Protection des différentes villes de Nabeul touchées par les inondations de septembre 2018 après avoir achevé les études détaillées. Le programme vise à protéger les villes de Nabeul, Hammamet, Bni Khaled, Zawiyat Al-Jadidi, Bushrai, Dar Chabaane Al-Fihri, Takelsa, Korba et Menzel Bouzelfa, pour un coût de 39 MD.

➤ **Sous-programme 2:** Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages portuaires

Les projets les plus importants qui seront achevés au cours de l'année 2021 et inclus dans ce programme sont des travaux de protection du littoral de l'érosion marine des plages de Mahdia, Beni Fattayl-Zarzis, Jbenyana, la plage de Houmt Souk à Djerba, Ajim, et les plages de Tabarka et la falaise de Monastir, en plus des travaux d'ouverture de Sabkhet Ben Ghayadha.

Par ailleurs, le programme de protection du littoral contre l'érosion marine pour l'année 2019 continu pour la protection des côtes de Bizerte et Jbenyana (troisième tranche) et la falaise de Monastir (quatrième tranche) ainsi que les travaux d'aménagement de Sabkhet Bin Ghayadah (travaux de soutien et de protection du canal nord contre les houles)

Le coût total de ces projets est de 5,7 MD, en plus des études sur les structures et propriétés marines, pour un coût de 1,2 MD.

Par ailleurs, le programme 2020 de protection du littoral contre l'érosion marine continuera d'être achevé, pour un coût total de 6,4 MD :

- Réalisation d'un levé hydrographique et topographique des zones les plus dégradées du littoral.
- Protection d'une partie de la corniche de Bizerte à 2,5 km.
- Protection une partie de la bande côtière de BaniFtayel sur une distance de 260 mètres.
- Reconstruction de la partie effondrée (170 mètres) du poste d'amarrage de l'ancien port de Ghar El Melh
- Protection de 300 mètres des plages de Cap Zbib
- Aménagement du quai extérieur du port de plaisance de Monastir par la reconstruction de la partie effondrée et la restauration

Programmes et nouveaux projets importants :

➤ **Sous-programme 1:** Protection des zones urbaines contre les inondations

Un nouveau programme devrait être lancé en 2021 pour protéger les villes des inondations, pour un coût total de 100 MD :

- Études spécifiques pour la protection des villes contre les inondations et l'acquisition de terrains pour un montant de 2 MD.
- Protection des villes de Douar Hicher, Oued Ellil, Jriassa, Tajerween, Jammal, Ksour El-Saff, Gafsa, Nefta, Mornag, Nefzah, Maamoura, Beni Khiair, les îles de Kerkennah, les casernes militaires et ses environs à ElHamma Gabès pour un coût total de 73 MD.
- Un programme d'entretien périodique des installations de protection contre les inondations pour un coût de 25 MD.

➤ **Sous-programme 2 :** Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

L'année 2021 verra le lancement d'un nouveau programme de protection du littoral contre l'érosion marine, pour un coût total de 3,5 MD comprenant :

- Préparation d'un plan directeur des travaux de protection et d'entretien du littoral pour un coût de 1,5 MD.
- Protection d'une nouvelle partie de 2,5 km de la Corniche de Bizerte (quatrième tranche) pour un coût de 2 MD. A ceci s'ajoute l'achèvement du poste frontalier à Dhhiba, pour un coût de 2,4 MD.

Analyse des opérations financières

Les dépenses d'opérations financières en engagement et en paiement pour le programme 2 pour l'année 2021 est de 2200 contre 1600 en 2020. Ils sont répartis selon la nature de dépenses comme suit :

~~Projet Annuel de Performance de l'année 2021~~

- 1100 MD sous le titre d'un prêt sur le budget au profit de la Société d'études et de développement des côtes nord de Sfax.
- 500 MD au titre d'un prêt sur le budget au profit de la Société d'études et de promotion du sud de Tunis.
- 600 MD sous le titre de prêt sur le budget au profit de la Société d'études et d'aménagement de Sabkhet Ben Ghayadah, Mahdia.

Ces prêts seront affectés au suivi des travaux et des dépenses de fonctionnement des entreprises concernées en plus des frais de gardiennage et d'entretien des installations.

3.2- Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 2

Tableau 9 :

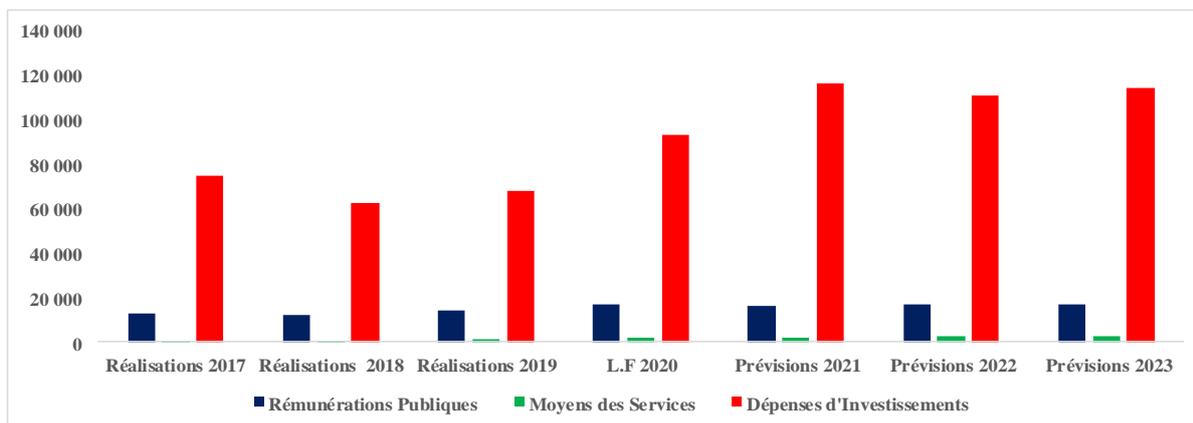
CDMT 2021-2023 du programme 2 selon la nature des dépenses (mille dinars)

| Nature des Dépenses | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | LF 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations Publiques | 13 036 | 12 423 | 13 910,1 | 16 820,2 | 16 400,0 | 16 700,0 | 17 028,0 |
| Fonctionnement | 542 | 674 | 919,7 | 2 033,2 | 2 190,0 | 2 256,0 | 2 323,0 |
| Interventions Publiques | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses d'Investissements | 74 741 | 62 358 | 68 375,2 | 93 590 | 116 500 | 111 069 | 114 210 |
| Dépenses des Opérations Financières | 1 300 | 1 620 | 1 700,0 | 1 600 | 2 200 | 3 310 | 3 379,0 |
| Autres Dépenses | 0 | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Programme 2 sans Ressources propres des Entreprises Publiques | 89 619 | 77 075 | 84 905,0 | 114 043,4 | 137 290,0 | 133 335,0 | 136 940,0 |
| Total Programme 2 avec Ressources propres des Entreprises Publiques | | | | | | | |

*Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

La valeur des dépenses d'investissement au cours de l'année 2018 et 2019 a connu une relative baisse, en raison de l'impossibilité de décaisser une partie des prêts extérieurs programmés dans le cadre du projet de protection de l'ouest Tunis contre les inondations, en raison des problèmes qui ont accompagné le déplacement des réseaux de divers concessionnaires en raison de la longueur des procédures. L'année 2021 verra une augmentation significative des investissements compte tenu du nombre important de projets continus et de projets d'entretien nécessitant des crédits estimés à 108 millions de dinars) dont 72 millions de dinars en ressources sur le budget de l'état et 36 millions de dinars par des prêts extérieurs

Graphique 3 : CDMT 2021-2023 du programme 2 selon la nature des dépenses



Programme 3 : Aménagement du Territoire, urbanisme et habitation

1-Présentation du programme 3 et sa stratégie

○ Cartographie du programme

| | | | |
|--------------------------|---|---|---------------------------------|
| Programme | Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | | |
| Sous - Programmes | SP 1 Central : Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat | 24 Sous-Programmes Régionaux | |
| Intervenants | Unités Opérationnelles | Direction Générale de l'Aménagement du Territoire (DGAT) Direction de l'Urbanisme (DU) Direction Générale de l'Habitat (DGH) Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique des Logements Sociaux (UPSLS) Agence Urbaine du Grand Tunis (AUGT) | 24 Directions Régionales |
| | Opérateur Public | Office de la Topographie et du Cadastre (OTC) Agence Foncière d'Habitation (AFH) Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) Société de Promotion des Logements Sociaux (SPROLS) Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT) SNIT NORD SNIT CENTRE SNIT SUD | |

La stratégie du programme « Aménagement du Territoire, urbanisme et habitation » cible la maîtrise de la répartition de la population et les activités économiques dans l'objectif d'un développement intégré, durable, équitable entre les régions. Doté le territoire National d'une planification urbaine durable des villes et des groupements ruraux, le développement d'un habitat abordable, économique et social, dans un environnement de quartiers intégrés et réhabilités, équitable pour les femmes et les hommes.

Le programme 3 se décline en 25 sous-programmes : un central et 24 régionaux.

- Le premier sous-programme au niveau central couvre l'aménagement territoire, l'urbanisation et la politique de l'habitat, qui sont des axes stratégiques de la mission, qui se caractérise aussi par son caractère horizontal, sa vision globale, et son lien étroit avec le reste des secteurs vitaux (activités économiques, communication, transport ...),
- Le sous-programme régional comprend 24 sous-programmes régionaux pour le développement territorial, l'urbanisme et l'habitat

La politique urbaine a été approuvée suite à la participation de la Tunisie à la conférence « **Habitat III** » à Quito en Équateur en octobre 2016, la Tunisie a été choisie avec trois autres pays arabes pour bénéficier d'un soutien par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en coordination avec l'Alliance des villes pour réaliser un programme régional sur les politiques urbaines nationales dans les pays arabes. La participation de la Tunisie à **Habitat III** est considérée comme une continuation de sa participation aux travaux d'**Habitat I** (Francfort 1976) et d'**Habitat II** (Istanbul 1996).

Le nouveau plan d'urbanisme représente une vision partagée d'un avenir meilleur et plus durable dans lequel tout le monde peut profiter à droits égaux, à profiter des opportunités que les villes peuvent offrir, la communauté internationale repensera les systèmes urbains et la configuration des villes pour concrétiser cette vision. La stratégie d'urbanisme inclut une nouvelle reconnaissance du lien développement moderne et nouveau, il confirme aussi les liens entre un nouvel urbanisme et la création d'emplois, les opportunités de subsistance et d'amélioration de la qualité de vie, qui devrait être inclus dans toute politique et stratégie de rénovation urbaine.

Ce lien met également en évidence l'étroite relation entre le nouvel agenda urbain et le programme de développement durable, à l'horizon 2030 par sa dimension universelle, qui comprend 17 objectifs et 169 cibles, en particulier l'objectif 11 sur les villes et les sociétés durable.

En référence au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le onzième objectif vise, principalement pour atteindre les axes suivants :

- Veiller à ce que chacun ait accès à un logement et à des services de base adéquats, sûrs et abordables, et à améliorer les bidonvilles,
- Fournir un accès à tous à des systèmes de transport sûrs, abordables, durables et accessibles, améliorer la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, avec une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables, des femmes, des enfants et des personnes handicapées et les personnes âgées, vivant dans des conditions précaires
- Promouvoir une urbanisation inclusive et durable et la capacité de planifier et de gérer l'établissement des populations dans tous les pays de manière participative, intégrée et durable,
- Renforcer les efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.
- Réduire considérablement le nombre de décès et le nombre de personnes touchées, et parvenir à une réduction significative de la pertes économiques directes liées au PIB mondial à la suite de catastrophes, y compris les catastrophes liées à l'eau, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes qui vivent dans des conditions précaires
- Réduire l'impact environnemental négatif des villes, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air, la gestion des déchets, etc.,
- Offrir à tous des moyens de profiter des espaces verts et des lieux publics sûrs, inclusifs et accessibles, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées,
- Soutenir des liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre les zones urbaines et voisines aux zones urbaines et rurales, en renforçant la planification du développement national et régional.
- Augmenter significativement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et des plans intégrés d'inclusion de tous, de parvenir à une utilisation efficace des ressources, d'atténuer et de s'adapter au changement climatique, et la résilience face aux catastrophes,

- Aider les pays les moins avancés, notamment par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables résilients en utilisant des matériaux locaux.

L'approche du genre en Tunisie est basée sur les principes de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions nationales, locales et régionales dans le but de réduire les écarts entre les deux sexes. Ces principes permettent la représentation des femmes dans les politiques du gouvernement et dans la gouvernance locale conformément aux objectifs de la constitution qui sont basés sur l'égalité et la non-discrimination et le renforcement des droits des femmes en tant que membre efficace et capable de prendre des décisions.

Sur la base de ces principes, l'intégration de l'approche genre dans les services publics est devenue d'une grande importance. Elle vise le processus d'évaluation de toute action planifiée, y compris la législation, les politiques et les programmes, et la mise en place d'une stratégie pour que les questions du genre soit enracinée de la conception, la mise en œuvre, au suivi des politiques et des programmes politiques, économiques et sociaux. En conséquence, l'intégration de l'approche genre tend principalement à réaliser le développement souhaité dans la société en utilisant les capacités de toutes ses composantes, hommes ou femmes.

En ce qui concerne l'intégration d'une approche genre dans la politique du logement, au cours de l'année 2021, des données seront collectées et des indicateurs pour le secteur du logement seront établis, avec un accent particulier sur les indicateurs sexospécifiques qui visent à mesurer dans quelle mesure les femmes et les hommes sont égaux dans le bénéfice des programmes de logement, une étude sera programmée sur les besoins en logement avec des données des statistiques. Dans le projet annuel de performance pour l'année 2022 un indicateur de performance basé sur le genre sera représenté : le taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement ou d'un lot social. Il faut reconnaître que la politique de l'habitat et les programmes existants n'adoptent pas l'approche genre et le droit des femmes à un logement convenable, ne fixent pas de mesures spécifiques pour l'inclusion des groupes vulnérables de femmes et d'hommes. Le lien étroit entre le droit à un logement convenable et le droit à l'égalité pose la question du logement décent pour les femmes qui est au cœur de la question des inégalités sociales et des discriminations.

Les axes stratégiques et les priorités du programme d'aménagement du territoire, d'urbanisation et de l'habitat sont les suivants :

Pour l'aménagement du territoire :

L'aménagement du territoire représente l'ensemble des options, des orientations et des procédures qui se fixent au niveau national ou régional pour réguler l'usage du territoire et assurer la cohérence de l'orientation des grands projets d'infrastructures, d'équipements publics et de complexes d'habitation selon une vision à long terme qui prend en compte les spécificités nationales et resserre la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont :

- Accroître la compétitivité du territoire national et soutenir l'ouverture sur l'espace maghrébin et l'intégration dans l'économie mondiale.
- Soutenir un développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions et diversifier la base économique et travailler à explorer les opportunités offertes par les régions et les pôles économiques.
- Soutenir la décentralisation en redistribuant les rôles entre les différents acteurs aux niveaux national, régional et local, et en donnant plus de pouvoirs aux régions et collectivités locales.
- Renforcement des infrastructures et des grands équipements collectifs dans les régions intérieures du pays.
- La mise à niveau des gouvernorats en pôles urbains efficaces capables d'attirer les investissements nationaux et étrangers et de promouvoir les petites et moyennes villes.
- Optimiser l'exploitation des ressources naturelles disponibles afin de parvenir à un développement durable.
- Développer des mécanismes de suivi des usages du domaine territorial basés sur les technologies modernes dans le domaine de la géographie numérique, des banques de données et des technologies de la communication.

Pour le domaine de l'urbanisme :

L'aménagement urbain est un axe très important qui permet la cohésion territoriale urbaine et appui la décentralisation des collectivités locales.

- Proposer et évaluer les politiques nationales d'urbanisme
- Évaluer et actualiser la législation en vigueur dans le domaine
- Surveiller et suivre le développement urbain et analyser les phénomènes qui le distinguent.
- Préparer des études, des recherches stratégiques et des études sectorielles qui contribuent au développement urbain
- Exprimer les avis sur des projets urbains et des études liées à l'urbanisme et à l'architecture
- Préparer des stratégies nationales de développement urbain,
- Suivre l'expansion urbaine, les systèmes d'information géographique des plans d'urbanisme et les systèmes géographiques des villes,
- mise à jour du cadre législatif régissant l'urbanisme,
- Couvrir les villes avec le réseau géodésique.

Pour le domaine de l'habitat:

La politique de l'habitat consiste à créer des mécanismes pour aider les groupes vulnérables et à revenus moyens à fournir des logements et des lotissements décents à des prix abordables d'une part, et pour promouvoir les logements existants, en réhabilitant et intégrant les quartiers résidentiels au profit des femmes et des hommes, à travers les grandes lignes et les grandes orientations qui ont été élaborées dans la stratégie nationale de l'habitat consistant à:

- Réaliser des études qui développeraient la politique et les tendances de la construction durable par les technologies modernes, la maîtrise des coûts de construction et le renforcement des ressources humaines,
- Mettre en place un système législatif intégré qui répond à toutes les variables et changements et est soumis à des mises à jour périodiques chaque fois que nécessaire.

~~Projet Annuel de Performance de l'année 2021~~

- Mettre en place un système de financement diversifié et intégré qui répond aux besoins des différents groupes sociaux et s'adapte aux différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Mettre en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux, en particulier ceux à revenus limités et moyens, et œuvrer à l'égalité et à l'équité des chances entre les femmes et les hommes,
- Établir des programmes et des projets visant à supprimer ou à réhabiliter les gourbis et à les remplacer par de nouvelles maisons, soit par la restauration ou l'extension,
- Préserver le parc immobilier existant en réalisant des études et en développant des programmes, des mécanismes pratiques et législatifs, des options techniques et financières pour améliorer le logement ancien, son fonctionnement et assurer sa pérennité,
- Améliorer les conditions de l'habitat et l'environnement urbain en lançant des programmes de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels, à travers les programmes suivants :

- Logement financé par le fonds de promotion du logement au profit des salariés (FOPROLOS) :

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité du Fonds de promotion du logement au profit des employés, le décret gouvernemental n ° 1126 de 2016 a été publié, qui comprenait de nombreuses mesures qui permettent de :

- Financer l'acquisition d'un terrain constructible.
- Financer l'extension ou la construction d'une maison.
- Financer l'acquisition d'un logement réalisé par un promoteur immobilier agréé.

Bénéficie du financement apporté par le fonds de promotion du logement au profit des catégories, les salariés classées comme suit :

Catégorie 1 : Le salaire mensuel brut compte tenu de toutes les subventions compris entre le salaire minimum professionnel garanti et deux fois et demi ce salaire.

Catégorie 2: Le salaire mensuel brut compte tenu de toutes les subventions compris entre deux fois et demi le salaire minimum professionnel garanti et trois fois et demi ce salaire.

Catégorie 3 :Le salaire mensuel brut compte tenu de toutes les subventions compris entre trois et la moitié du salaire minimum professionnel garanti et quatre fois et demi ce salaire.

Programme spécial des logements sociaux :

Conformément aux dispositions du décret n ° 1224 de 2012 du 10 août 2012 et de tous les textes qui ont été révisé et complété, en particulier le décret gouvernemental n ° 460 de 2015 du 09 juin 2015, le programme spécial des logements sociaux vise à fournir un logement décent aux groupes sociaux à revenus limités, qu'ils soient femmes ou hommes, à travers:

La première composante : retirer les logements rudimentaires et les remplacer par de nouveaux logements, les restaurer ou les agrandir. Le programme est destiné aux groupes sociaux qui occupent un logement primitif et ne possèdent pas de domicile. Le nombre de bénéficiaires a atteint 9 000 bénéficiaires, pour un coût total de 200 millions de dinars.

La deuxième composante : la construction de logements sociaux et lots viabilisés, Il est destiné aux familles non-proprétaires de biens immobiliers et dont le revenu familial mensuel brut n'excédant pas trois fois le salaire minimum professionnel garanti. Le nombre de logements sociaux et de lots qui doivent être achevés est d'environ 13500 logements et lots viabilisés, pour un coût de 900 millions de dinars.

Le programme du premier logement :

Ce programme vise à aider les familles à revenus moyens à financer l'acquisition de maisons réalisées par des promoteurs immobiliers agréés et par des particuliers non-promoteurs immobiliers en s'autofinçant dans la limite de 20% du prix du logement. Le Décret gouvernemental n ° 161 de 2017 du 31 Janvier 2017 a porté sur l'ajustement des conditions de bénéfice du programme du premier logement, des formules et conditions pour bénéficier du prêt bonifié pour couvrir l'autofinancement et des modalités de son octroi à deux reprises (mars 2017 et janvier 2019) afin que la spécificité du financement devienne la suivante :

Ces prêts bénéficient aux familles ou aux particuliers qui ne sont pas propriétaires de logement. Leur revenu familial brut mensuel varie de 4,5 à 12 fois le salaire minimum professionnel garanti pour les familles et entre 4,5 et 10 fois le salaire minimum professionnel garanti pour les personnes. Le prêt de

financement est attribué à un taux d'intérêt de 2% à payer sur la période de remboursement du prêt bancaire avec 5 ans de grâce sans intérêt.

Les logements réalisés par des promoteurs immobiliers, se composent d'au moins deux pièces et d'un salon, et à un prix ne dépassant pas 220 mille dinars hors TVA.

Le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels :

Selon le diagnostic réalisé par l'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) du statut des quartiers résidentiels des différents gouvernorats, il existerait environ 1400 quartiers populaires qui nécessitent une intervention pour les réhabiliter et les équiper de diverses installations pour répondre aux aspirations des groupes sociaux qui les habitent et améliorer leurs conditions de vie.

Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels dans sa première version :

Le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels a été approuvé dans sa première version au cours de l'année 2012. Le programme comprend des interventions dans 155 quartiers répartis sur tous les gouvernorats pour un coût estimé à 611 millions de dinars, répartis comme suit :

- Le budget de l'État : 211,5 millions de dinars.

- Financement étrangers : 399,5 millions de dinars, soit 157,140 millions d'euros, répartis comme suit :

* Prêt de l'Agence Française de Développement : 30 millions d'euros

* Un don de l'Union européenne : 57,14 millions d'euros (30 millions d'euros au titre de l'accord d'origine et 140,27 millions d'euros au titre de l'accord sur l'élargissement)

* Prêt de la Banque Européenne d'Investissement : 70 millions d'euros

Le programme vise à intervenir sur :

- L'infrastructure : par le revêtement des routes, l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et des canaux d'évacuation des eaux pluviales, et l'installation du réseau d'éclairage public,

- L'amélioration du logement.

- Les équipements collectifs : à travers la construction d'espaces multidisciplinaires et de terrains de jeux dans les quartiers

- L'infrastructure économiques : en aménageant des zones industrielles dans les quartiers concernés.

Il est prévu que le projet soit achevé en 2021.

Programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels (deuxième Tranche):

L'achèvement satisfaisant de la réalisation du programme de réhabilitation et de l'intégration des quartiers résidentiels (première tranche) et l'impact positif des projets menés sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, il a été approuvé dans le plan de développement, la réalisation d'un nouveau programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels (deuxième partie) pour répondre à une petite partie des besoins d'aménagement, avec les mêmes composantes de la première version avec lotissement sociaux adjacents aux quartiers existants.

Programme de modernisation des routes dans les zones municipales:

1 - Le programme de modernisation des routes dans les communes - Première tranche :

Ce programme a été créé dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Président du gouvernement annoncées le 28 septembre 2016 dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur des villes et ce en raison du mauvais état du réseau routier dans de nombreuses communes vu l'absence d'entretien périodique d'une part et la faiblesse des capacités financières et humaines des communes d'autre part. Dans sa première phase, il est projeté d'intervenir au profit de 72 communes (3 communes de chaque gouvernorat : grande, moyenne et petite) pour réhabiliter environ 672 km de routes pour un coût de 216 millions de Dinar. L'Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine (ARRU) a été chargée de l'exécution du projet selon une convention conclue à cet effet le 17 février 2017.

2 - Le programme de modernisation des routes dans les communes- Deuxièmes tranches:

L'intervention concerne environ 228 communes pour une valeur de 484 millions de dinars, à mettre en œuvre sur 3 années 2018-2020

- Intervention pour réhabiliter et restaurer les anciennes villes dans le cadre du programme de relance des anciens centres urbains de Tunis:

Dans le cadre de la prise en charge de l'ancien tissu urbain en affinant et en renouvelant le paysage urbain, un programme d'intervention dans 20 anciennes villes a été approuvé en coopération avec le ministère de l'Environnement et des Affaires locales et des bailleurs de fonds extérieurs (AFD-BEI-UE) dans le cadre du plan de développement socio-économique pour la période 2016-2020, l'intervention dans 10 villes a été approuvée à travers le processus de diagnostic, d'identification des priorités d'intervention et des études approfondies à cet égard.

En ce qui concerne l'intégration d'une approche genre dans la politique de l'habitat, au cours de l'année 2021, la collecte des données et des indicateurs pour le secteur de l'habitat seront établis, avec un accent particulier sur les indicateurs sexospécifiques qui visent à voir dans quelle mesure les femmes et les hommes sont égaux dans des programmes de logement, en programmant une étude sur les besoins en logement en Tunisie incluant des statistiques réparties par sexe. Le projet annuel de performance pour 2022 verra l'adoption d'un indicateur de référence représenté par le pourcentage cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot de terrain sociale.

On peut considérer que la politique de l'habitat et les programmes existants n'adoptent pas une approche genrée et le droit des femmes à un logement convenable, ni ne fixe des données qualitatives pour l'inclusion des groupes vulnérables des femmes et des hommes.

Le lien étroit entre le droit à un logement convenable et le droit à l'égalité place la question du logement décent pour les femmes au cœur de la question des inégalités sociales et de la discrimination.

2-Présentation des objectifs, indicateurs de performance et activités du programme 3

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme 3

Les objectifs du programme tendent à :

- Atteindre l'efficacité dans la réalisation de projets délégués
- Promouvoir le logement social et abordable
- Réhabiliter et intégrer les quartiers résidentiels

- Soutenir une planification urbaine stratégique et durable
- Maîtriser les expansions urbaines
- Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable

Objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire pour un développement intégré, équitable et durable.

Présentation de l'objectif:

L'aménagement du territoire vise à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée et harmonieuse pour parvenir à un développement économique et social durable dans toutes les régions du pays et pour tous les groupes sociaux.

Les schémas directeurs d'aménagement fixent à la fois au niveau national et régional les options stratégiques, les orientations et les priorités pour les différents secteurs à moyen et long terme

Ils définissent aussi une vision pour leur mise en œuvre de manière harmonieuse avec leurs dimensions temporelles, spatiales et financières pour parvenir au développement escompté dans le cadre de la politique publique de développement.

Référentiel de l'objectif:

Dans le cadre d'une disposition du budget selon des objectifs et en cohérence avec l'adoption de la décentralisation, l'Administration Générale de l'Autorité Territoriale a fixé pour les trois prochaines années la promotion de la préparation territoriale comme son objectif en soutenant les collectivités locales et les acteurs publics pour assurer la cohérence des différentes interventions sectorielles aux niveaux central, régional et local en préparant des études d'aménagement du territoire.

Justification de l'adoption de l'indicateurs :

Pour assurer la mesure de l'indicateur et l'évaluation des interventions de la DGAT, un seul indicateur a été considéré, et rattaché principalement aux activités de la DGAT.

- Taux de couverture du Territoire national par des études d'aménagement et d'observation du territoire.

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du Territoire et appui aux collectivités locales et opérateurs publics dans le but d'assurer un développement intégré, équitable et durable

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.1.1 : Taux de couverture du Territoire National par des études d'aménagement et d'observation du territoire | % | - | - | 60% | 75% | 80% | 85% | 100% |

Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtriser les extensions urbaines.

Présentation de l'objectif:

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme, qui vise à réaliser un développement global, équitable et durable entre les différentes régions du pays, au niveau économique, social et urbain,

Référentiel de l'objectif:

Application de la politique nationale par la Direction de l'Urbanisme (UO) afin de jouer son rôle principal acteur stratégique dans la restructuration et la réhabilitation du tissu urbain et afin de trouver un équilibre entre les différentes régions au niveau national tout en préservant et réduisant la consommation des terres agricoles

Justification de l'adoption de l'indicateurs :

On a considéré deux indicateurs pour cet objectif:

- Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU),
- Taux de consommation des terres agricoles

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtriser les extensions urbaines

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) | % | 37,8% | 28,5% | - | 30% | 32% | 35% | 37% |
| Indicateur 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles | % | | 9,6% | - | 10% | 9,5% | 9% | 8,5% |

Objectif 3.1.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'intégration

Présentation de l'Objectif:

L'objectif principal d'une politique de l'habitat est de fournir un logement décent et d'améliorer les conditions de logement, en mettant en place des programmes qui répondent aux besoins de tous les groupes sociaux, qu'ils soient femmes ou hommes, en particulier ceux à revenus limités et moyens, et en fournissant des installations de base et des équipements collectifs.

Référentiel de l'Objectif:

On a considéré trois indicateurs pour cet objectif:

- Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés,
- Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux,
- Taux cumulé de femmes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social. (pour 2022)

Justifications de l'adoption de l'indicateurs :

L'adoption de l'indicateur relatif au nombre de logements sociaux et abordables réalisés et des lots viabilisés a été choisi afin de mesurer l'évolution du nombre de logements et de lots viabilisés, réalisés au profit de diverses classes sociales, et qui sont réalisés dans le cadre du FOPROLOS ou dans le cadre du programme spécifique des logements sociaux ou dans le cadre du programme du premier logement.

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif 3.1.3: Promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'intégration

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|--------------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.1.3.1: Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés | NB | 2731 | 3710 | 3943 | 4879 | 5577 | 2700 | 2700 |
| Indicateur 3.1.3.2: Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux | Pourcentage cumulé | 74% | 82% | 83% | 54% | 60% | 70% | 77% |

Objectif 3.2.1: Assurer l'efficience dans la réalisation des projets délégués.

Présentation de l'Objectif:

L'efficacité est évaluée dans la mise en œuvre dans les délais de réalisation, des projets délégués, des études, le suivi des travaux d'éradication des logements rudimentaires(gourbis) et la préparation des lotissement pour les projets de construction de logements sociaux dans le cadre du programme spécifique des logements sociaux,

Référentiel de l'Objectif:

On a considéré un seul indicateur pour cet objectif:

- Taux des études réalisées.

Justifications de l'adoption de l'indicateurs :

L'indicateur : taux des études achevées a été retenu pour vérifier le nombre d'études réalisées par les directions régionales par rapport aux études programmées annuellement et l'impact sur la consommation des crédits du délégué, à titre d'engagement et de paiement.

Tableau 5 :

Analyse des indicateurs de l'objectif3.2.1:Assurer l'efficience dans la réalisation des projets délégués

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.2.1.1 : Taux des études réalisées | % | - | - | 82% | 55% | 54% | 71% | * |

2-2-Présentation des activités et interventions du programme 3 :

Tableau 6 : Crédits de paiement du programme 3 pour l'année 2021 par activités et interventions

| Programme | Objectifs | prévisions indicateurs 2021 (%) | Interventions | Activités | prévisions crédits des activités 2021 | |
|--|---|---------------------------------|---|--|---|--------------|
| P3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | objectif 3.1.1: Promouvoir l'aménagement du territoire en appuyant les collectivités locales afin d'assurer un développement intégré, équitable et durable | 80% | élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des zones sensibles/- Etude du schéma directeur d'aménagement du territoire national-élaboration des études thématiques/- élaboration des Schémas directeurs d'aménagement des grandes agglomérations urbaines | 1- Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire | 700 | |
| | objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtriser les extensions urbaines | 32% | 1, Etudes stratégiques d'aménagement urbainset villes nouvelles , 2,Mise en place de SIG PAU pour la gestion et le suivi de l'urbanisation , 3, Cartographie (plans de ville, M24cartes num, prise de vues, 4, La couverture des Villes par une géodésie actualisée 5, suivi des études des plans d'aménagement urbain et levé topographique, 6, Exécution du Programme d'intervention urbain de l'AUGT, 7, Apui de l'AUGT pour le suivi du Programme d'intervention urbain | 2- Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain | 1390 | |
| | | 9,50% | | 3- Géodésie | 2000 | |
| | | | | 4- Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans | 110 | |
| | | | | 5- Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT) | 3279 | |
| | | 100% | | 6- Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés | 38 000 | |
| | | | | 7- Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation | 26 400 | |
| | | | | 8- Réhabilitation et régénération urbaine | 11 000 | |
| | objectif 3.1.3: promouvoir l'habitat social et abordable et réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation | | | Mécanismes d'aide aux salariés dans le cadre du Fond de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS) | 9- Amélioration de l'habitat | 9 000 |
| | | | | Finacement des crédits dans le cadre du programme du premier logement Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 1 Réhabilitation des quartiers d'habitation phase 2 -Réhabilitation de saktiet eddayer - Modernisation des routes municipales Régénération des anciens centres urbains -Intervention du Fond National de l'aide à l'Habitat (FNAH) : Aide et crédits aux particuliers - Travaux particuliers divers | 10- Programme d' Investissement spécifique aux Collectivités Locales | 1 000 |
| 5577 | | | - Commission Banque de l'Habitat -opérations d'ensembles d' Amélioration du cadre de vie. - intervention exceptionnels : catastrophes naturelles, opérations exceptionnelles Travaux particuliers divers (TPD) Travaux d'éradication des logements rudimentaire et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension | 11- Travaux topographiques et travaux de lotissements | 0 | |
| | | | - Acquisition des terrains -Acquisition des logements sociaux Délégation de réalisation des logements sociaux et aménagement des lots sociaux aux promoteurs publics réalisation des études , de travaux et d'assistance | 12- Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension | 18 000 | |
| | | | 13- Construction de logements sociaux et viabilisation des lots sociaux | 77 000 | | |
| | | | 14- Activité support :(Salaire et indemnités, Moyens de service) | 15 905 | | |
| objectif 3.2.1: assurer l'efficacité dans la réalisation des projets délégués | 71% | | Salaire et indemnités Moyens de service | 15- Suivi de la réalisation des projets délégués | 0 | |
| | | | | 16- Activité support des Sous- Programmes régionaux | 746 | |

3-Dépenses du programme 3 :

3-1-Budget du programme 3

Tableau 7 :

Budget du programme 3 de l'année 2021

selon la nature de la dépense (unité : mille dinars)

| Nature des Dépenses | Réalisations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Différence (2)-(1) | Pourcentage (2) -(1) / (1) (%) |
|-------------------------------------|-------------------|--------------|---------------------|--------------------|--------------------------------|
| Rémunérations Publiques | 14 561 | 17 514 | 17 500 | -14 | 0% |
| Fonctionnement | 1 070 | 1 323 | 1 400 | 77 | 6% |
| Interventions publiques | 70 | 350 | 370 | 20 | 6% |
| Dépenses d'Investissements | 139 809 | 253 391 | 185 260 | -68 131 | -27% |
| Dépenses des Opérations Financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Autres Dépenses | 431 | 5 037 | 0 | -5 037 | -100% |
| Total Programme 3 | 155 941 | 272 578 | 204 530 | -68 048 | -25% |

Analyse des montants inscrits au tableau 7

Les crédits de paiement du programme 3 sont estimés pour l'année 2021 à 204 530 MD répartis entre les dépenses de fonctionnement à raison de 7% et les dépenses d'investissement à raison de 93%.

Le reste des dépenses qui ont été calculées au cours de l'année 2019 comprend les différents dons qui ont été consommés.

Pour ce qui est du budget 2020, elles n'ont pas été comptabilisées dans le total du budget du programme, alors que les dons ont été intégrés dans les dépenses d'investissement du budget 2021.

Le budget du programme (réalisations et prévisions) est estimé à 204530 MD, y compris les reliquats des dépenses .

Graphique:

Budget du programme 3 de l'année 2021 selon la nature de la dépense

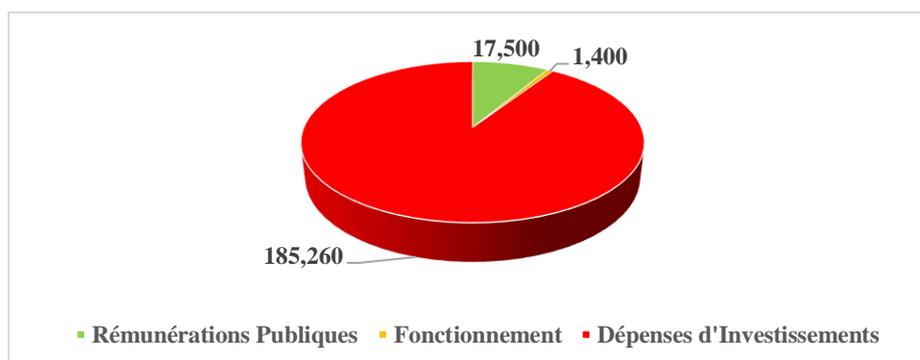


Tableau 8 :
Budget du Programme 3 selon la destination de la dépense
Par sous- programmes et par activités (mille dinars)

| Sous - Programmes | | Réalizations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Pourcentage d'évolution (2) -(1) | |
|--|--|----------------------|-----------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | | | | | Montant | Pourcentage |
| | | | | | (2)-(1) | % (2)- (1)/ (1) |
| Sous- programme central | Activités centrales | | | | | |
| Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat | Act1: Révision des schémas: directeurs d'aménagement et observation du Territoire | 295 | 500 | 700 | 200 | 40% |
| | Act2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain | 808 | 870 | 1390 | 520 | 60% |
| | Act3: Géodésie | 1634 | 2000 | 2000 | 0 | 0% |
| | Act4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans | 58 | 180 | 110 | -70 | -39% |
| | Act5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT) | 2532 | 2856 | 3279 | 423 | 14.8% |
| | Act6: Construction de logements et viabilisation des lots destinés aux salariés | 45812 | 38200 | 38000 | -200 | -1% |
| | Act7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation | 15750 | 56853 | 26400 | -30453 | -54% |
| | Act 8: Réhabilitation et régénération urbaine | 14650 | 26208 | 11000 | -15208 | -58% |
| | Act9: Amélioration de l'habitat | 12186 | 6300 | 9000 | 2700 | 43% |
| | Act A -Opérations d'ensembles d'amélioration du cadre de vie et Interventions exceptionnels et d'urgence suite aux catastrophes | 249 | 3700 | 1000 | -2700 | -73% |

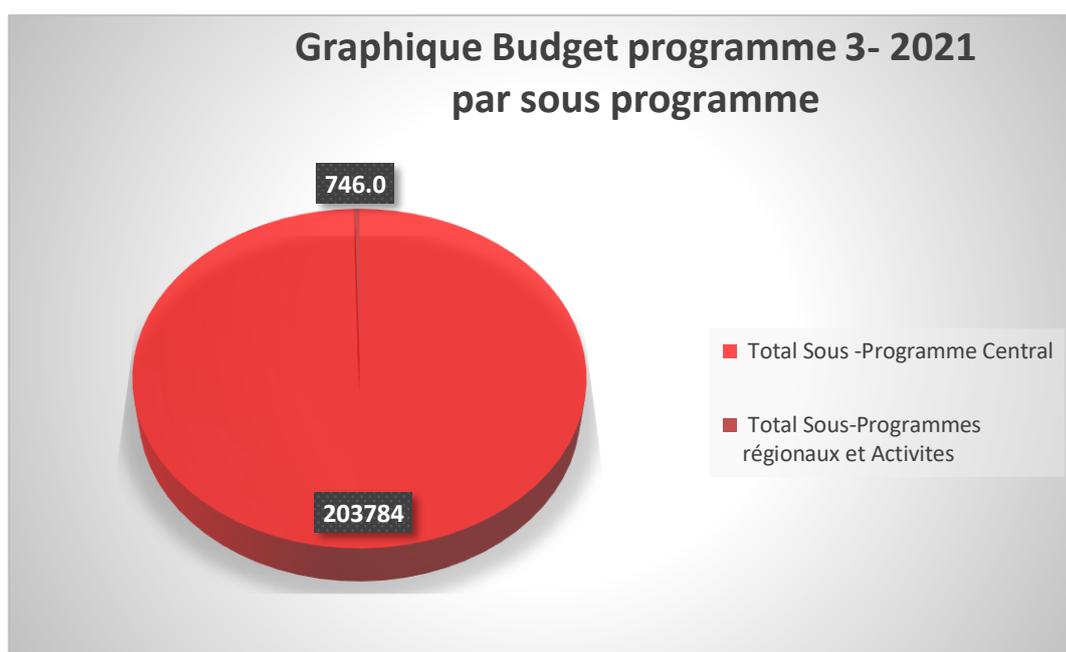
| | | | | | | |
|---|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| | Act B - Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social | 0 | 200 | 0 | -200 | -100% |
| | Act C - Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension | 11636 | 17250 | 18000 | 750 | -4% |
| | Act D -Réalisation de logements et des lots sociaux | 36230 | 100000 | 77000 | -23000 | -23% |
| | Act Z- Activité support | 15701 | 16239 | 15905 | -334 | -2% |
| Total Sous - Programme Central | | 157540 | 271356 | 203784 | -67572 | -25% |
| Sous - Programmes régionaux | Activités Régionales | | | | | |
| Sous- Programme régional de Tunis A | Act Z Activité support | 25,12 | 44,03 | 41,00 | -3,03 | -7% |
| Sous- Programme régional d'Ariana B | Act Z Activité support | 15,870 | 23 | 22 | -1,220 | -5% |
| Sous- Programme régional de Ben Arous C | Act Z Activité support | 19,088 | 29 | 27 | -2,027 | -7% |
| Sous- Programme régional de Manouba D | Act Z Activité support | 20,143 | 41 | 42 | 0,685 | 2% |
| Sous- Programme régional de Nabeul E | Act Z Activité support | 27,341 | 50 | 49 | -1,400 | -3% |
| Sous- Programme régional de Zaghouan F | Act Z Activité support | 19,787 | 36 | 34 | -2,260 | -6% |
| Sous- Programme régional de Bizerte G | Act Z Activité support | 17,582 | 26 | 29 | 2,530 | 10% |
| Sous- Programme régional de Béja H | Act Z Activité support | 29,612 | 40,670 | 40 | -0,670 | -2% |
| Sous- Programme régional de Jendouba I | Act Z Activité support | 24,335 | 23,760 | 21 | -2,760 | -12% |
| Sous- Programme régional du Kef J | Act Z Activité support | 21,515 | 24 | 25 | 0,920 | 4% |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | |
|--|------------------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|-------------|
| Sous- Programme régional de Siliana K | Act Z Activité support | 19,065 | 31 | 30 | -0,660 | -2% |
| Sous- Programme régional de Kairouan L | Act Z Activité support | 27,120 | 41 | 40 | -1,286 | -3% |
| Sous- Programme régional de Kasserine M | Act Z Activité support | 33,455 | 52,920 | 52 | -0,920 | -2% |
| Sous- Programme régional de Sidi Bou Zid N | Act Z Activité support | 29,471 | 50 | 36 | -14,145 | -28% |
| Sous- Programme régional de Sousse O | Act Z Activité support | 12,402 | 24 | 22 | -2,380 | -10% |
| Sous- Programme régional de Monastir P | Act Z Activité support | 20,323 | 25 | 24 | -1,434 | -6% |
| Sous- Programme régional de Mehdia Q | Act Z Activité support | 32,115 | 20,880 | 18 | -2,880 | -14% |
| Sous- Programme régional de Sfax R | Act Z Activité support | 19,238 | 28 | 26 | -2,490 | -9% |
| Sous- Programme régional de Gafsa S | Act Z Activité support | 13,646 | 37 | 35 | -1,720 | -5% |
| Sous- Programme régional de Tozeur T | Act Z Activité support | 14,183 | 22 | 24 | 1,840 | 8% |
| Sous- Programme régional de Kebili U | Act Z Activité support | 14,270 | 29 | 25 | -3,532 | -12% |
| Sous- Programme régional de Gabes V | Act Z Activité support | 39,999 | 38,825 | 38 | -0,825 | -2% |
| Sous- Programme régional de Médenine W | Act Z Activité support | 18,68 | 28,13 | 26 | -2,13 | -8% |
| Sous- Programme régional de Tataouine X | Act Z Activité support | 14,368 | 23,706 | 20 | -3,706 | -16% |
| *Activité E : Suivi des projets délégués aux S- Prog Régionaux | | 226 | 430 | 0 | -430 | -100% |
| Total Sous-programmes régionaux et Activités | | 754,264 | 1222 | 746,0 | -475,500 | -39% |
| Total Programme 3 | | 158295 | 272578 | 204530 | -68048 | -25% |

* Sans considérer les ressources propres des entreprises publiques

** L'activité B: les travaux topographiques et les travaux de lotissement pour les projets relevant du programme spécifique des logements sociaux et l'activité E, ont été intégrés dans le cadre du projet annuel de performance de l'année 2020 en raison des crédits limités par rapport au budget total du programme, en plus du fait que l'activité E se terminera dans les 3 ans. Les crédits relatifs aux deux activités ont été intégrés dans l'activité C



❖ Analyse des dépenses d'investissement du le programme 3

Les dépenses d'investissement allouées au programme pour l'année 2021 ont été de 260185 MD et seront affectées comme suit :

- Les principaux projets et programmes en cours :

Le secteur du logement social et la réhabilitation des grands quartiers résidentiels : Les travaux devraient se poursuivre en 2021 pour l'achèvement des projets et programmes qui ont été programmés au cours des années précédentes, dont les plus importants sont:

- Poursuivre la mise en œuvre du programme spécifique des logements sociaux, qui vise à répondre aux besoins des groupes sociaux à faible revenu en matière de logement décents, par :

- Éradication des logements rudimentaires (gourbis) dans tous les gouvernorats et leur remplacement par de nouvelles maisons, environ 10 000 unités
- disponibilité de logements sociaux individuels et collectifs pour certains groupes sociaux (environ 20 000 unités).
- Créer des lots individuels et collectifs.
- Achèvement des dernières étapes du programme de réhabilitation et d'intégration des grands quartiers résidentiels (2012-2021) dans le but d'améliorer les conditions de vie, 140 quartiers répartis dans 62 communes et 13 conseils régionaux, pour environ 812 000 habitants.

Le programme vise à :

- Améliorer les conditions de vie en rénovant le logement et les infrastructures, par :
 - Revêtement d'environ 1347 km de routes,
 - Extension du réseau d'assainissement des eaux usées d'environ 319 km
 - Extension du réseau de drainage des eaux pluviales d'environ 168 km
 - installation de 24800 points d'éclairage public,
 - Amélioration de 15 900 logements,
 - Extension du réseau d'eau potable d'environ 160 km.
 - Installation d'équipements collectifs:
 - ✓ Construction de 67 salles multidisciplinaires (sportives, culturelles, de jeunesse, ...),
 - ✓ Réalisation de 57 stades de quartiers.
 - Renforcement de l'infrastructure économique : en créant 44 espaces industriels ou économiques au sein des quartiers concernés par le programme

D'autre part, toutes les procédures de lancement ont été achevées au cours de l'année 2020 dans la réalisation de la deuxième version du programme de raffinement et d'intégration des grands quartiers résidentiels dans le but d'améliorer les conditions de vie dans ces derniers. Sa réalisation s'étend sur les années 2020-2024.

Les composants du programme sont les suivants :

- L'amélioration des conditions de vie en rénovant le logement et les infrastructures des grands quartiers résidentiels par :
 - Le pavage d'environ 1 245 km de routes,
 - L'extension du réseau d'eaux usées d'environ 243 km.
 - L'extension d'environ 116 km du réseau de drainage des eaux pluviales,
 - L'installation de 28 334 points d'éclairage public,
 - L'amélioration d'environ 14516 logements,
 - L'extension du réseau d'eau potable d'environ 145 km.
 - L'installation d'équipements collectifs par :
 - ✓ La construction de 50 salles multidisciplinaires pour le sport, la culture, la jeunesse ...,
 - ✓ Le renforcement des structures économiques : en créant 16 espaces industriels ou économiques à l'intérieur ou à proximité des quartiers concernés.

En 2021, **un programme de réhabilitation des anciens centres urbains** devrait démarrer, dans le but de les restaurer et faciliter leur intégration économique et sociale pour un coût de **40 MD**. Ce programme comprend :

- La réhabilitation des infrastructures des quartiers antiques,
- L'amélioration des espaces publics et des itinéraires touristiques,
- La valorisation du patrimoine culturel et la rénovation des anciens centres urbains,
- La promotion des activités économiques, commerciales et artisanales
- L'améliorer des logements.

L'aménagement urbain:

Au cours de l'année 2021, il est prévu de poursuivre:

- La mise en œuvre du programme de couverture des zones urbaines par des images aériennes numériques sélectionnées en fonction de critères techniques, dont la surface, le dernier relevé cartographiques, la priorité.

- La préparation et la révision des plans d'aménagement urbain.

D'autre part, la continuation des travaux du réseau géodésique, qui est l'infrastructure de base pour tous les travaux de d'aménagement, d'urbanisme et de cartographie topographique, qui comprennent:

* Réseau géodésique : Il consiste à créer un ensemble de points fixes sur la surface de la terre dont les coordonnées sont répertoriées avec précision. Ces points sont considérés comme une référence pour le levé topographique. Il est prévu d'achever la création de 750 points géodésiques dans les gouvernorats de Médenine, Gabès, Tataouine et Kebili, en plus de l'entretien de 150 points.

*Réseau d'altitude: Il vise à mesurer l'élévation des jalons géographiques par rapport à un plan de référence à la surface de la Terre. Il est prévu l'achèvement de 750 km programmés en 2019 dans les gouvernorats de Médenine, Gabès, Tataouine, Kebili, Kasserine et Tozeur, en plus de l'entretien de 150 km.

* Réseau de mesure gravimétrique : L'intérêt est de connaître les mouvements de la croûte terrestre et la forme de la Terre.

Le programme 2019 se poursuivra par la création de 250 points gravitationnels répartis sur les gouvernorats de Jendouba, Siliana, Kairouan, Kef, Béja, Kasserine et Sidi Bouzid .

L'OTC est chargé de la mise en œuvre et du suivi de ces travaux dans le cadre d'une convention cadre avec le ministère

Les actions qui se poursuivront en 2021 sont:

- La mise à jour du code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme afin de l'aligner sur le Code des Collectivités Locales par la révision des textes juridiques et réglementaires en vigueur

- La préparation d'une étude stratégique du Grand Tunis à l'horizon 2050. Un crédit total de 3,9MD a été alloué à cet effet

- Il est également prévu de continuer le développement du système de gestion de données foncières en Tunisie, par la mise en place d'un système moderne de gestion du patrimoine foncier avec une base de données numérique actualisée. Ce système sera mis à la disposition de l'Office de Topographie et du Cadastre (OTC) et des administrations concernées. Ce programme sera réalisé en coopération avec la partie coréenne, son coût total étant de 215,4 MD et s'étalant sur 7 ans, un crédit de 7 MD a été inscrit en 2021.

L'aménagement du territoire :

L'aménagement du territoire est l'un des éléments les plus importants dans l'organisation du territoire national. Il représente le cadre pour l'installation de structures modernes et des équipements publics pour un développement juste et équilibré entre les régions

Plusieurs programmes ont été lancés en 2019 et devraient se poursuivre en 2022 tels que :

- La révision des schémas directeurs d'aménagement à Siliana, Tataouine, Zaghouan et Mahdia.
- La révision des schémas directeurs des zones sensibles des steppes supérieures et inférieures.
- L'étude stratégique de la planification territoriale et le patrimoine foncier
- L'étude des zones menacées par le changement climatique et l'aménagement du territoire.

Le coût total de ces études est estimé à 1,9 MD.

Les plus importants nouveaux projets :

Au cours de l'année 2021, il est prévu :

- Un programme de prise de vue aérienne numérique pour un certain nombre de villes d'un montant de 1,5 MD.
- Un programme de réalisation des travaux liés aux points géodésiques et de mesure d'altitude et de gravité, pour un coût de 2 MD.

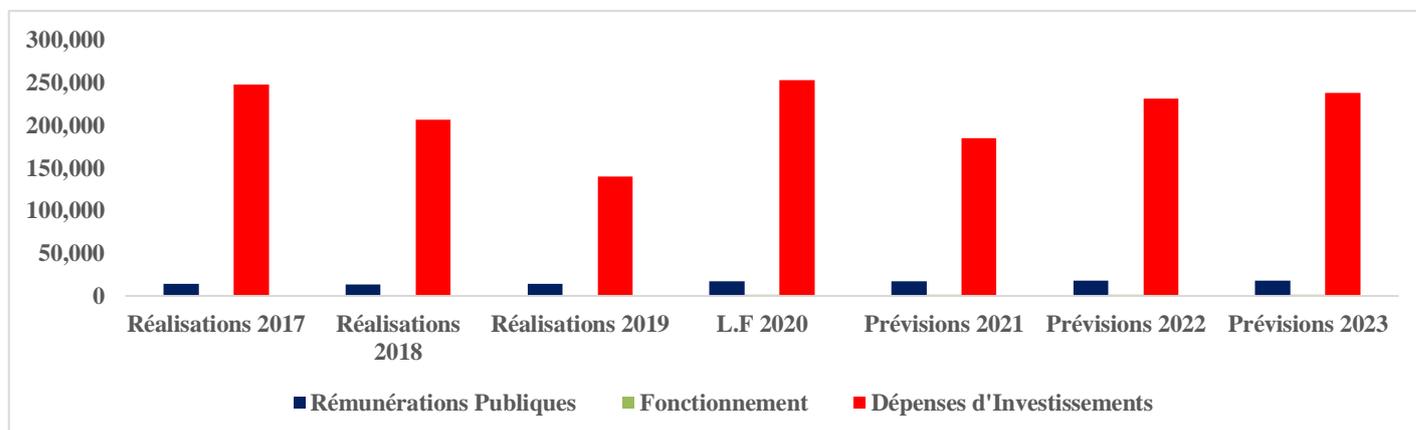
3.2- Le cadre de dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 3

Tableau 9 :

CDMT 2021-2023 du programme 3- selon la nature de dépenses

| Nature des Dépenses | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | L.F 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations Publiques | 14 476 | 13 775 | 14 561 | 17 514 | 17 500 | 17 820 | 18 170 |
| Fonctionnement | 550 | 710 | 1 070 | 1 323 | 1 400 | 1 442 | 1 485 |
| Interventions Publiques | 100 020 | 50 | 70 | 350 | 370 | 356 | 359 |
| Dépenses d'Investissements | 247 809 | 206 515 | 139 809 | 253 391 | 185 260 | 231 584 | 238 082 |
| Dépenses des Opérations Financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres Dépenses | 30 241 | 29 662 | 431 | 5 037 | 0 | 0 | 0 |
| Total Programme 3 sans Ressources propres des Entreprises Publiques | 362 855 | 221 050 | 155 941 | 272 578 | 204 530 | 251 202 | 258 096 |
| Ressources Propres des Entreprises Publiques | 8 784 | 10 477 | 10 166 | 11 499 | 12 381 | 12 981 | 13 623 |
| Total Programme 3 avec Ressources propres des Entreprises Publiques | 371 639 | 231 527 | 166 107 | 284 077 | 216 911 | 264 183 | 271 719 |

Graphique : CDMT 2021-2023 du programme 3 selon la nature des dépenses

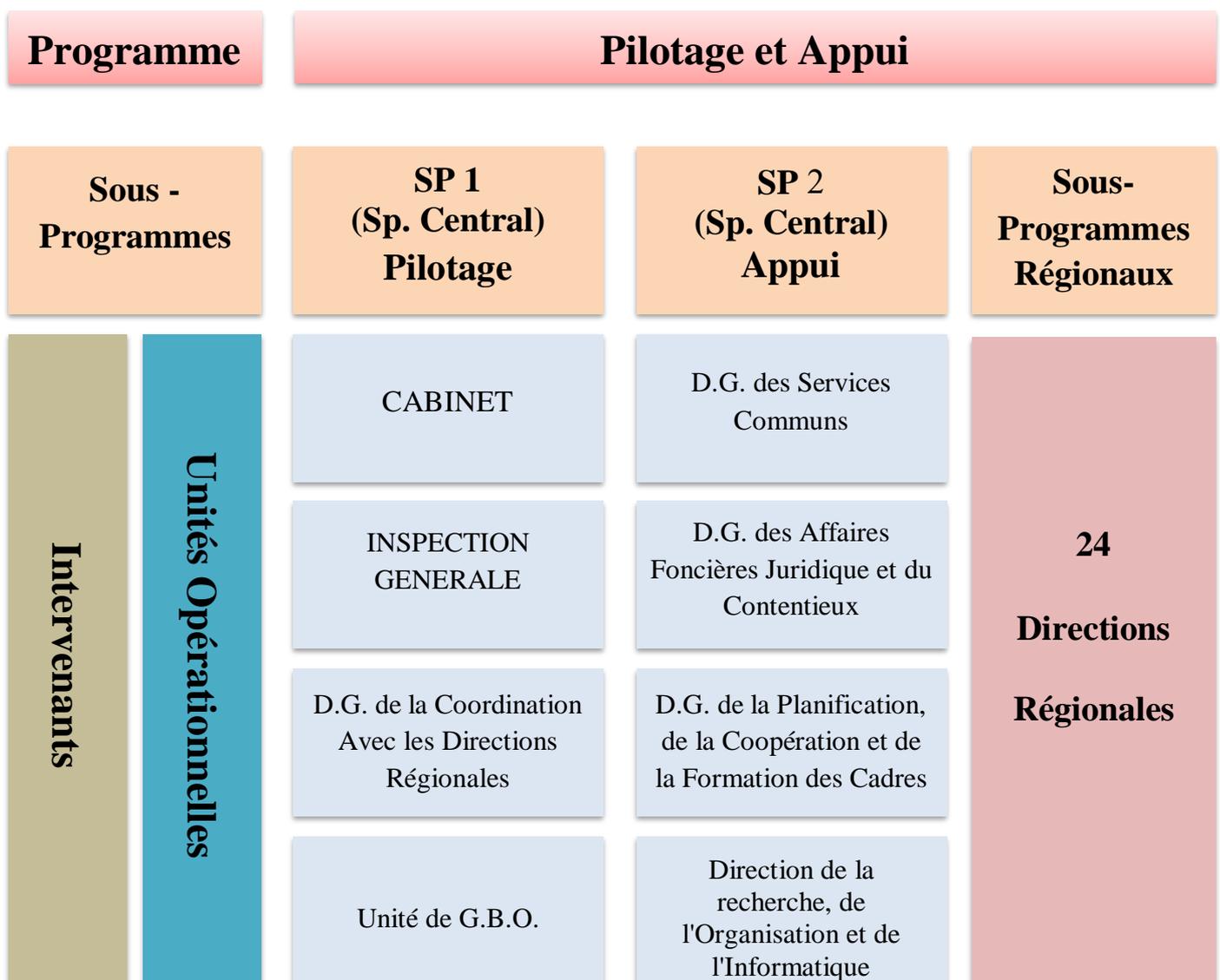


Programme 9 : Pilotage et appui

1-Présentation du programme9 et de sa stratégie

○ Cartographie du programme 9:

Le programme 9 se décline en 3 sous programmes suivant la nature des activités de chaque structure:



○ **Stratégie du programme 9 :**

- L'amélioration de la productivité du secteur de l'équipement dépend en grande partie de la qualité de ses ressources humaines, de l'emploi des techniques informatiques modernes, sophistiqués et avancées et de moyens nécessaires pour le bon fonctionnement des autres programmes.

La stratégie du programme 9 consiste à fournir le soutien humain et matériel nécessaire aux autres programmes pour leur permettre d'accomplir leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec tous les intervenants du secteur.

Le programme travaille sur la réduction des écarts d'inégalité entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différentes catégories sociales, à travers la nomination des femmes dans les postes de prise des décisions et en ce qui concerne la participation aux cycles des formations et aux stages à l'étranger.

Mais plusieurs obstacles empêchent l'atteinte des objectifs du programme 9 de manière parfaite surtout l'absence de nouveaux recrutements et la complexité des procédures de régularisation qui ne prennent pas en considération les vrais besoins de l'administration ni au niveau des spécialités ni au niveau du lieu d'affectation, sans oublier l'importance du rôle de l'Etat en matière de recrutement qui a un impact négatif sur l'efficacité et l'efficience du processus de gestion des ressources humaines ainsi que sur l'équilibre entre les différentes catégories sociales.

D'autres obstacles d'ordre financier accablent le progrès du programme 9, tels que la diminution des crédits de paiement de la Mission, ce qui engendre un dépassement des délais contractuels de paiement et l'incapacité du programme à répondre aux engagements financiers à court terme, ce qui va causer la détérioration des équilibres financiers sur le long terme.

3-Présentation des objectifs stratégiques et indicateurs de performance du programme 9:

Le programme "Pilotage et appui" comprend trois sous-programmes :

- Le sous-programme 1 « Pilotage » définit la stratégie générale de la mission, supervise et coordonne les différents programmes et instaure le dialogue de gestion. Il vise également à améliorer les relations de l'administration avec les acteurs du secteur.

- Le sous-programme 2 «Appui» vise à fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires pour tous les programmes afin de les aider à remplir leur mission dans les meilleures conditions.

- Le sous-programme 3 «Régional» est une extension des deux sous-programmes, pilotage et appui au niveau régional. Il garantit la bonne utilisation des ressources humaines et matérielles dont disposent les sous-programmes dans les administrations régionales ainsi que la supervision et la coordination des différents sous-programmes régionaux opérationnels.

Un objectif a été fixé pour chaque sous-programme, avec les indicateurs pour mesurer le degré de réalisation de ces objectifs

| Sous-programmes | Objectifs | Indicateurs |
|-----------------|--|---|
| Pilotage | Objectif 9-1-1 : Superviser les différents programmes et développer de la relation de l'administration avec ses administrés | <p>Indicateur 9.1.1.1 : Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement de capacités via des missions ou des stages à l'étranger</p> <p>Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes</p> <p>Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation des crédits d'investissement au mois de Septembre</p> |

| | | |
|------------------------|---|---|
| <p>Appui</p> | <p>Objectif 9.2.1: Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels</p> | <p>Indicateur 9.2.1.1 : Taux de représentativité des Femmes dans les postes fonctionnels</p> <p>Indicateur 9.2.1.2 : Nombre de jours de formation par agent et par sexe</p> <p>Indicateur 9.2.1.3 : Taux d'évolution de la masse salariale</p> |
| <p>Régional</p> | <p>Objectif 9-3-1 : Assurer l'efficacité de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels</p> | <p>Indicateur 9.3.1.1 : Moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre</p> |

➤ **Objectif 9-1-1 :** Superviser des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

-Présentation de l'objectif : Superviser les différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

-Référence de l'objectif: sous-programme 1 « Pilotage »

-Critères de choix des indicateurs : Vu la pluralité des activités menées par les structures du sous-programme « Pilotage », 3 indicateurs ont été définis pour mettre en relief les activités les plus pertinentes pour atteindre cet objectif.

Un premier indicateur lié au bénéfice des cadres femmes des missions et stages à l'étranger dans le but de renforcer le rôle de la femme au sein du Ministère et de s'aligner aux exigences de la nouvelle LOB.

Le deuxième indicateur «Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre », prévu en vue de mesurer l'évolution des projets accordés à la mission et la veille à leur réalisation dans les délais.

Le troisième indicateur «Taux de réalisation des objectifs des différents programmes » vu le caractère horizontal du sous-programme « Pilotage » et vu son influence directe sur les autres programmes en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9-1-1 : Superviser des différents programmes et développer de la relation de l'administration avec ses administrés

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|----------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 9.1.1.1 : Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement de capacités via des missions ou des stages à l'étranger | Base 100 | 113 | 79 | 127 | 85 | 100 | 100 | 100 |
| Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes | % | 95 | 82 | 84 | 90 | 92 | 93 | 94 |
| Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation des crédits d'investissement au mois de Septembre | % | 65 | 76 | 87 | 70 | 72 | 73 | 75 |

➤ **Objectif 9.2.1:** Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels

-Présentation de l'objectif : Efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives

-Référence de l'objectif : sous-programme 2 « Appui »

-Critères de choix des indicateurs : pour mesurer l'optimisation des RH et financières dans le but de fournir les besoins en RH aux autres programmes on a adopté des indicateurs reliés au :

* **Ressources humaines : « Représentativité des femmes dans les postes fonctionnels » :** garantir la bonne gestion des carrières et l'accord des avantages avec la prise en considération de leur distribution équitable entre sexe.

***Ressources financières : « Evolution de la masse salariale » :** puisque l'orientation nationale vise à contrôler l'évolution de la masse salariale ainsi que son coût.

***Promouvoir les procédures : « nombre de jours de formation par agent et par sexe » :** assurer des formations bien ventilées entre les différentes catégories des fonctionnaires.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9.2.1:

Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|----------|--------------|-------|-------|-------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 9.2.1.1 : Taux de représentativité des Femmes dans les postes fonctionnels | Base 100 | 103 | 109 | 113 | 112 | 115 | 118 | 120 |
| Indicateur 9.2.1.2 : Nombre de jours de formation par agent et par sexe | NB | 2,0 | 2,1 | 1,9 | 2,0 | 2,5 | 3,0 | 3,5 |
| Indicateur 9.2.1.3 : Taux d'évolution de la masse salariale | % | 1,95 | -7,18 | 11,56 | 18,69 | 1,60 | 0,00 | 0,00 |

Analyse :

On note de l'interprétation des indicateurs de performance de l'objectif « Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés » que l'indicateur pourcentage des femmes cadres bénéficiant de développement des compétences à travers leur participation aux missions et stages à l'étranger n'était pas stable durant les années précédentes mais il atteint la cible et il va garder la stabilité durant les années 2022 et 2023 tel que prévu.

En ce qui concerne le taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre, on enregistre une diminution par rapport à 2019 pour 70 % 2020 il y a eu une la diminution des crédits de paiement de la mission si on compare avec le nombre des projets. Donc, les crédits disponibles seront ordonnés pour les projets en cours et c'est prévu que d'autres besoins pour payer les arriérés au profit des fournisseurs seront enregistrés. De ce fait, l'administration propose d'augmenter les crédits inscrits pour les années avenir, pour retrouver le rythme ordinaire de l'avancement physique et financier des projets et atteindre le taux de 72% en 2021

L'indicateur taux de réalisation des objectifs réalisé a presque atteint la cible prévue.

Objectif 9-3-1 : Assure l'efficacité de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels

-Référence de l'objectif :Sous-programme 3 « Régional »

-Critères de choix des indicateurs :« moyenne des projets supervisés par cadre technique » : pour mesurer le taux d'encadrement technique par l'optimisation et le développement des RH chargées du suivi des projets dans les différentes régions.

Tableau 5 : Analyse des indicateurs de l'objectif 9.3.1 : Efficacité de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels

| Indicateurs de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|---------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 9.3.1.1 : Moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre | Moyenne | — | — | 3,8 | 3,8 | 3,7 | 3,6 | 3,7 |

Analyse

Concernant les indicateurs liés à l'objectif« Efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels », on déduit que : l'indicateur taux de présence de la femme dans les emplois fonctionnels surmonte la règle de 100 qui représente la valeur prévue cela signifie que la femme est bien fortement présentes dans les emplois fonctionnels au sein du ministère.

- Pour l'indicateur Nombre des jours des formations par agent et par sexe ne réalise pas ce qu'on a prévu il ne dépasse pas les deux jours depuis des années sans prendre en considération le sexe de l'agent formé. Cela est à cause de faiblesse des crédits destinés à la formation à l'encontre de l'augmentation des demandes des formations et également, à cause de l'augmentation des prix, la seule solution dans ce cas est de diminuer le nombre des jours des formations ainsi que le coût des moyens logistiques pour répandre au maximum des demandes.

- En ce qui concerne l'avancement de réalisation de plan de formation 2021 c'est prévu de surmonter les lacunes enregistrées et atteindre le moyen de 2,5 jours de formation par agent. En plus, les services de formation ont prévu pour les années 2022-2023 à titre consécutif 3 et 3,5 jours par agent ce sont des prévisions réalisables vu que les efforts sont fournis pour différencier les thèmes des

formations et donner la possibilité de participation aux différentes catégories d'agents et orienter les nouveaux thèmes aux contextes national et international sous condition de la disponibilité des crédits.

-Concernant l'évolution de la masse salariale c'est un indicateur qui vise à maîtriser cette masse en vue de rester dans les limites du plafond des crédits inscrits et l'instabilité de cet indicateur provient des mesures rigides prises par l'Etat indiquant à titre d'exemple l'arrêt des recrutements, la réduction de taux des promotions des grades etc....

Durant l'année 2020, la moyenne de nombre des projets supervisés par chaque cadre technique au sein des directions régionales était de 3,8 projets. Cet indicateur va être amélioré durant les trois prochaines années.

○ **Présentation des activités et interventions du programme 9 :**

Pour la réalisation des objectifs de programme on a opté pour les activités suivantes :

1- Coordination, contrôle et relations internationales :

- Etudes générales
- Mission et transport des personnes à l'étranger
- Frais d'accueil et de d'hébergement

2- Interventions publiques :

- Interventions publiques

3- Activité support :

- Rémunération publique
- Energie
- Frais du transport
- Gestion du parc autos
- Publicité et publication des annonces
- Equipements administratifs
- Autres dépenses pour le fonctionnement ordinaire des services

- Cessions de formations et de stages
- Formation continue
- Frais des pénalités et des remboursements

4- Gestion immobilière et des équipements :

- Développement et exploitation des systèmes informatiques
- Acquisition, exploitation et maintenance des équipements informatiques
- Connexion des réseaux informatiques
- Acquisition de terrains et règlement du statut foncier des bâtiments
- Constructions dans l'administration centrale
- Maintenance des logements administratifs et des constructions

5- Crédits transférés :

- Aménagement des directions régionales et les locaux des équipes
- Construction des sièges et des zones

Concernant les activités liées aux indicateurs, elles sont comme suit :

TABLEAU6 : ACTIVITES ET INTERVENTIONS DU PROGRAMME 9

| Les objectifs | Les indicateurs* | Evaluation des indicateurs pour 2021 | Les interventions | Les activités | Crédits estimés des activités pour 2021 |
|-----------------------|---|--------------------------------------|---|--|---|
| Objectif 9-1-1 | Pourcentage de femmes cadres bénéficiant du renforcement des capacités grâce à la participation à des missions et formations à l'étranger | 100 | <p>-Représentation des femmes cadres lors de séminaires et formations à l'étranger</p> <p>-Mener des missions de suivi dans les différents services du ministère</p> <p>-Programmation des rencontres périodiques entre les différentes structures du ministère</p> | Coordination, supervision et relations internationales | 170 MD |
| | Pourcentage de réalisation des objectifs des différents programmes | 92 | Coordination entre les différents programmes pour mesurer le pourcentage d'atteinte des objectifs des différents programmes par rapport aux estimations | Intervention publique | 2750 MD |
| | Pourcentage de décaissement des fonds de développement | 72 | <p>-Suivi mensuel du décaissement des crédits de développement</p> <p>-Tenir des sessions périodiques sous la supervision de l'office pour suivre l'avancement de la réalisation du projet</p> | Appui | 5.680 MD |

| | | | | | |
|-----------------------|--|--|---|---|-----------|
| Objectif 9-2-1 | Indice de représentation des femmes dans les plans de carrière | 115 | Veiller à ce que les femmes soient impliquées dans divers postes de décision | Appui | 29 107 MD |
| | Évolution de la masse salariale | 0 | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'équité entre les recrutements et les départs - Préparer une base de données contenant toutes les informations sur le plan de carrière | | |
| | Nombre de jours de formation pour chaque aide selon le genre | 2.5 | <ul style="list-style-type: none"> -Déterminer les besoins de formation des employés -Organiser des formations pour les salariés | | |
| | | | Coordination avec les directions centrales et régionales pour déterminer les besoins | Gestion de biens immobiliers et d'équipements | 2 030 MD |
| | | <ul style="list-style-type: none"> - La coordination avec les services étrangers pour de déterminer les besoins afin de préparer le siège et les départements - Effectuer des visites de terrain pour connaître l'état des bâtiments | Crédits transférés | 2 970 MD | |

| | | | | | |
|-----------------------|---|-----|---|-------|----------|
| Objectif 9-3-1 | Nombre moyen de projets supervisés par chaque cadre technique | 7.3 | -Déterminer les besoins en cadres techniques de l'administration régionale. - La distribution optimale des employés en fonction des projets. | Appui | 2 673 MD |
|-----------------------|---|-----|---|-------|----------|

*Indicateurs liés au programme de pilotage et d'appui et au reste des programmes opérationnels

3-Dépenses du programme 9:

3-1 Budget du programme 9 :

Les crédits de paiement du programme ont atteint une valeur de 42 676 ,1 MD au titre de l'année 2021 et sont répartis comme suit :

Tableau 7 :
Evolution des crédits du programme 9 pour l'année 2021
selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

| Nature des Dépenses | Réalisations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Différence (2)-(1) | Pourcentage (2) -(1) /(1) (%) |
|-------------------------------------|-------------------|---------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|
| Rémunérations Publiques | 22 859 | 27 351 | 30 600 | 3 249 | 11,9% |
| Fonctionnement | 5 775 | 6 835 | 6 960 | 125 | 1,8% |
| Interventions Publiques | 4 051 | 2 471 | 2 750 | 279 | 11,3% |
| Dépenses d'Investissements | 3 492 | 6 019 | 5 070 | -949 | -15,8% |
| Dépenses des Opérations Financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Autres Dépences | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0% |
| Total Programme 3 | 36 177 | 42 676 | 45 380 | 2 704 | 6,3% |

Graphique

Distribution du projet de budget du programme «Pilotage et appui » pour l'année 2021 par nature de la dépense

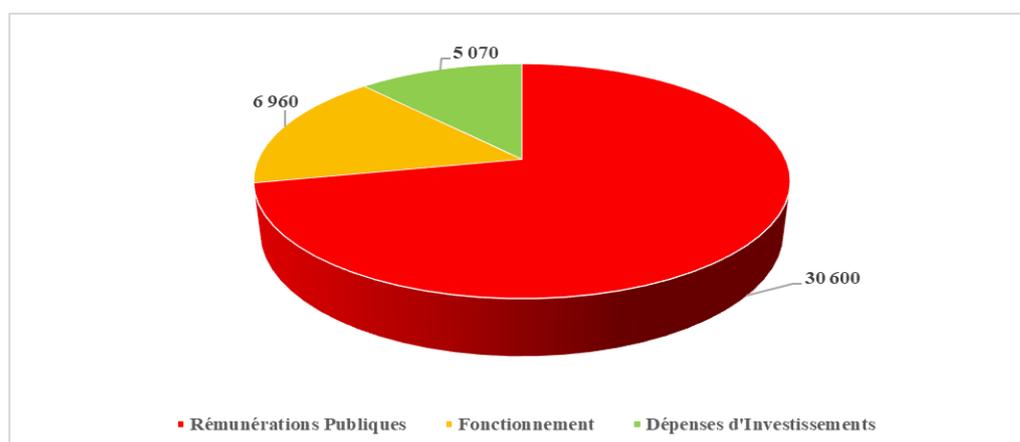


Tableau numéro 8:

Le budget du programme «Pilotage et appui » en fonction des dépenses selon les sous-programmes et activités

| Sous -Programmes | Activités | Réalizations 2019 | L.F 2020 (1) | Prévisions 2021 (2) | Pourcentage d'évolution 2021-2020 (2) -(1) | |
|--|--|----------------------|-----------------|------------------------|--|-----------------------------------|
| | | | | | Montant (2)-(1) | Pourcentage % (2)- (1)/ (1) |
| Sous- programme central | Activités centrales | | | | | |
| Sous-programme 1 | Act 1 : Coordination, contrôle et liens internationaux | 136 | 170 | 170 | 0 | 0 % |
| | Act 2 : Interventions publiques | 4.051 | 2.471 | 2.750 | 229 | 9 % |
| | Act 3 : Appui | 5.215 | 5.949 | 5.680 | 162 | 3 % |
| Sous-programme 2 | Act1: Gestion d'équipements et de biens immobiliers | 2.292 | 3.445 | 2.030 | -1.445 | -42 % |
| | Act2: Appui | 22.508 | 25.067 | 29.107 | 3.589 | 14 % |
| | Act3: Crédits alloués | 1.163 | 2.574 | 2.970 | 496 | 19 % |
| Total des sous-programmes centraux et des activités | | 35.365 | 39.676 | 42.707 | 3.031 | 8 % |
| Sous-programmes régionaux | Activités Régionales | | | | | |
| Sous-programme 1 | Appui | 2.415 | 3.000 | 2.673 | -327 | - 11 % |
| Total des sous-programmes régionaux et des activités | | 2 415.44 | 3000 | 2673 | -327 | - 11 % |
| Total du programme | | 37.780 | 42.676 | 45.380 | 2.704 | 6 % |

* Sans considérer les ressources propres des institutions publiques

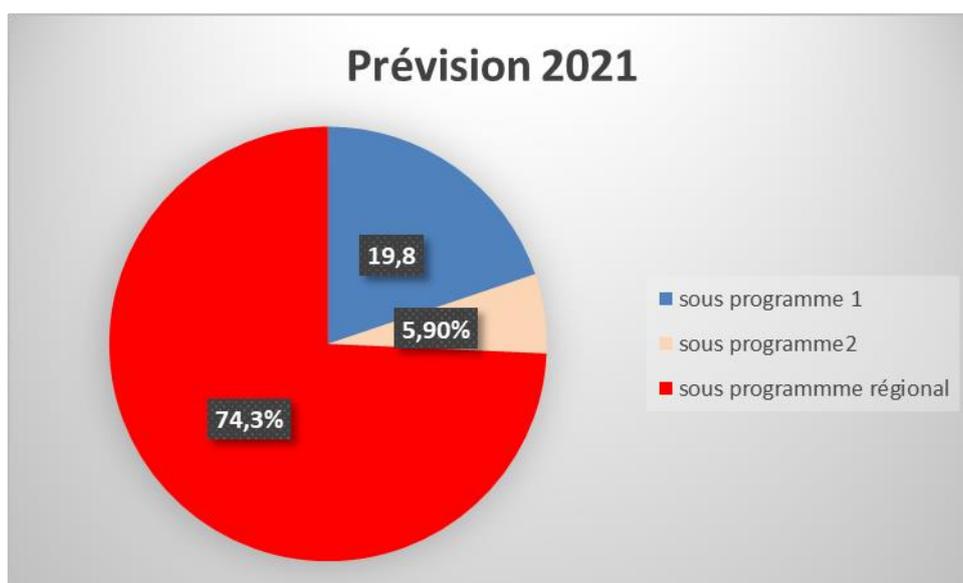
Analyse :

Les attentes concernant le **premier sous-programme** du programme 9 sont relativement stables par rapport à la loi de finances de 2019, à l'exception de l'activité de soutien qui a connu une augmentation principalement liée à la masse salariale.

Quant au **sous-programme 2**, les crédits alloués connaîtront une augmentation significative de 5.4%, en raison notamment de l'allocation de 1100 mille dinars pour achever un projet de construction d'un nouveau siège pour l'administration régionale à Manouba, en plus de l'inclusion d'un projet de construction d'un nouveau siège pour l'administration régionale à Sidi Bouzid pour un coût de 2550 mille dinars au cours de l'année 2020 en application des décisions du conseil ministériel chargé d'examiner la situation du développement dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, qui a approuvé un ensemble de mesures d'urgence au profit de ladite région.

En ce qui concerne l'activité d'appui dans les différents sous-programmes, les taux de croissance enregistrés pour les estimations 2020 sont principalement dus à l'évolution de la masse salariale, compte tenu des augmentations générales dans fonction publique dont la seconde tranche a été décidée à être dépensée sous forme de complément au cours du mois de janvier 2020, en plus de l'augmentation des taux de cotisation patronale dans le système de retraite et prévoyance sociale.

Graphique 3 : Répartition du budget du programme pilotage et Appui 2021 selon les sous programmes



❖ **Analyse des dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement allouées pour ce programme s'élèvent à un montant de 5070mD seront allouées pour couvrir les dépenses du projet comme suit :

- Bâtiments dans le quartier « Cité jardins » 1530 mD
- Construction et agrandissement du siège des 250 équipes mD
- Construction de clôtures 150 mD
- Création et expansion des administrations régionales 1044 mD
- Mise en place d'un système d'information pour la capacité d'effectuer 45 mD
- Construction d'un nouveau siège pour l'administration régionale à Sidi Bouzid, 2006 mD.
- Entretien des logements administratifs 50 mD
- Liquidation du statut immobilier des logements administratifs 50 mD
- Programmes média 600 mD
- Acquisition de divers équipements 80 mD
- Préparation et entretien des logements administratifs 240 mD
- Acquisition de moyens de transport pour les services régionaux pour suivre la réalisation des projets 500 mD

3-2-Le cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9

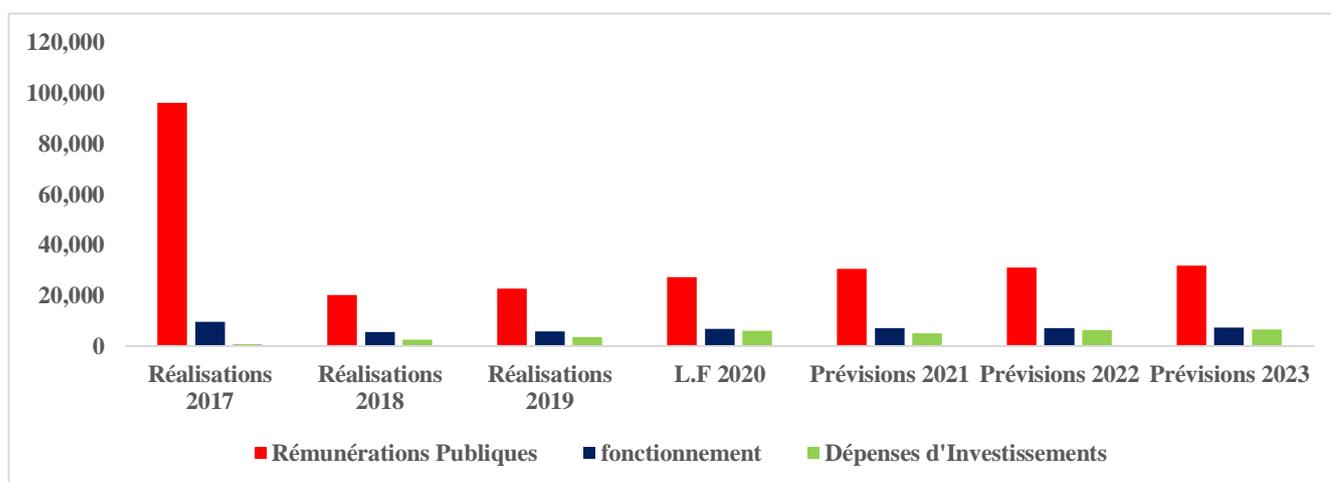
Tableau 9

**Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme9
selon la nature de la dépense**

| Nature des Dépenses | Réalisations 2017 | Réalisations 2018 | Réalisations 2019 | L.F 2020 | Prévisions 2021 | Prévisions 2022 | Prévisions 2023 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations Publiques | 96 321 | 20 261 | 22 859 | 27 351 | 30 600 | 31 159 | 31 772 |
| Fonctionnement | 9 536 | 5 672 | 5 775 | 6 835 | 6 960 | 7 169 | 7 384 |
| Interventions Publiques | 9 792 | 2 888 | 4 051 | 2 471 | 2 750 | 2 644 | 2 671 |
| Dépenses d'Investissements | 732 | 2 619 | 3 492 | 6 019 | 5 070 | 6 338 | 6 516 |
| Dépenses des Opérations Financières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres Dépenses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Programme 9 sans Ressources propres des Entreprises Publiques | 116 381 | 31 440 | 36 177 | 42 676 | 45 380 | 47 310 | 48 343 |
| Total Programme 9 avec Ressources propres des Entreprises Publiques | | | | | | | |

Graphique 9

Cadre des dépenses à moyen terme 2021-2023 du programme 9 selon la nature des dépenses



ANNEXES

I

FICHES INDICATEURS

Fiches : Indicateurs de performance du programme 1 Infrastructure routière

Indicateur : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Code de l'indicateur : 1.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2-Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les routes et autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin

4- Définition de l'indicateur : Taux d'avancement de l'exécution des autoroutes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

7- Déclinaisons : Services centraux du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure (Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes), Société Tunisie Autoroutes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : longueur exécutée des autoroutes / longueur projetée des autoroutes.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mars de l'année n+1 (2020)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 1310 Km d'ici 2035.

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de Suivi de la Réalisation des Projets des Autoroutes et de la Libération d'Emprise des Voiries Structurantes des Villes et la Société Tunisie Autoroutes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Longueur exécutée des autoroutes | Km | 625 | 662 | 693 | 719 | 764 | 815 | 954 |
| | | 662 | 693 | 715 | 755 | 783 | 813 | 843 |
| Taux de progression de l'achèvement des autoroutes | % | 50 | 52 | 54 | 57 | 59 | 62 | 64 |

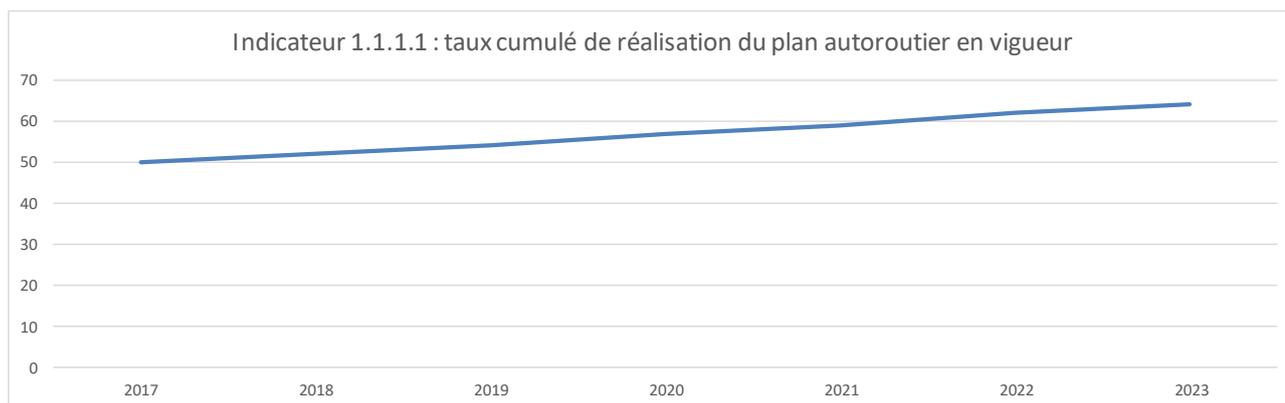
Longueur des autoroutes programmées = 1310 km d'ici 2035.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Longueur des autoroutes programmées = 1310 km. Cette longueur est la somme de la longueur des autoroutes en cours d'exploitation et de la longueur des autoroutes en cours d'étude,
- Longueur des autoroutes en cours d'exploitation= 641 km

- Longueur des autoroutes en cours de réalisation = 104 km (Sfax - Gabès 155 km, Gabès - Médenine 84 km et Médenine – Ras Jdir 92 km)
- Longueur des autoroutes en cours d'étude = 565 Km (Projet autoroutière de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Gafsa (385 km), autoroute Bousalem - Frontière algérienne (80 km) tronçon de liaison du gouvernorat d'El Kef à l'autoroute (100 km)).

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Libérer les emprises des projets autoroutiers pour faciliter et accélérer la réalisation.
- Achever la réalisation de l'autoroute transmaghrébine.
- Achever la réalisation de la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa.
- Achever le projet reliant le gouvernorat du Kef à l'autoroute.

5-Limites de l'indicateur

- Libération des emprises des projets autoroutiers nécessitant des procédures administratives et juridiques longues et lourdes avec implication de plusieurs intervenants,
- Recherche de financement pour la réalisation des travaux des projets autoroutiers,
- Objection de certains propriétaires pour l'exécution des travaux sur leurs terrains,
- Travaux de déviation des réseaux des concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA...) nécessitant une longue période.

Indicateur : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques

Code de l'indicateur : 1.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Normaliser le réseau des routes classées.
- 4- Définition de l'indicateur :** Norme des routes classées de 07 m de largeur
- 5- Type de l'indicateur :** produit .
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité (efficacité socio-économique).
- 7- Déclinaisons :** selon sous- programmes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des routes classées dont la largeur = 7m en Décembre de l'année n / longueur totale des routes classées aménagées en Décembre de la même année.
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Décembre de l'année n+1
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** 73,9 % d'ici 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|-------|-------|-------|-------|------------|-------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | | 2022 | 2023 | |
| Taux des routes dont la largeur est conforme aux normes techniques | % | 65,8 | 65,64 | 68,17 | 68,34 | 68,77 | 69,37 | 69,97 | |

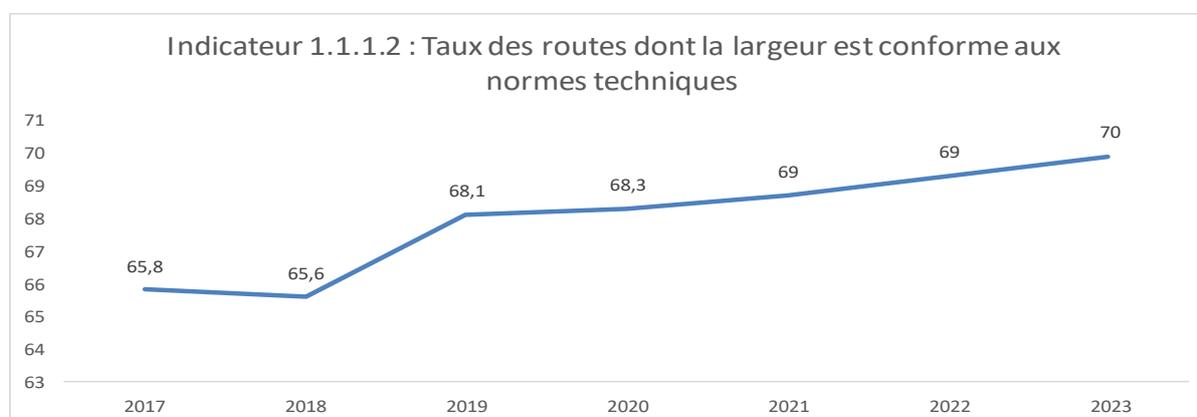
Voir tableaux page 122

année à l'autre

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La longueur des réseaux routiers aménagés est en hausse afin de s'assurer que les communautés rurales sont connectées au réseau de routes classées

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- Cet indicateur prend en compte les routes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

Indicateur : Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales

Code de l'indicateur : 1.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Infrastructure routière
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'infrastructure routière
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés
- 4- Définition de l'indicateur :** L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassements généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.
- 5- Type de l'indicateur :** Activité.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité.
- 7- Déclinaisons :** régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Longueur des pistes aménagées/ Longueur totale des pistes à aménager.
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** dossier administratif
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Méthode administrative.
- 5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** DGPC

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre de l'année n+1 (2018)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 48% d'ici 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'aménagement des pistes rurales et de développement du réseau routier classé.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|---------|---------|---------|------------|---------|---------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur : 1.1.2.1 Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales | % | 45,69 | 43,14 | 46,03 | 46,38 | 46,73 | 47,1 | 47,4 |
| La longueur du réseau rural préparé jusqu'à la fin de décembre de l'année | km | 24919.4 | 24711 | 26519.8 | 26719.8 | 26919.8 | 27119.8 | 27319.8 |
| La longueur totale du réseau routier rural jusqu'à la fin décembre de la même année | km | 54282.8 | 57610.1 | 57610.1 | 57610.1 | 57610.1 | 57610.1 | 57610.1 |

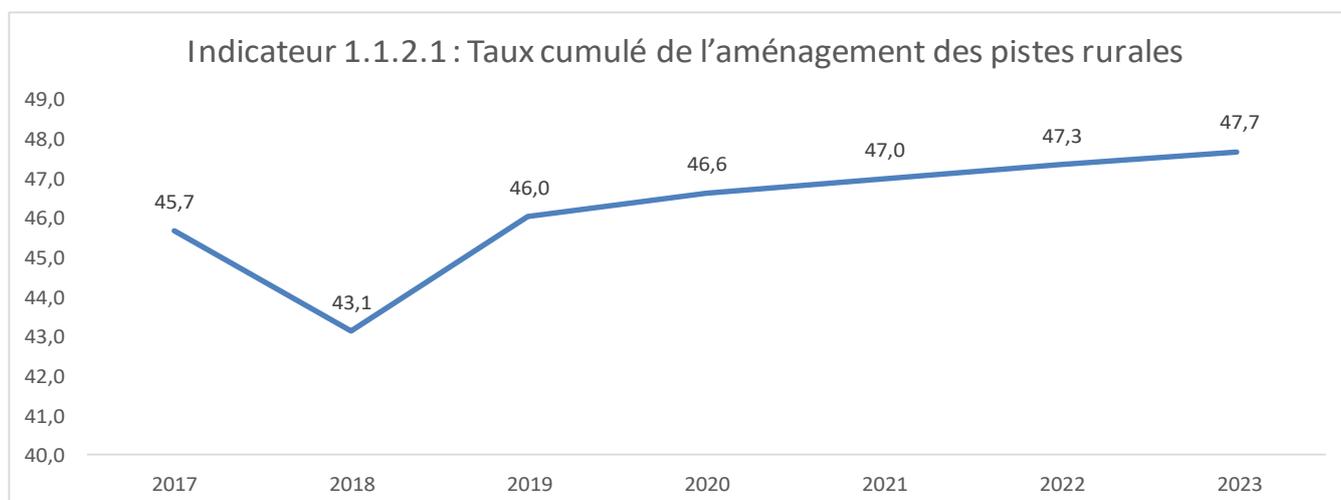
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'administration générale des ponts et chaussées prévoit de préparer des routes rurales, en donnant la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires, et voici l'état d'avancement des différents projets jusqu'en juin 2019:

- Préparation de 750 km de routes rurales réparties sur 22 gouvernorats, financées par un prêt du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (3), le taux d'achèvement a atteint 97%

- Préparation du parcours de 25 km de Jabal El Maghila n'ont pas encore commencé. Quant au développement de 30 km de l'itinéraire Jebel Al-Samamah dans le gouvernorat de Kasserine, ; taux d'achèvement de 95%
- Préparation de 310 km de routes rurales réparties sur 14 gouvernorats prioritaires de 92% d'achèvement ; taux d'achèvement de 92 %
- Préparation de 625 km de routes rurales réparties dans 9 gouvernorats financés par le prêt du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social, ; taux d'achèvement de 80 %
- Aménagement de 151,7 km de routes rurales dans 6 gouvernorats prioritaires financés par le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social ainsi que la Banque Africaine de Développement, dont la réalisation a atteint 69%
- En 2020, 148 pistes rurales ont été réhabilitées, d'une longueur de 912 km répartis sur 22 gouvernorats, avec un financement du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, la première partie commençant seulement avec une longueur d'environ 450 km en 2020. En outre, le développement de 8 pistes frontalières ruraux d'une longueur de 350,49 km a été délimité. Également, aménagement dans le gouvernorat de Kasserine, des pistes rurales d'une longueur de 9,26 km dans le gouvernorat de Jendouba, et d'une longueur de 5,9 km à El Kef, et le pavage de 3 voies d'une longueur de 5,79 km dans le gouvernorat de Gafsa.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le Ministère va planifier l'aménagement de l'itinéraire en accordant la priorité à 14 gouvernorats et voici l'état des diverses activités prévues pour 2021 :
- Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES(3) a atteint un taux d'avancement de 97%.
- Travaux d'aménagement de 30 km de piste à JabalMghila et de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine le taux d'avancement a atteint 95%
- Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires, le taux d'avancement a atteint 92%.
- Travaux d'aménagement de 151,7 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 69%.

5- Limites de l'indicateur

- Recherche de financement
- La longueur des procédures de passation des marchés (études et travaux) en coordination avec les gouvernorats pour déterminer les itinéraires programmés pour l'étude
- La diversité des intervenants lors d'exécution des pistes. Cet indicateur prend en compte les pistes à aménager dans le cadre des programmes annuels de développement et de développement intégré supervisés par les directions régionales au profit des conseils régionaux des gouvernorats.

Indicateur : Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales

Code de l'indicateur : 1.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 allouées aux femmes rurales

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement et entretien de l'infrastructure routière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

4- Définition de l'indicateur : L'aménagement des pistes rurales comprend le dégagement des emprises ; terrassement généraux ; réalisation des couches de chaussée ; drainage ; construction d'ouvrages hydraulique, équipement de signalisation verticale.

5- Type de l'indicateur : Activité.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales/ Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière"

Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales = (Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" ¹ / Population rurales²) * Population Féminine rurales³⁻⁴

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif et site de l'INS

1 Dépense d'investissement crédit de paiement

2 Les données proviennent du site web de l'INS

3 Recensement général de la population et de l'habitat 2014 avec un taux de croissance démographique de 1,03%

4 Le recensement de base de la population féminine rurale est de 1786272 femmes en 2014

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGPC

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre de l'année n+1 (2020)

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 3,4% d'ici 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : DGPC

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalisation | | | 2020 | Estimation | | |
|--|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2020 | 2022 | 2023 |
| Dépenses de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" ¹ | MD | 173 897,4 | 104 394,4 | 36 745,3 | 56 500,0 | 86 800,0 | 90 000,0 | 90 000,0 |
| Dépenses d'investissement du programme 1 "Infrastructure routière" | MD | 1 069 185,6 | 1 191 835,1 | 811 879,0 | 873 400,0 | 1 081 000,0 | 1 070 040,0 | 1 100 065,0 |
| Population rurales ² | nb | 3 655 758,2 | 3 693 412,5 | 3 731 454,7 | 3 769 888,7 | 3 808 718,5 | 3 847 948,3 | 3 887 582,2 |

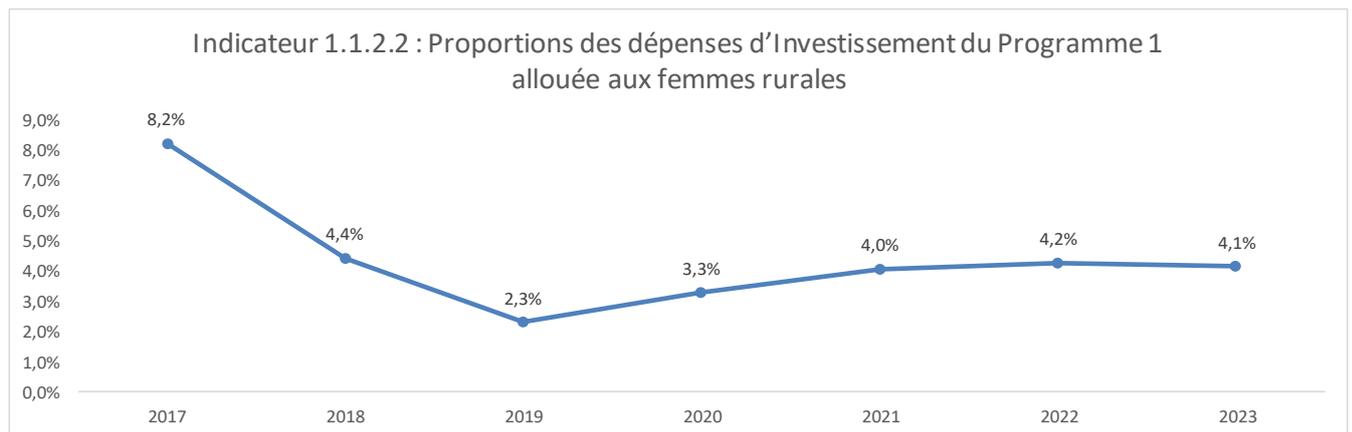
| | | | | | | | | |
|--|----|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Population Féminine rurales ³⁻⁴ | nb | 1 842 038,1 | 1 861 011,1 | 1 880 179,5 | 1 899 545,3 | 1 919 110,7 | 1 938 877,5 | 1 958 847,9 |
| Dépense de l'activité 8 "Aménagement des pistes rurales" alloué aux femmes rurales | MD | 87 622,2 | 52 601,5 | 18 515,0 | 28 468,8 | 43 736,2 | 45 348,6 | 45 348,6 |
| Indicateur 1.2.2 Proportion des dépenses d'investissement du programme 1 alloué aux femmes rurales | % | 8,2% | 4,4% | 2,3% | 3,3% | 4,0% | 4,2% | 4,1% |

*La valeur cible de l'indicateur est la valeur que le responsable du programme s'engage à atteindre à moyen terme (trois ans ou plus) ou à long terme (valeur dérivée) d'une direction stratégique générale du programme, du plan quinquennal ... (en mentionnant l'année au cours de laquelle la valeur cible devrait être atteinte).

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

L'indicateur montre le pourcentage des dépenses d'investissement du programme 1 dont les femmes rurales bénéficient, étant donné que les liens entre l'activité de l'aménagement des pistes rurales sont liés à l'accès facile aux services de santé et d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Cela permet aux femmes rurales d'avoir les mêmes chances que les hommes dans divers domaines. L'année 2016 est une année exceptionnelle, les travaux d'aménagement de 965 km de pistes rurales ont commencé et il y a 750 km qui ont débutés en 2015, ce qui explique le pourcentage élevé d'allocations entre 2016 et 2017, de sorte que le pourcentage de 3,4% des dépenses d'investissement du programme 1 alloué pour les femmes rurales est un pourcentage raisonnable que le programme 1 doit maintenir. Il convient de noter que cet indicateur s'aligne avec l'indicateur 5C1 des 17 objectifs de développement durable (ODD) « Proportion de pays dotés de systèmes d'allocation et de suivi des allocations publiques pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

– Le Ministère planifiera l'aménagement de l'itinéraire comme suit et accordera la priorité aux 14 gouvernorats prioritaires et voici l'état des diverses activités en date de juin 2020 :

- Aménagement de 750 Km répartis sur 22 gouvernorats, financés par le FADES (3) à atteint un taux d'avancement de 97%.
- Travaux d'aménagement de 25 km de piste à JabalMghila n'a pas commencé mais l'aménagement de 30 km à Jbal Samama dans le gouvernorat de Kasserine le taux d'exécution a atteint 95%
- Travaux d'aménagement de 310 Km de pistes rurales répartis sur 14 gouvernorats prioritaires durant le mois de mai 2016, le taux d'avancement a atteint 92%.
- Début des travaux d'aménagement de 625 Km des pistes rurales répartis sur 9 gouvernorats durant les mois de septembre et octobre 2016 financés par le FADES(4), le taux d'avancement a atteint 80%.
- 151,7 km de routes rurales ont été proposées pour 6 gouvernorats prioritaires programme 2018 le taux d'avancement a atteint 69%.
- En 2020 on a proposé l'aménagement d'environ 450 km dans 22 gouvernorats.

5- Limites de l'indicateur

- Manque de données et d'informations ventilées par sexe dans les organes compétents (INS ...) pour effectuer une analyse de genre réaliste;
- les fonctionnaires ne répondent parfois pas au concept de genre et ne sont pas conscients de son importance dans la planification et dans la croissance économique;
- Les projets pour lesquels cet indicateur est concerné sont les mêmes que ceux de l'indicateur 1.2.1 « Taux cumulé d'aménagement des pistes rurales »

Indicateur : Indice de qualité du réseau routier classé

Code de l'indicateur : 1.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Indice de qualité du réseau routier classé

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Infrastructure routière

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maintenir la qualité et du réseau routier

4- Définition de l'indicateur : Entretien régulier et périodique des routes classées pour préserver le chaussé et ses côtés (à l'exception des routes en chantier) en bon état et entretien des équipements existants pour assurer la facilité d'utilisation de la route confortablement et en toute sécurité.

5- Type de l'indicateur : Pourcentage.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur d'activités.

7- Déclinaisons : Régionale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $[(Route\ en\ bonne\ état * 100) + (Route\ état\ moyenne * 50) + (Route\ en\ mauvais\ état * 10)] / Longueur\ totale\ des\ routes$

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports, correspondance, visites sur le terrain.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : directions régionales de l'équipement.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Instantané.

7- Le responsable de l'indicateur : Direction d'exploitation et de maintenance des routes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | | 2022 | 2023 | |
| La qualité du réseau routier classé de l'ensemble du réseau | % | 62,8 | 63,2 | 64,5 | 67,6 | 70,8 | 73,8 | 76,9 | |
| La longueur du réseau routier asphalté | KM | 1688 8 | 1678 8 | 1668 8 | 1658 8 | 1648 8 | 1633 4 | 1603 1 | |
| Longueur de chaussé lié à l'indicateur | KM | 1594 7 | 1584 7 | 1564 7 | 1564 7 | 1554 7 | 1516 3 | 1498 2 | |
| Longueur des routes en bon état | KM | 9712 | 9012 | 8312 | 7612 | 6912 | 6427 | 6210 | |
| Longueur des routes en état moyen | KM | 4815 | 5015 | 5215 | 5415 | 5615 | 5725 | 5805 | |
| Longueur des routes en mauvais état | KM | 1420 | 1820 | 2220 | 2620 | 3020 | 3011 | 2967 | |
| La longueur non asphalté du réseau classé | KM | 2980 | 3055 | 3130 | 3205 | 3280 | 3380 | 3673 | |

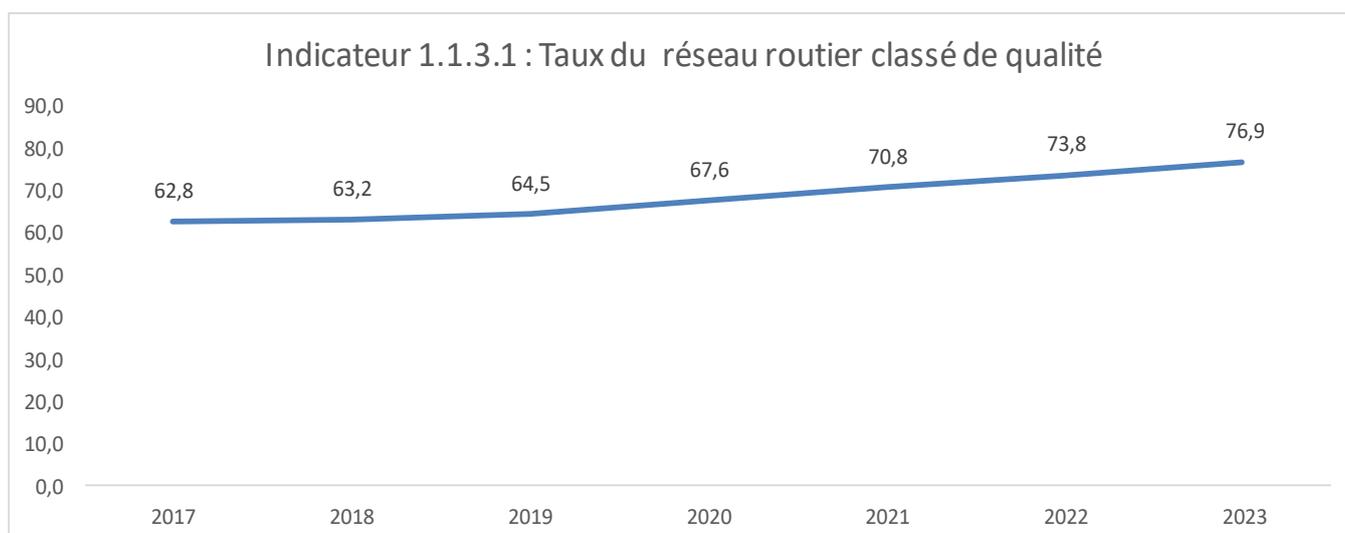
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le but est de réduire les tronçons de routes en mauvais état en leur donnant la priorité dans la programmation et l'intervention rapide, ainsi que la réflexion pour le développement de programmes de réparation des routes en état moyen pour réduire les coûts de la maintenance et

l'exploitation des routes pour obtenir un réseau en bon état et de haute qualité qui assure une utilisation facile confortable et en toute sécurité.

Le passage progressif des techniques de couverture de surface (avec une ou deux couches) à la couverture en utilisant du béton bitumineux en particulier et que les routes pavées avec ce matériau sont équivalentes à la moitié.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Le maintien de l'état de surface de la route et ses Dépendances, les travaux de colmatage et réparation de la totalité du réseau routier revêtu, reprofilage des accotements, le désherbage et curage des fossés, le rechargement des accotements, les travaux d'entretien des ouvrages d'art et de leurs abords, l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale, balisage, bornage, mise en place de barrière de sécurité, le traitement et l'aménagement des points noirs et bleus recensés,
- Le renouvellement de la couche de revêtement superficiel et le revêtement en béton bitumineux des routes ainsi que la stabilisation des accotements des routes qui ont une largeur > à 7m,
- Le maintien de l'état des équipements de la route tel que l'entretien de l'éclairage et des feux de circulation, L'exploitation du pont mobile de Bizerte, des tunnels de Bâb Saâdoun, BabSouika, Pont de Radès-La Goulette et les bacs de Djerba...

5- Limites de l'indicateur

- Insuffisance des capacités des entreprises,
- Nombre limité des entreprises qualifiées pour certaines tâches spécifiques d'entretien routier,
- Manque de coordination au cours des travaux de concessionnaires,
- Non respect des charges réglementaires par les transporteurs des marchandises

Il faut :

- Mettre en place des contrats pluriannuels d'entretien avec des entreprises privées, et rationaliser davantage le travail avec des entrepreneurs dans le cadre du programme national d'incitation des jeunes hautement diplômés à créer de petites entreprises dans le domaine de l'entretien régulier des routes,
- Accélérer la mise en place d'une banque de données routières qui aide à la programmation et facilitant la connaissance des données d'entretien routier,
- Orienter le rôle de l'administration vers le contrôle, coordination et interventions d'urgence,
- Rationaliser les achats du nouveau matériel et améliorer sa maintenance,
- Revoir le cadre réglementaire et les contrats d'occupation temporaire des concessionnaires,
- Meilleur contrôle de la charge des poids lourds

Fiches : Indicateurs de performance du programme2

Protection des zones urbaines et du littoral

Etmaîtrise d'ouvrages

Indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Code de l'indicateur : 2.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

3- Définition de l'indicateur : Le taux cumulé de réalisation de projets de protection des zones urbaines contre les inondations réceptionnés provisoirement et prévus par le plan stratégique.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre des projets réalisés par rapport au nombre total prévu à l'horizon 2021.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de février

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr KhilifiChokri.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

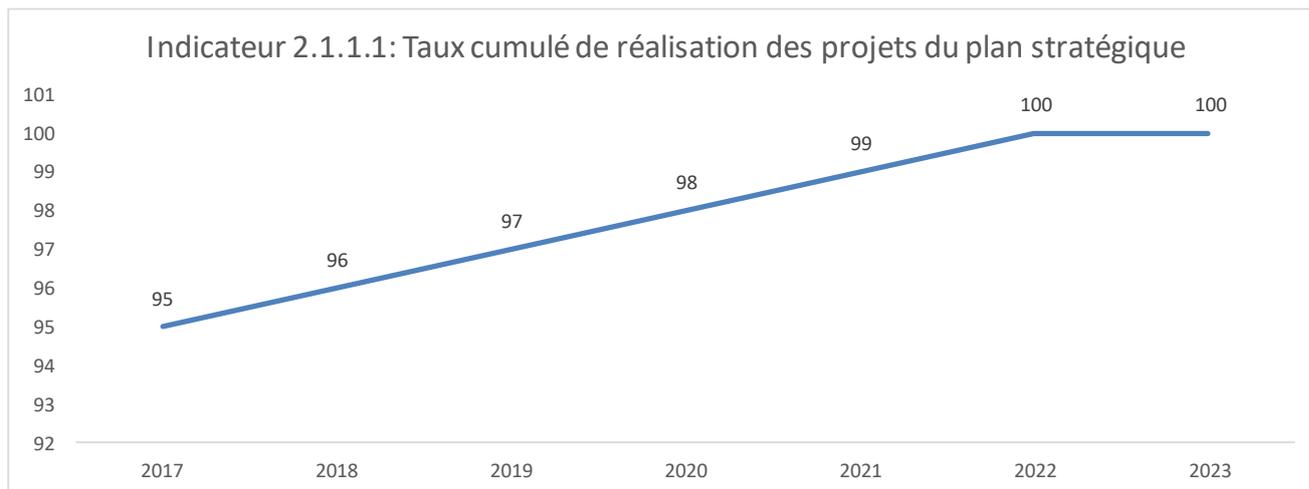
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique | % | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 100 | * |

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

-L'estimation pour l'année 2021 vont enregistrer une augmentation de 96% vu les interventions supplémentaires et répétitives pour le curage et le nettoyage de certains cours d'Oueds suites aux précipitations intensives prévues.

3.Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Elaboration des différentes études de protection contre les inondations programmées pour la période 2020-2023.
- Exécution de tous les projets de protection contre les inondations programmées.
- La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets.

5- Limites de l'indicateur

- Les difficultés rencontrés lors de l'exécution de quelques projets (foncier, sociale, concessionnaires, problèmes liés aux entreprises...).
- La lenteur des procédures administratives dans le cadre de la déviation des réseaux des concessionnaires ce qui peut engendrer un retard dans la réalisation des projets.
- Les problèmes liés aux entreprises qui ont une influence sur l'état d'avancement des projets.

**Indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection
contre les inondations réalisés**

Code de l'indicateur : 2.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maitrise d' Ouvrages

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines contre les inondations

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtriser les eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés

4- Définition de l'indicateur : La longueur annuelle des ouvrages de protection curés et nettoyés par rapport à la longueur totale des ouvrages exécutés.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

7- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le rapport de la longueur annuelle des ouvrages curés avec la longueur totale des ouvrages exécutés.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mensuel

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr ChokriKhlifi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

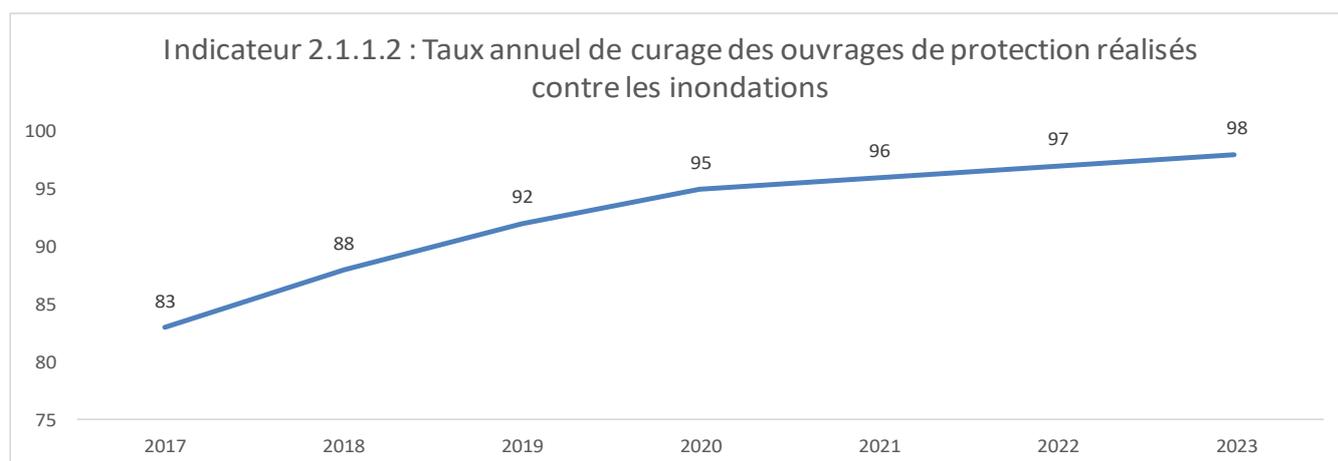
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux annuel de curage des ouvrages de protection | % | 83 | 88 | 92 | 95 | 96 | 97 | 98 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Les prévisions relatives à cet indicateur dépendent essentiellement de la fréquence prévisionnelle des précipitations et des priorités qui sont liées à l'état des ouvrages à curer.

Les prévisions du taux de curage des ouvrages de protection étaient de 92% en 2019 contre 88% en 2018, ce taux dépend du niveau des précipitations enregistrés en plus de l'accumulation des saletés qui nécessite des interventions comme il a été prévu pour 2021 et 2022.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages
- L'intervention pour le curage et le nettoyage des ouvrages à travers les entrepreneurs

5-Limites de l'indicateur

- Limitation des crédits alloués au maintien.
- Jet des ordures de toutes sortes aussi bien par les citoyens que les industriels.
- L'indicateur ne tient pas compte de tous les types d'ouvrages tels que les bassins d'écrêtement et les digues
- Absence d'un système d'information au niveau du service entretien.

Indicateur : Taux cumulé de protection du littoral

Code de l'indicateur : 2.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de protection du littoral.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Conserver le domaine public maritime protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d' ouvrages

3- Définition de l'indicateur : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine programmés durant la période 2015 à 2021.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : taux cumulé des linéaires du littoral protégé par rapport au linéaire total du littoral à protéger durant la période 2015-2020

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mensuel

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2021.

8- Le responsable de l'indicateur : NahedKlaï.

Remarque :

En raison du dédoublement des compétences entre la DGSAM et l'APAL en les matières suivantes :

1. L'APAL réalise des projets de protection du littoral contrairement à l'article 27 de la loi n° 1995-73 du 24 juillet 1995 qui délègue la réalisation de ces projets à MEHI,
2. La DGSAM poursuit la réalisation d'études urgentes pour protéger certaines parties du littoral menacées par l'érosion et se charge d'effectuer les travaux nécessaires
- 3.

Ce qui engendre :

4. La non-intervention rapide de l'APAL suite aux tempêtes et l'exposition de certaines zones à des érosions sérieuses.
5. Quelques parties du littoral connaît des phénomènes d'érosion sérieuse non programmés par aucune des deux parties (APAL et DGSAM).

Par conséquent,

la DGSAM a proposé de changer sa stratégie dans la matière de protection du littoral par le biais de mettre en vigueur les dispositions de l'article 27 de la loi n° 73 datée du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime : Affecter la tâche de réalisation des études et travaux des projets de protection du littoral contre l'érosion marine au ministère de l'équipement.

Ainsi la DGSAM prendra en charge la réalisation des projets de protection des sites prévus dans le programme national.

Mais à nos jours, notre proposition n'est pas encore mise en œuvre, d'où la DG continue de réaliser des protections des zones prioritaires mais qui ne sont pas forcément couvertes par le programme national qui est en cours de réalisation par l'APAL.

Et par conséquence, on a actualisé nos valeurs cibles qui ont été ramenées vers la baisse.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

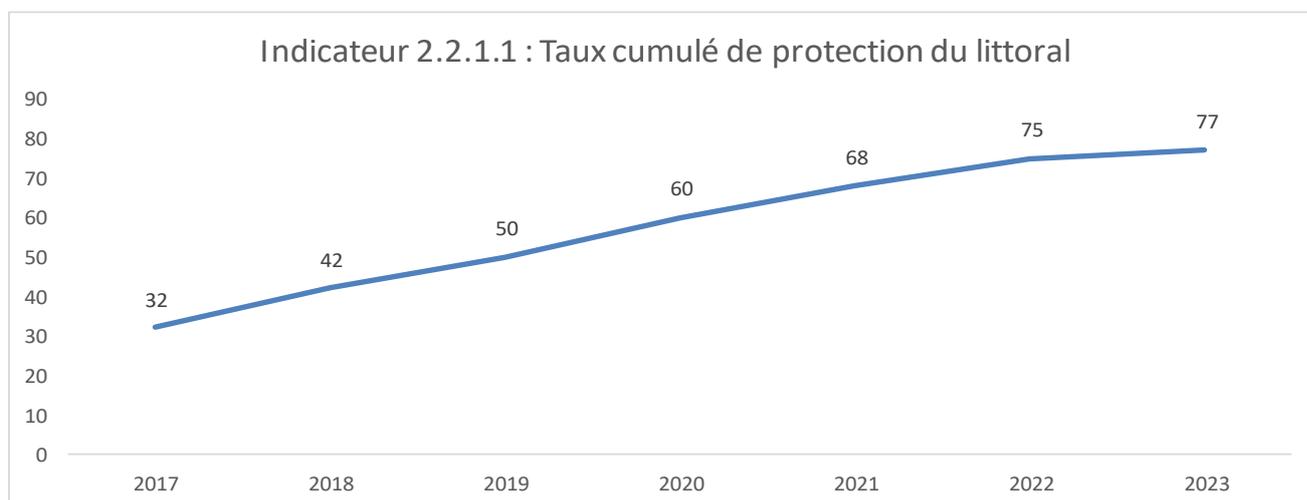
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion marine | % | 32 | 42 | 50 | 60 | 68 | 75 | * |

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La programmation des projets se fait sur la base des zones les plus susceptibles à l'érosion marine.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La protection des tronçons du littoral contre l'érosion marine (Bizerte, Mahdia, Zarzis, Tabarka, falaise Monastir troisième tranche,)
- Le Renforcement de l'équipe responsable de l'exécution de ces travaux par les moyens humains et matériels nécessaires.

5- Limites de l'indicateur

- Chevauchement dans les rôles entre l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral et la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes qui nécessite une clarification du cadre réglementaire dans le domaine
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

Indicateur : Performance technique des projets maritimes réalisés

Code de l'indicateur : 2.2.1.2

Intitulé de l'indicateur : Performance technique des projets maritimes réalisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Conserver le domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages

3- Définition de l'indicateur : C'est le Niveau de maîtrise d'ouvrages portuaires en respectant le coût et le délai et en ayant une meilleure qualité d'exécution.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La base des calculs sont les projets achevés à l'année en question

- 35% : non dépassement des délais (sans compter les intempéries et le mauvais temps).
- 35% : non dépassement du coût initial.
- 30% : la qualité d'exécution conformément aux plans initiaux et sans réserves du maître d'ouvrage ou de l'exploiteur du port.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Méthode administrative.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : chefs de projets des unités de gestion et Collaboration entre les cadres de la DG

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Après achèvement de chaque projet

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 100% d'ici 2025.

8- Le responsable de l'indicateur : Saïdani Amor.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|-------|--------------|------|------|-----------|------------|-----------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Le niveau de performance technique des projets achevés | % | -- | -- | | 60 | 70 | 80 | * |

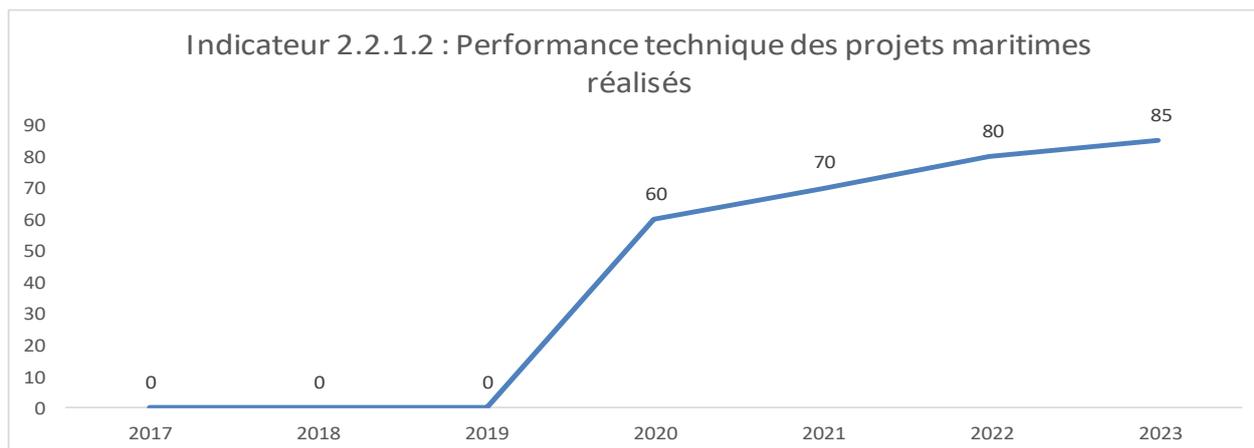
*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- On estime l'achèvement de 01 projet pour l'année 2020 :
 - Travaux d'extension du port de Sidi Youssef
- On estime l'achèvement de 05 projets pour l'année 2020 :
 - Travaux d'extension du port de Teboulba
 - Travaux de réhabilitation du port de Kalâat el-Andalouse
 - Travaux de réaménagement et réhabilitation du port de Kélibia
 - Travaux de réaménagement du port de Skhira
 - Travaux de réaménagement, réhabilitation et protection du port de Mahdia

Et l'évaluation de ces projets va nous permettre de calculer notre indicateur

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- La réalisation des études et des travaux dans les délais tout en assurant une meilleure qualité.

5- Limites de l'indicateur

- Manque des textes réglementaires qui organisent la relation entre le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué (répartition des responsabilités).
- Nombre limité des entreprises et des bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime.
- Manque des données de base.

Indicateur : Performance énergétique des bâtiments

Code de l'indicateur : 2.2.2.1

Intitulé de l'indicateur : Performance énergétique des bâtiments

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics.

3- Définition de l'indicateur : Performance énergétique du bâtiment : La consommation énergétique moyenne (chauffage et climatisation).

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : National/ régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : La moyenne du taux de consommation énergétique pour chaque projet de bâtiment en cours d'études. (Minimum classe énergétique 2)

2- Unité de l'indicateur : kwh/m²/an

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Classement énergétique du projet par le logiciel CLIP.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Document élaboré par les concepteurs du projet et validé par le contrôleur technique et vérifié par l'administration.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (la commission technique des bâtiments civils)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de Mars de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : : inférieure 77 kwh/m²/an.

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur des études architecturales et techniques.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|-------------------------------------|------------------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Performance énergétique du bâtiment | kwh/m ² /an | 60 | 65 | 68 | 70 | 75 | 80 | * |

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

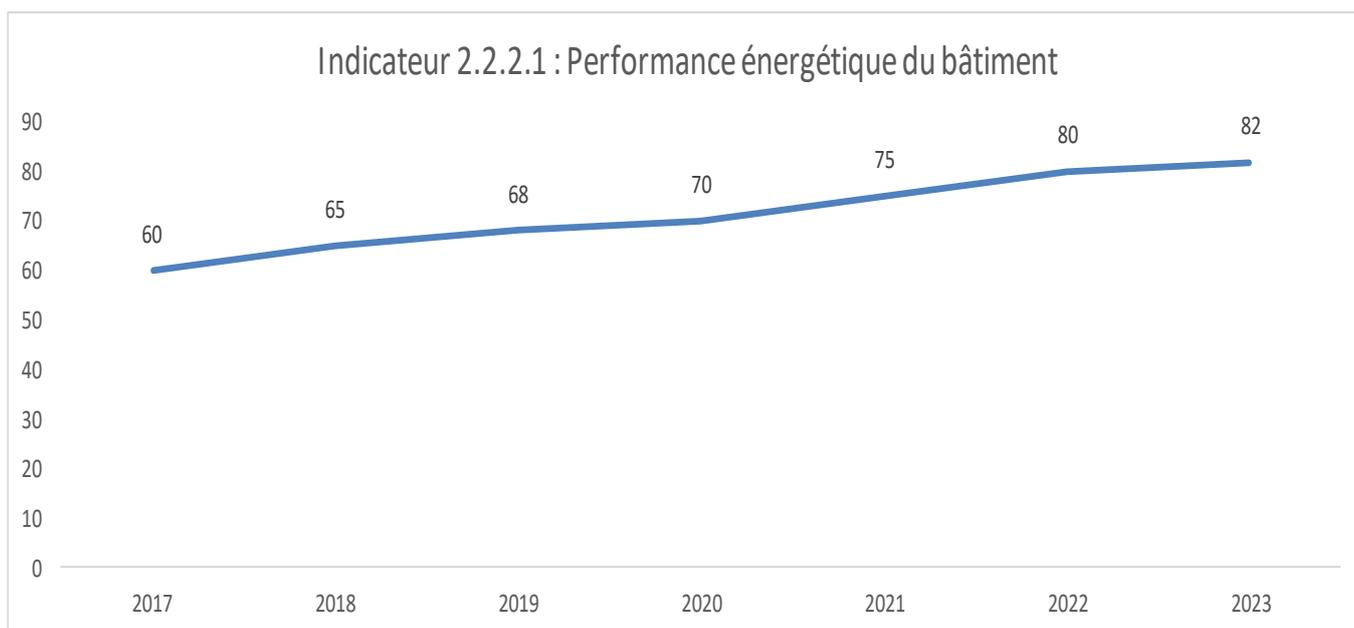
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La consommation énergétique des bâtiments réalisés pour la période entre 2017 et 2029 ne dépasse pas la valeur de 80 kwh/m²/an, dont le classement énergétique est inférieur ou égale à 3 conformément à la réglementation au logiciel de calcul adopté CLIP.

Pour l'année 2021, des efforts seront fournis pour atteindre une valeur cible de 75 kwh/m²/an.

Il sera question d'améliorer la performance énergétique du bâtiment au cours des trois prochaines années.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Conception bioclimatique du projet
- Renforcement des dispositions passives de la construction

5- Limites de l'indicateur

- Implantation du projet dans un Zonage climatique
- Mauvaise orientation du projet : nord- ouest.

Indicateur : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'équité et l'égalité des chances

Code de l'indicateur : 2.2.3.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'équité et l'égalité des chances

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

- 2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Promouvoir la construction durable
- 3- **Définition de l'indicateur** : Le nombre cumulé des études tenant en compte le genre.
- 4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de résultat.
- 5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité.
- 6- **Déclinaisons** : National.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre
- 2- **Unité de l'indicateur** : nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Statistiques à effectuer par types d'activités du domaine de la construction.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Se référer aux cahiers des charges des projets d'études.
- 5- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative (la direction des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'Équipement
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de Mars de chaque année .
- 7- **Valeur cible de l'indicateur** : 25 d'ici 2022.
- 8- **Le responsable de l'indicateur** : Directeur Adjoint des Agréments.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1.Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

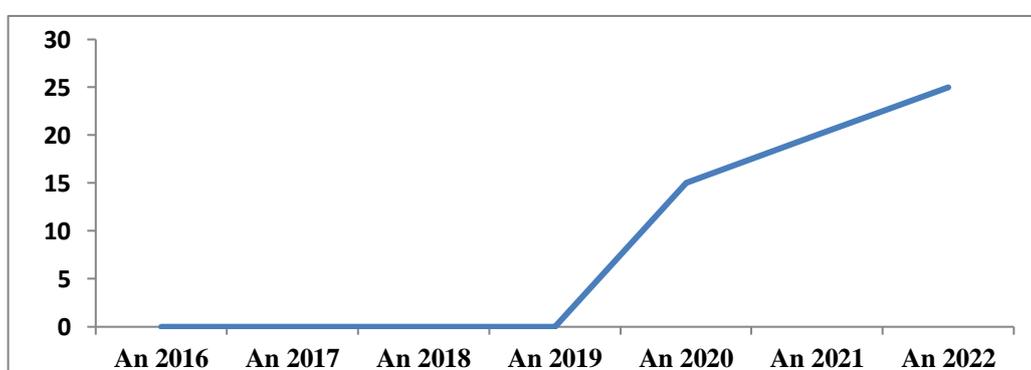
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| <i>Nombre cumulé des études lancées tenant en compte le genre</i> | <i>Nbre</i> | -- | -- | -- | -- | 20 | 30 | * |

*La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

- Les prévisions de l'année 2020 concernent les intervenants de toutes spécialités exerçant dans le domaine. La valeur estimée peut être respectée et même dépassée avec une sensibilisation et un accompagnement par des actions incitatives de la part de l'administration.
- Pour les années 2021 -2022, des efforts seront fournis pour que la valeur cible soit atteinte surtout à travers une révision des conditions d'octroi des agréments et des cahiers des charges.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Réalisation d'études de constructions tenant en compte du genre.

5-Limites de l'indicateur

Dépend de la disponibilité des Ressources Humaines.

Indicateur : Taux de consommation des crédits délégués

Code de l'indicateur : 2.3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits délégués

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Protection des zones urbaines et du littoral et Maîtrise d'Ouvrages.

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Maîtriser la réalisation des projets régionaux délégués

1. Définition de l'indicateur : Consommations des crédits délégués dans les régions pour la réalisation des projets délégués.

4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.

5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de produit.

6- **Déclinaisons** : Régionales.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Crédits délégués consommés / crédits délégués.

2- **unité de l'indicateur** : %

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Nombre de projets réalisés dans les régions.

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Système ADAB

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Source administrative.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : mois de Mars de chaque année.

7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 100% d'ici 2022.

8- **Le responsable de l'indicateur** : Directeur des études architecturales et techniques.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de consommation des crédits délégués | % | - | - | - | - | - | - | - |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

-On remarque l'absence d'information de l'année 2017 à l'année 2020.

- Il est prévu d'améliorer ce taux durant les trois prochaines années.

3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réalisation de projets délégués de bâtiments civils,
- Réalisation de projets de maintenance de bornage du DPM ?
- Activité d'appui (Moyens des services).

4-Limites de l'indicateur

- Disponibilité des moyens Humains.

Fiches : Indicateurs de performance du programme Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat

Indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

Code de l'indicateur : 3.1.1.1

1.Intitulé de l'indicateur : Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire

2.Date de l'actualisation de l'indicateur : Mois de janvier de chaque année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Travailler sur l'harmonisation de la planification économiques et de la planification territorial dans le but d'établir un développement durable juste, équilibré et global entre les régions

3- Définition de l'indicateur révision des études des schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaines.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de performance .

6- Déclinaisons :Centrale.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $((\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des gouvernorats} / \text{nb de gouvernorats}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des CL} / \text{nb de CL}) + (\text{Nombre de schémas Directeurs d'Aménagement des zones sensibles} / \text{nb de zones sensibles})) / 100$

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre d'étapes des études réalisées par an..

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :facture de paiement des études.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : DGAT

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Décembre chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 85 % en 2022.100% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Rouisse Jaleleddine

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|--|--------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire | pour centage | -- | -- | 60 | 75 | 80 | 85 | 100 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

on considère que ces études sont des outils de base pour la planification des grands groupements urbains seront renforcées cet équilibre comprend un certain nombre de villes tunisiennes qui appellent à une revue des plans d'aménagement urbains de plus de 10 ans en plus des études sur les Groupements urbains des villes de Sfax, Kairouan, Kasserine, Gafsa, Jendouba, El Kef. Le démarrage en 2021, de 3 études pour les groupements urbains des villes de Zaghouan, Tataouine et Mahdia avec un achèvement prévu pour 2023.

1-1-2 Plan directeur d'aménagement des zones sensibles:

La réalisation du plan directeur d'aménagement de la zone sensible de l'île de Djerba depuis 2018 d'une manière participative avec collectivités locales pour contribuer à la perception de l'évolution de l'île et maintenir ses particularités naturelles fragiles. L'étude est financée par les Nations Unies du PNUD l'achèvement est prévu au cours de l'année 2021 pour être un modèle à adopter et le diffuser à d'autres études similaires en termes de consultation, de coordination étroite et de participation de toutes les parties concernées y compris central, régional et local.

.1.1 3 schéma d'orientation pour l'aménagement et le développement des gouvernorats:

Annexes

Sur un total de 14 gouvernorats , des études pilotes pour la préparation et le développement de huit (8) ont été réalisées.

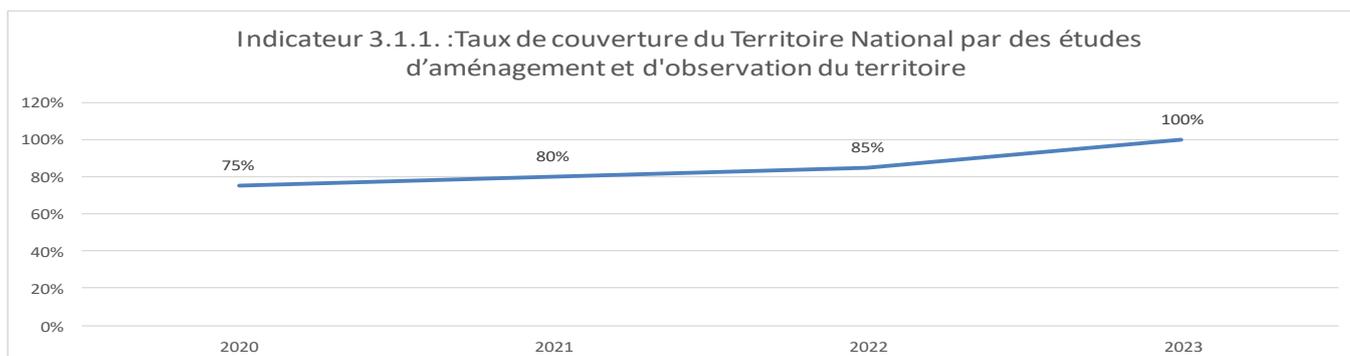
2.1. Concernant l'achèvement des études de surveillance territoriale:

Les atlas des gouvernorats sont des documents qui permettent de suivre l'évolution du développement et reflètent la situation actuelle au niveau de tous les secteurs en plus de l'environnement urbain, naturel et environnemental, des caractéristiques démographiques et des activités économiques et social. À cet égard, le nombre d'études d'atlas est renforcé par trois (3) études présentant un intérêt pour les gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia. Un atlas devrait être achevé avant la fin de l'année 2020 et deux d'ici la fin de l'année 2021, et ainsi croître l'indicateur à 80% en 2021 et de couvrir l'ensemble des gouvernorats de la République avec des documents numériques pour le suivi territorial, avec des décalages qu'il convient de corriger en les actualisant plus rapidement et dans un cadre unifié et organisé pour gagner plus d'efficacité dans l'exploitation de leur contenu géo numérique. Les estimations de l'indicateur d'année en année sont affectées par trois critères: l'achèvement des études pertinentes, la répartition géographiques et la fréquence d'actualisation aussi par la multiplicité des études bien que cela n'affecte pas la valeur de l'indicateur

La difficulté de collecter des données pour les différents secteurs à partir de la source en raison de leur indisponibilité en ligne, en particulier celles mises à jour et détaillées.

- L'étendue du contrôle des délais par les parties contractantes pour achever les études d'aménagement du territoire et de suivi territorial, qu'elles soient liées à la préparation proprement dite des résultats de ces études ou à celles destinées à mener des consultations aux niveaux central et régional.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Annexes

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|--|------------------------------|---------------------------------|----------------|---|--|-------------------------------------|
| Taux de couverture du territoire par les études d'aménagement et d'observation du territoire | 100% | 100% | 80% | Consultation au niveau central et régional pour la réalisation des études Gestion des résultats de études Révision des textes juridiques Coordinations avec les opérateurs publics pour fournir les données Participation dans les commissions sectorielles : transport, industrie... | Réalisation des schémas directeurs d'aménagement du territoire | 700 |

5- Limites de l'indicateur

- Parmi les problèmes susceptibles d'affecter négativement l'évolution de la valeur de l'indicateur, nous citons:
- La réticence des bureaux d'études à participer à l'appel à propositions, et la diminution du nombre de bureaux d'études nationaux spécialisés dans le domaine de l'aménagement du territoire, ce qui conduit à la conduite de plusieurs appels d'offres pour la même étude.
- La difficulté de collecter des données pour les différents secteurs à partir de la source en raison de leur indisponibilité en ligne, en particulier celles mises à jour et détaillées.
- L'étendue du contrôle des délais par les parties contractantes pour achever les études d'aménagement du territoire et de suivi territorial, qu'elles soient liées à la préparation proprement dite des résultats de ces études ou à celles destinées à mener des consultations aux niveaux central et régional afin d'approuver les différentes étapes de l'étude.

Indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Code de l'indicateur : 3.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les PAU

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Renforcer la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines

3- Définition de l'indicateur : Le rapport de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain signifie connaître le degré d'engagement et de respect du contenu et des exigences des stratégies de développement urbain dans la préparation des plans d'aménagement urbain. Dans une première étape, des normes seront adoptées pour la programmation de divers types d'équipements et d'espaces verts.

Afin de consacrer le principe de durabilité dans le domaine de l'urbanisme, la part des surfaces allouées à l'équipement et la proportion d'espaces verts désignés dans les exemples d'urbanisme seront calculées.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : Selon les données contenues dans la carte indicatrice des plans d'aménagement urbain.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de zones vertes et de zones allouées aux équipements incluses dans les plans d'aménagement urbain approuvés par rapport à la superficie totale

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossier administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

Annexes

- Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créées dans la direction d'urbanisme chargée de suivre des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)

- Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unités de gestion par objectifs mis en place au niveau de la Direction de l'Urbanisme chargée de suivre des études des plans d'aménagement urbain, directions régionales de l'équipement et conseils régionaux.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 37% d'ici 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Sous directeur de l'urbanisme. TAWHIDA BEL HAJ TAHER

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

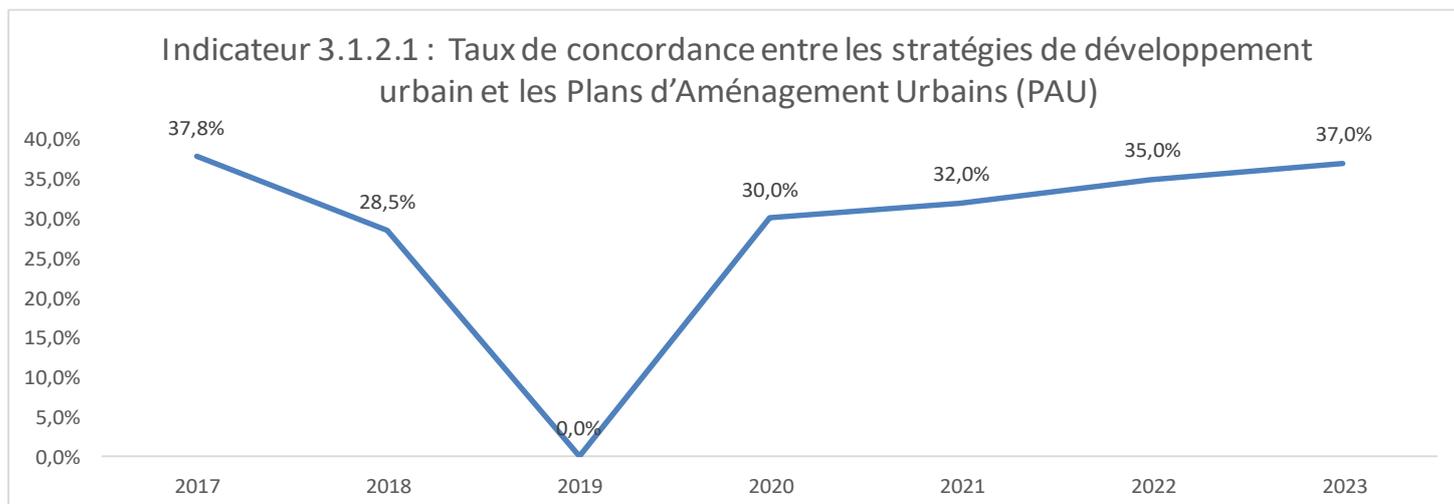
1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| | Unité | Réalizations | | | Prévisions | | | |
|--|-------|--------------|-------|------|------------|-------|-------|-------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) | | 37,8% | 28,5% | -- | 30,0% | 32,0% | 35,0% | 37,0% |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur du TAUX DE CONCORDANCE entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il devrait enregistrer 32% pour 2021 et 35% pour 2022.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|---|------------------------------|---------------------------------|----------------|--|--|-------------------------------------|
| Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les Plans d'Aménagement Urbains (PAU) | 37% | 37% | 32% | Assistance aux collectivités locales | Etude stratégique d'aménagement et de développement urbain | 1.390 |
| | | | | Encadrement des services régionaux d'urbanisme | Travaux géodésiques | 2.00 |
| | | | | | Appui des collectivités pour la révision des PAU et travaux topographiques | 110 |

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible avec la volonté des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des plans d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité des services de l'urbanisme dans les directions régionale et les collectivités locales concernées.

Indicateur : Taux de consommation des terres agricoles

Code de l'indicateur : 3.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des terres agricoles

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Préparer une planification urbaine durable pour les villes et les communautés rurales.
- 3- **Définition de l'indicateur** : La superficie des terres agricoles consommées.
- 4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.
- 5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de qualité.
- 6- **Déclinaisons** : selon les régions.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : La superficie totale des terres agricoles consommées inclus dans les plans d'aménagement urbain des municipalités approuvées par décret.
- 2- **Unité de l'indicateur** : Hectare
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : La surface des zones d'expansion dans les plans d'aménagement urbain approuvée pour les municipalités et la superficie des terres agricoles qui ont subi un changement de vocation.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** :
 - Rapports préparés par les unités de gestion par objectifs créés dans la direction d'urbanisme chargés de suivre des plans d'aménagement urbain par régions (nord-est, nord-ouest, centre-ouest, est-sud)
 - Préparation de statistiques selon des plans d'aménagement urbain et par gouvernorat, régions économique et niveau national.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Unités de gestion par objectifs créées à la direction d'urbanisme chargées de suivre des études des plans d'aménagement urbain, les directions régionales de l'équipement et les municipalités.

Annexes

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 8,3 en 2023

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

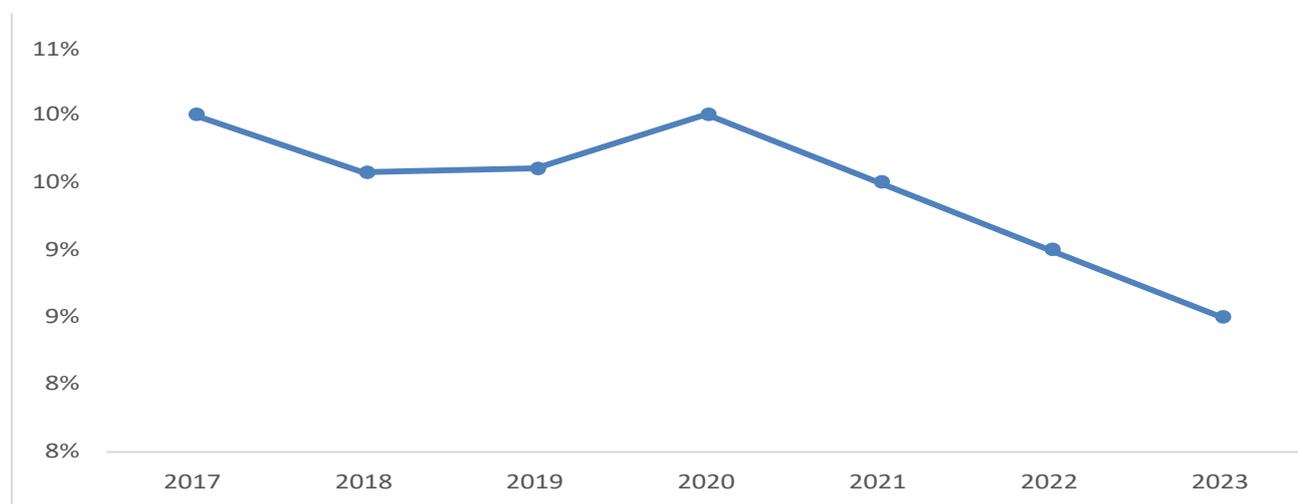
1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| | Unité | Réalizations | | | Prévisions | | | |
|--|-------|--------------|------|------|------------|------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Indicateur 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles | % | | 9,6% | -- | 10% | 9,5% | 9% | 8,5% |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Comme l'indicateur sur la superficie des terres agricoles consommées est un nouvel indicateur, il n'a pas été adopté ces dernières années, mais il est prévu d'enregistrer une valeur de 10 en 2020 et de 9,5% en 2021.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Annexes

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|---|------------------------------|---------------------------------|----------------|---|--|-------------------------------------|
| Taux de consommation des terres agricoles | 8.5% | 8.5% | 9.5% | Participation aux commissions de saisie des extension urbaine et identification des groupements urbains | Etude stratégique d'aménagement et de développement urbain | 1.390 |
| | | | | | Travaux géodésiques | 2.00 |
| | | | | Et de déclassement des terres agricoles | Appui des collectivités pour la révision des PAU et travaux topographiques | 110 |
| | | | | Préparation des statistiques | | |
| | | | | Assistance aux collectivités locales | | |
| | | | | Encadrement des services régionaux d'urbanisme | | |

5- Limites de l'indicateur

- Relier la valeur cible, avec la volonté des collectivités locales concernées de poursuivre les études en cours et couvrir ces communautés rurales avec des exemples d'urbanisation d'une part et les différentes parties impliquées dans les différentes étapes d'approbation de ces études d'autre part.
- Potentiel humain et matériel limité dans l'intérêt de l'urbanisation dans les services de traitement régionaux et les collectivités locales concernées.

Indicateur : Nombre de logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

Code de l'indicateur : 3.1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

3- Définition de l'indicateur : Le nombre de logements réalisés à travers les programmes suivants : Le FOPROLOS, le Programme Spécifique des Logements Sociaux – le premier logement – dotation des lots aménagés.

4- Type de l'indicateur : Indicateur de produits.

5- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité.

6- Déclinaisons : régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : total des logements sociaux et abordables produits avec le total des lots aménagés.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les demandes des citoyens souhaitant obtenir un logement ou un lot viabilisé, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapports et listes réalisés par les comités régionaux chargés de l'identification des besoins en logement, les programmes des intervenants publics et privés dans le domaine de l'Habitat et la banque de l'Habitat

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction Générale de l'Habitat, l'Unité de gestion par objectifs pour la Réalisation du Programme Spécifique des logements sociaux,

Annexes

les gouvernorats, les Directions Régionales de l'équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure et les organismes de tutelle du Ministère.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : l'actualisation des données se fait périodiquement

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 30.000 logements et lots d'ici fin 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Madame KmarChebbi(DGH), Madame MariemOuelhazi (Unité de Réalisation du Programme Spécifique des Logements Sociaux).

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre de logements réalisés dans le cadre du « FOPROLOS » | Nbr | 1638 | 1556 | 650 | 1100 | 1200 | 1200 | 1200 |
| Nombre de logements réalisés dans le cadre du « programme spécifique des logements sociaux » | | 748 | 1745 | 2996 | 3279 | 3877 | 1000 | 1000 |
| Nombre de logements financés dans le cadre du « premier logement » | | 345 | 409 | 297 | 500 | 500 | 500 | 500 |
| Total nombre de logements sociaux et abordables | | 2731 | 3710 | 3943 | 4879 | 5577 | 2700 | 2700 |

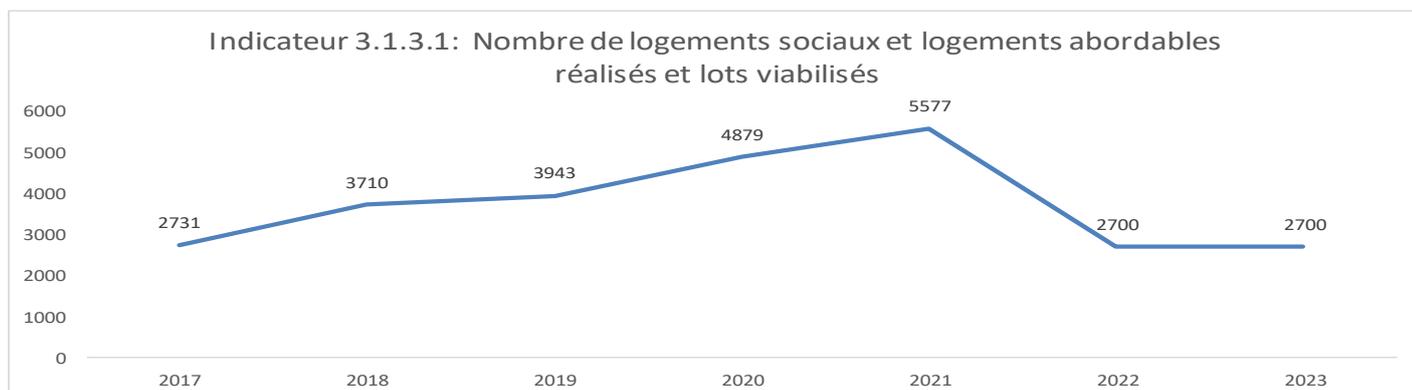
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

- **Le FOPROLOS :** Il est prévu l'augmentation des demandes de logements réalisés dans le cadre du FOPROLOS suite à l'imposition de la TVA en dehors du Système **FOPROLOS**.
- **Le programme spécifique des logements sociaux :** En 2020, il a été programmé la construction de 3279 logements sociaux dont 700 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 2579 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

Annexes

En 2021, il est prévu la construction et l'aménagement de 3877 logements sociaux dont 1000 logements dans le cadre d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements et 2877 logements et lots viabilisés exécutés par des promoteurs publics et privés.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|----------------|---|--|-------------------------------------|
| Nombre de logements sociaux et abordables construits et des lots viabilisés. | 30000 logements et lots en 2023 | 30000 logements et lots en 2023 | 3568 | -Soumettre des listes de bénéficiaires Par le biais d'un comité de la Banque de l'habitat -Fournir l'autofinancement à ceux qui souhaitent Utiliser le logement via la banque Central. -Soumettre des listes de bénéficiaires au comité | 1 - Fourniture de logements et de lots Pour le bénéfice des salariés. | 38000 |

Annexes

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|-----------------------------|
| | | | | <p>du Conseil régional pour améliorer le logement.</p> <p>-Réalisation de divers travaux topographiques</p> <p>-Diagnostic de parcelle, identification</p> <p>Enquête, recherche, lotissement ou projet construction verticale</p> <p>travaux de lotissement</p> <p>-Réalisation d'inspections techniques des logements</p> <p>Et recherche sociale pour les familles</p> <p>Candidats bénéficiant du programme par</p> <p>Un groupe de travail issu du comité Régional.</p> <p>- Ajuster les listes des groupes sociaux</p> <p>par le comité régional et classement selon les normes stipulées</p> <p>Selon le décret numéro 1224</p> <p>Pour l'année 2012 et l'étude des objections.</p> | <p>Travaux topographiques</p> <p>Dégourbification et lotissements sociaux</p> <p>Construction de logements sociaux et de lotissements sociaux</p> | <p>18 000</p> <p>77 000</p> |
|--|--|--|--|--|---|-----------------------------|

Annexes

| | | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| | | | | <p>-Approbation des listes finales</p> <p>et transmission au comité de direction du programme pour information.</p> <p>-Conclusion d'un contrat hypothécaire et d'une caution</p> <p>Dette de la Banque de l'Habitat.</p> <p>- La conclusion d'un contrat d'usufruit du logement par</p> <p>Le conseil régional.</p> <p>- vérifier l'exactitude des documents des</p> <p>Candidats et mener les enquêtes nécessaires</p> <p>avec les services administratifs régionaux concernés.</p> <p>* Les contrats d'usufruit sont conclus par:</p> <p>Le promoteur immobilier public si les projets sont construits par ses services.</p> <p>Le Conseil régional si les Projets sont construits par des</p> | | |
|--|--|--|--|---|--|--|

Annexes

| | | | | | | |
|--|--|--|--|----------------------|--|--|
| | | | | promoteurs privés | | |
|--|--|--|--|----------------------|--|--|

5- Limites de l'indicateur

Les principales limites sont :

- L'insuffisance des moyens personnels à l'Unité de réalisation du Programme Spécifique des logements Sociaux ainsi qu'aux Directions Régionales de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure pour suivre les projets dans tous les gouvernorats
- L'indicateur n'a pas pris en considération les logements réalisés par les promoteurs immobiliers publics et privés.
- la flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing
- baisse du nombre de projets de lotissements sociaux réalisés par les promoteurs publics et privés

Indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

Code de l'indicateur : 3.1.3.2

Intitulé de l'indicateur : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Aout 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique
- 3- Définition de l'indicateur :** taux cumulé des quartiers d'habitation informels à réhabiliter annuellement par rapport aux quartiers programmés.
- 4- Type de l'indicateur :** Indicateur de produits.
- 5- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité.
- 6- Déclinaisons :** Régional.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** le nombre cumulé des quartiers d'habitation informels réhabilités annuellement / nombre total des quartiers programmés.
- 2- Unité de l'indicateur :** %
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Taux d'avancement financier équivalent aux quartiers au cours de réhabilitation, coût total équivalent au nombre des quartiers programmés.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :**
 - Rapports réalisés par les comités régionaux chargés du suivi du programme.
 - Suivi de l'avancement de la réalisation du programme au niveau institutionnel et financier assuré par un comité de pilotage central sous couvert du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'Infrastructure et qui réunit toutes les parties prenantes.

Annexes

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Agence de réhabilitation et du rénovation urbaine.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Actualisation des données périodiquement

7- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 100% d'ici 2025.

8- **Le responsable de l'indicateur** : Mme Monia Bahrini Khmiri Directrice à Direction générale de l'habitat.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur:

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 140 (première partie) | % | 67 | 74 | 82 | 83 | 93 | 100 | 100 |
| Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitations 146 (deuxième partie) | | - | - | - | - | 3 | 13 | 40 |
| Somme | | 67 | 74 | 82 | 82 | 54 | 60 | 70 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Après avoir enregistré un avancement satisfaisant pour la réalisation du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation dans la première partie avec l'achèvement de (jusqu'à Juillet 2018) :

- Achèvement de 125 quartiers sur 155 quartiers pour les travaux d'infrastructure.
- Achèvement de 87 quartiers sur 102 quartiers pour la composante amélioration de l'habitat.
- Achèvement de 64 projets d'équipement sur 126 du total du projet.

Annexes

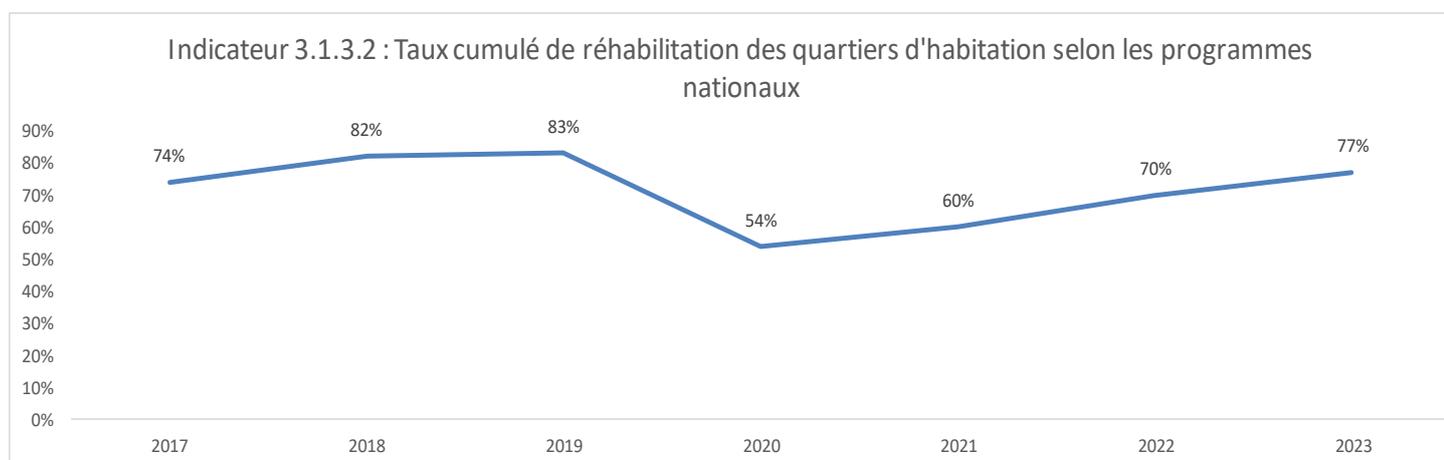
- Quant à la deuxième génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels: ce programme se caractérise par la réalisation de nombreuses études avant le démarrage effectif de la mise en œuvre des travaux, qui se traduisent par:
 - Etudes urbaines et techniques pour projets,
 - Etude de l'efficacité énergétique des projets.
 - Etudes de programmation fonctionnelle d'équipements collectifs et d'espaces industriels,
 - Etudes de plan environnemental et social des projets,
- La mission d'appui technique à la démarche sociale et environnementale des projets,
- La mission d'appui technique pour mettre en œuvre les lotissements préparées pour la construction

Des études ont été lancées depuis le lancement du programme en 2019 et se poursuivront en 2020, ce qui retardera le calcul de l'indicateur lié au pourcentage cumulé de quartiers

Note: Outre les programmes nationaux précités, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement supervise plusieurs autres programmes de réhabilitation des quartiers populaires, notamment le programme spécial de réhabilitation des quartiers populaires pour réduire les disparités régionales, qui touche 220 quartiers pour un coût d'environ 225 millions de dinars, qui sera confié à l'Agence de réhabilitation et de la rénovation urbaine dont une première tranche de 146 quartiers pour une valeur de 153 millions de dinars.

-

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Annexes

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|--|------------------------------|---------------------------------|----------------|--|---|-------------------------------------|
| Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels selon les programmes nationaux. | 100% En 2021 | 100% En 2024 | 60% | Suivi de la réalisation des projets par le comité de pilotage du programme | Réhabilitation et intégration des quartiers | 26 400 |

5- Limites de l'indicateur

- La difficulté de fournir de financement pour intervenir dans les quartiers informels surtout que l'état s'en charge au programme sans la contribution des citoyens.
- Pénurie du foncier domaine de l'Etat réservé par les régions pour la réalisation des équipements collectifs.
- Rareté des terrains constructibles qui conviennent au pouvoir d'achat des citoyens, ce qui engendre la prolifération du phénomène de l'extension anarchique et des quartiers informels.

Indicateur : Taux des études réalisées

Code de l'indicateur : 3.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des études réalisées

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur** : Aménagement du territoire, urbanisme & Habitat
- 2- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Atteindre la performance dans les projets régionaux délégués
- 3- **Définition de l'indicateur** : Taux des études réalisées dans le cadre du programme spécifique des logements sociaux : élaboration des études ,suivi et contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leurs substitution par de nouveaux logements ,élaboration des études urbaines et lotissement des projets.
- 4- **Type de l'indicateur** : Indicateur de produits.
- 5- **Nature de l'indicateur** : Indicateur de performance.
- 6- **Déclinaisons** : selon les sous-programmes.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : $\text{nb d'études réalisées} / \text{nb d'études programmées pour la même année}$.
- 2- **Unité de l'indicateur** : pourcentage.
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : nombre d'études réalisées et nombre d'études programmées chaque année.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Rapports de dépouillement validés, liste des études programmées.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : Mois de décembre de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur** : 71% d'ici fin 2022.

8- Le responsable de l'indicateur :MmeThouraya Ben Jmour.

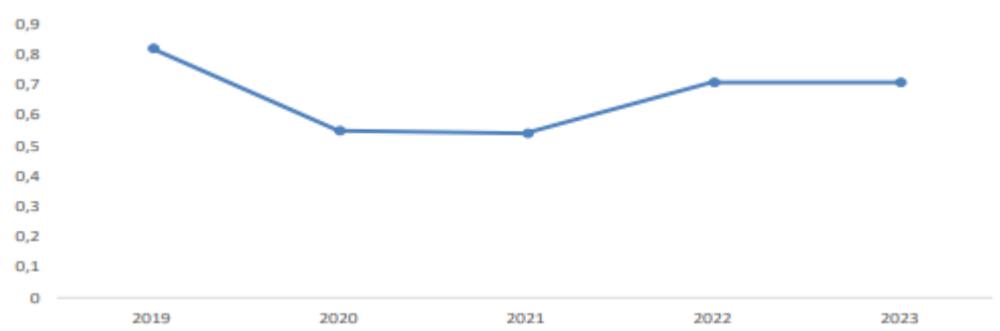
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | | 2020 | Prévisions | | |
|------------------------------|-------|--------------|------|------|------|------|------------|------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | | 2022 | 2023 | |
| 1. Taux des études réalisées | % | | | 82% | 55% | 54% | 71% | * | |

* La valeur de l'indicateur pour l'année 2023 sera calculée selon la nouvelle étude stratégique qui sera faite.

2-Graphique de l'évolution de l'indicateur



3-Analyse des résultats :

Le nombre total d'études programmées par les administrations régionales au cours de l'année 2019 relatives à l'étude, au suivi et au suivi technique des travaux de dégourbification et de leur remplacement par des logements neufs, de restauration ou d'agrandissement, a atteint 185 études, dont 147 études, soit 79%, et le nombre d'études attendues au cours de l'année 2020 augmentera pour atteindre 207 études.

Le nombre d'études urbaines (travaux topographiques + travaux de lotissement) pour les projets de construction de logements sociaux et de lotissements sociaux au cours de l'année 2019 a atteint 7 études, dont 6 études seront achevées, soit 86%, et le nombre d'études augmentera au cours de l'année 2019. l'année 2020 à 27 études, dont 22 devraient être achevées soit 82%. Nous notons que le pourcentage

Annexes

d'achèvement lié à la composante de dégourbification et de leur remplacement par des logements neufs, de restauration ou d'agrandissement devrait diminuer au cours des années 2020, 2021 et 2022 par rapport à l'année 2019, du fait que les études liées au suivi et au contrôle technique des travaux sont liées à l'achèvement des travaux

- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

| Indicateur | Valeur cible de l'indicateur | Valeur cible par sous programme | Prévision 2021 | intervention | activité | Budget activité 2021 (mille dinars) |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------|--|----------|-------------------------------------|
| Taux des études réalisées | 71% En 2022 | 71% En 2022 | 54% | -visites Programmation des études et contrôle technique Préparation des appels d'offres Préparation des marchés Suivi technique Payement des fournisseurs suivi de la réalisation des projets | | |

** Les crédits inscrits, estimés à 280 mille dinars, ont été intégrés dans l'activité de désinstallation des logements primitifs et de leur remplacement par des logements neufs, de restauration ou d'agrandissement, car jugée insignifiante par rapport au programme global. Et étant donné qu'aucun crédit n'a été établi pour l'activité de suivi de la mise en œuvre des projets délégués dans le système AMED, cet indicateur sera supprimé et modifié lors de la préparation du projet annuel de performance de l'année 2022*

5-Limites de l'indicateur

- Le délai contractuel des études peut dépasser une année ce qui engendre des difficultés dans le calcul de l'indicateur.

Insuffisance des ressources humaines chargées du suivi des études réalisées dans le cadre du programme spécifique des logements sociaux

**Fiches : Indicateurs de performance
du programme 9
Pilotage et appui**

Indicateur : Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement des capacités à travers des missions ou des stages à l'étranger

Code indicateur :9.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement des capacités à travers des missions ou des stages à l'étranger.

Date de mise à jour de l'indicateur : Juin 2020

I-Caractéristiques générales de l'indicateur

1- Programme de l'indicateur : programme 9:pilotageetappui

2- Le sous- programme de l'indicateur : sous- programme 1 : pilotage

3- Objectif de l'indicateur : Superviser les différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

4- Description de l'indicateur: Taux des cadres femmes bénéficiant de renforcement des capacités à travers des missions et des stages à l'étranger sur le taux global des cadres femmes.

5- Type de l'indicateur: produit

6- Nature: Performance

7- Déclinaisons de l'indicateur: Services Centraux et Régionaux

II-Détails techniques de l'indicateur

1- Description de formule de l'indicateur: Nombre des cadres femmes bénéficiant des stages ou des missions à l'étranger / Nombre global des bénéficiaires du stage ou mission à l'étranger/ Taux des cadres femmes au ministère.

2- Unité de mesure de l'indicateur: Règle de 100.

3- Données de base pour le calcul de l'indicateur: Système Rached/ Base de données des missions et des stages à l'étranger.

Annexes

4- **Mode de collecte des données de base pour calculer l'indicateur:** Base de données.

5- **Source de base de données :** Système Rached/ Statistiques administratives

6- **Délais de disponibilité de l'indicateur:** Mois de juin.

7- **Valeur cible de l'indicateur:** Parvenir à l'égalité de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger afin de renforcer d'avantage les capacités et les compétences des femmes.

8- **responsable indicateur :** Mme Daii Wissal

III-Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Résultats et estimations de l'indicateur:

| Indicateur: 9.1.1.1 | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|----------------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger | nombre | 42 | 28 | 35 | 21 | 21 | 17 | 15 |
| Nombre global des bénéficiaires du stage ou de mission à l'étranger | nombre | 116 | 109 | 83 | 73 | 60 | 52 | 45 |
| Taux global du nombre des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger | % | 36 | 26 | 42 | 28 | 33 | 33 | 34 |
| Taux de femmes cadres au ministère | % | 32 | 33 | 33 | 33 | 33 | 33 | 34 |
| Indicateur de la participation des femmes aux stages et aux missions à l'étranger | Règle 100 | 113 | 79 | 127 | 85 | 100 | 100 | 100 |

2- Analyse et discussion des résultats et des prévisions de l'indicateur:

- Le nombre total des bénéficiaires d'un stage ou d'une mission à l'étranger à connu un rythme décroissant à travers les années 2017 .2018 et 2019 ou il est passé de 116 bénéficiaires à 109 en 2018, soit une décroissance de 144 % en 2017 et de 6.03% en 2018 . En revanche, la diminution du nombre des femmes bénéficiaires de cette mesure été plus sévère, notamment en 2018 avec une

Annexes

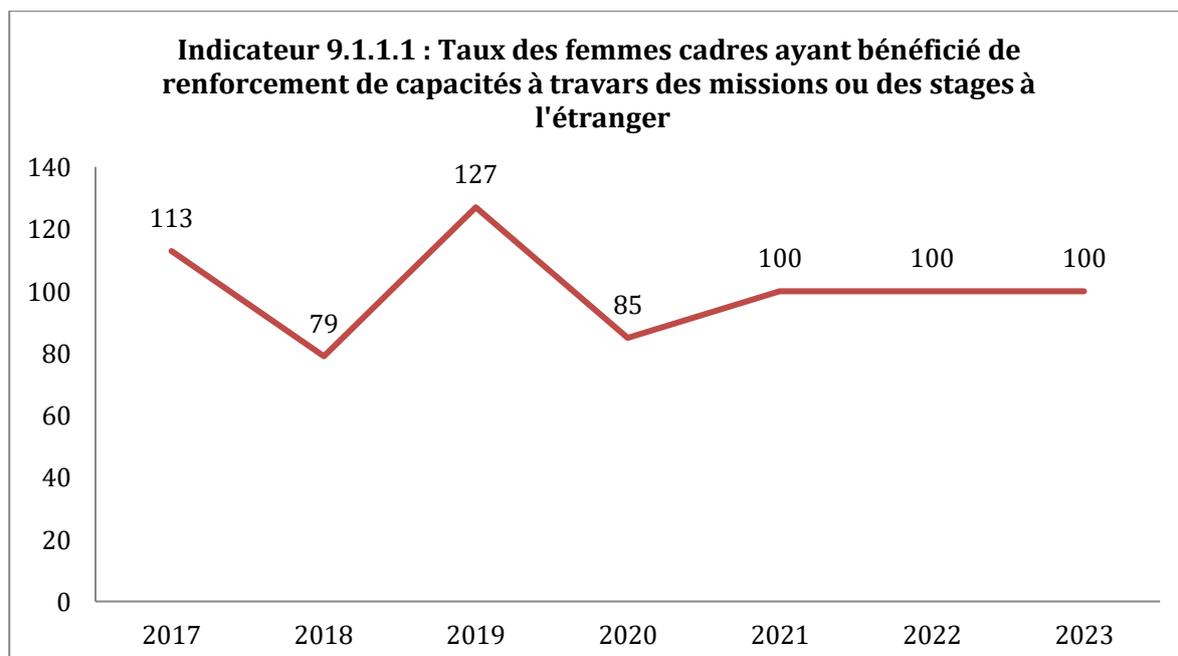
baisse de 33.33% , malgré l'augmentation du nombre des cadres femmes au ministère au cours du même année.

- La diminution du nombre total des missions et des stages à l'étranger , revient essentiellement à l'augmentation de la consommation des crédits programmés, notamment le coût de l'hébergement et du transport international des destinations africaines et asiatiques et à la baisse du taux de change de dinar Tunisien, compte tenu de la stabilité relative des crédits alloués.

- Le taux global des cadres femmes bénéficiant du stage ou de mission à l'étranger a connu une instabilité en comparaison avec le nombre global des stages et des missions à l'étranger durant les années 2017et 2018 et une augmentation en 2019 par rapport à l'année précédente.

- On prévoit que le nombre total des bénéficiaires des missions et des stages à l'étranger continuera à baisser en 2020, pour atteindre 361 bénéficiaires y compris 85 cadres femmes, ce qui indique une baisse du taux global du nombre des cadres femmes bénéficiaires d'une mission ou d'un stage à l'étranger à cause des restrictions Internationales sur les voyages entre les pays à cause de la pandémie de la COVID- 19.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur:



Annexes

4- Les activités les plus importantes programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur:

- Promouvoir la nomination des cadres femmes aux emplois fonctionnels supérieurs et à certaines directions générales techniques, étant donné que la plupart des bénéficiaires des missions à l'étranger sont ceux qui sont chargés des emplois supérieurs des départements techniques.
- Prendre en considération lors de la programmation des crédits annuels au coût du transport international et la baisse du taux de change du dinar Tunisien.
- La programmation nécessaire et suffisante des crédits pour assurer d'avantage la chance de participation des cadres femmes aux stages et aux missions à l'étranger, notamment les crédits alloués pour l'hébergement vu l'augmentation du coût de logement à l'étranger.

5- Limites de l'indicateur:

- Notant bien que les résultats de l'indicateur sont relatives, vu la possibilité de participation du même cadre femme aux plusieurs stages ou missions à l'étranger au cours d'une même année.
- Les sources de l'indicateur ne sont pas en mesure de fournir des résultats fiables vu le manque de coordination entre les directions au niveau de gestion des missions et des stages à l'étranger.

Indicateur : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Superviser les différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

4- Définition de l'indicateur : Mesure de taux de réalisation des objectifs des différents programmes.

5- Type de l'indicateur : Indicateur de résultat

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité

7- Déclinaisons : National

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyenne de pourcentage de réalisations par rapport aux estimations de tous les indicateurs

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données de nature administrative

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : RAP

Annexes

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques de nature administrative

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de juin de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 99% à l'horizon 2022.

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Kahouli Kamel

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de réalisation des objectifs des différents programmes | % | 95 | 82 | 84 | 90 | 92 | 93 | 94 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

La réalisation de cet indicateur était de 84% en 2019 qui est inférieur aux estimations qui étaient de 97% pour la même année. Ce taux peut être expliqué par les taux de réalisation des objectifs des différents programmes et sous programmes comme suit :

➤ Les programmes **1** « infrastructures routières », **et 9** « Pilotage & Appui » ont réalisés leurs objectifs avec des taux qui dépassent la moyenne qui sont respectivement 103 %, 114 % et 101 %.

➤ Alors que le programme **3** « Aménagement du territoire, urbanisme & habitat » a réalisé un taux égal à celui réalisé par le programme **2** « Protection des zones urbaines et du littoral » 86 % qui est inférieur au taux moyen qui est de 98 %. Ce taux de 86 % s'explique essentiellement par la réalisation de l'objectif **2** « Protection du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages » le taux le plus faible 72 % . Ce dernier s'explique par : **1)** certains projets n'ont pas commencé en raison du manque des études nécessaires, **2)** il est prévu

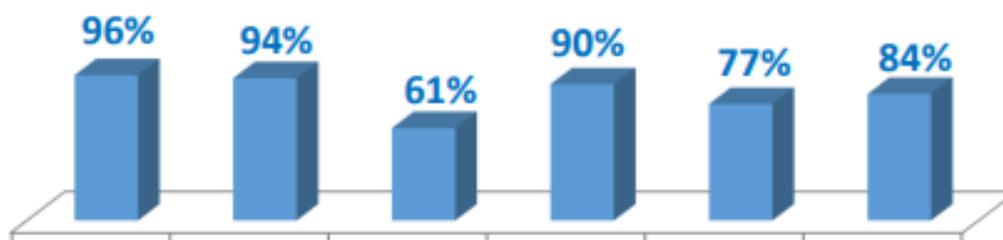
Annexes

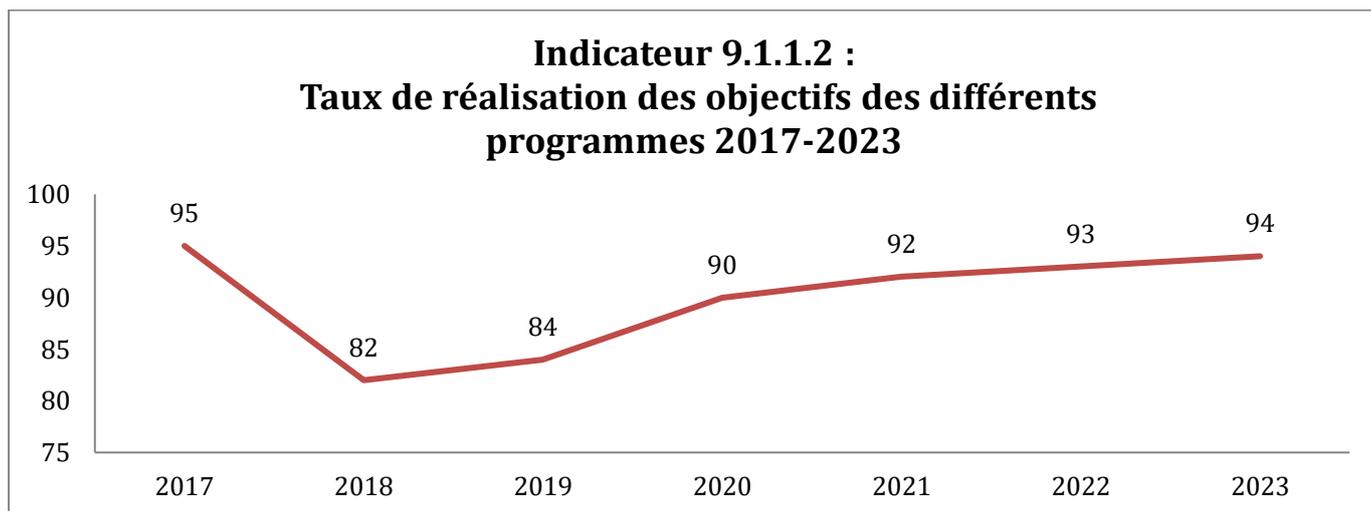
la protection de 4,8 km du littoral alors que la réalisation n'est que de 1,6 km en 2018, **3)** la non réception de 2 projets (projet de protection du port de Gabès et projet de réalisation du port Sidi Mansour) et l'arrêt de leurs travaux à cause du conflit avec la société civile à propos de certains détails. Concernant le programme 3 ce taux s'explique : **1)** la faible correspondance entre les stratégies du développement urbain et les schémas pour l'aménagement du territoire (36 %) qui s'explique par l'incapacité des collectivités locales de contrôler leurs domaines territoriale et de maîtriser la croissance urbaine d'un côté et de l'autre côté l'incapacité des services régionaux chargés de l'urbanisme et représentant du ministère à aider les collectivités locales à cause du manque des cadres qualifiés et moyens nécessaires. **2)** la faiblesse du nombre des logements sociaux et abordables réalisées relativement aux estimations qui était à l'ordre de 14792 et n'est réalisé que 3943 seulement et ceci se justifié par :

- La flambée des prix des logements et l'orientation des promoteurs immobiliers vers la production des logements haut standing
- Rétrécissement des réserves foncières des terrains constructible surtout dans les zones à forte densité urbaine.
- La réticence des entreprises contractantes à participer aux appels d'offres dans certaines régions.
- Retard dans l'identification des listes des bénéficiaires du logement et des lots viabilisés par les commissions régionales mises au niveau de chaque gouvernorat.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur

Graphique de l'indicateur en 2019





4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Mettre l'accent sur les projets inscrits au plan 2016-2020 lors de l'élaboration du budget.
- La bonne application du décret gouvernemental 2017-394 en date du 29 mars 2017 portant sur la création d'un cadre commun pour l'évaluation et l'administration des investissements publics.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des activités liées aux indicateurs qui ont atteint des pourcentages inférieurs aux estimations attendues.

5- Limites de l'indicateur

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes dépend du taux de réalisation par rapport aux estimations de tous les indicateurs. Cette méthode ne détermine pas précisément le taux de réalisation des objectifs des différents programmes car le poids des différents programmes dans le secteur de l'équipement et la qualité des projets sont différents (délais, obstacles et problèmes qui peuvent être rencontrés).

Indicateur : Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre

Code de l'indicateur : 9.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre.

Date d'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- Programme auquel se rattache l'indicateur :** Programme 9 : Pilotage & appui
- 2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Sous programme 1 : Pilotage
- 3- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Superviser les différents programmes et le développement de la relation ente l'administration et ses administrés.
- 4- Définition de l'indicateur :** assurer le décaissement des crédits de paiement en ordre croissant égal au pourcentage estimé.
- 5- Type de l'indicateur :** Résultat.
- 6- Nature de l'indicateur :** Indicateur de qualité
- 7- Déclinaisons :** Services central et régionaux

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** crédits ordonnancés (Investissement directs + crédit sur ressources extérieurs affectées)/crédits inscrits.
- 2- Unité de l'indicateur :** le pourcentage (%)
- 3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Données à caractère administratif.
- 4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** applications informatiques (ADEB et SIADE).
- 5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques à caractère administratif.
- 6- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de septembre.
- 7- Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre un taux de 75% en 2022.
- 8- Le responsable de l'indicateur :** Mme M'rabet Souad

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|--|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 | | 2022 | 2023 | |
| Taux de consommation des crédits de développement à la fin de mois de septembre | % | 65 | 76 | 87 | 70 | 72 | 73 | 75 | |
| Crédits inscrits | MD | 926 | 1067 | 870 | 882 | 951 | 1032 | 1130 | |
| Dépense de développement ordonnancé | MD | 1421 | 1400 | 1000 | 1260 | 1321 | 1414 | 1507 | |

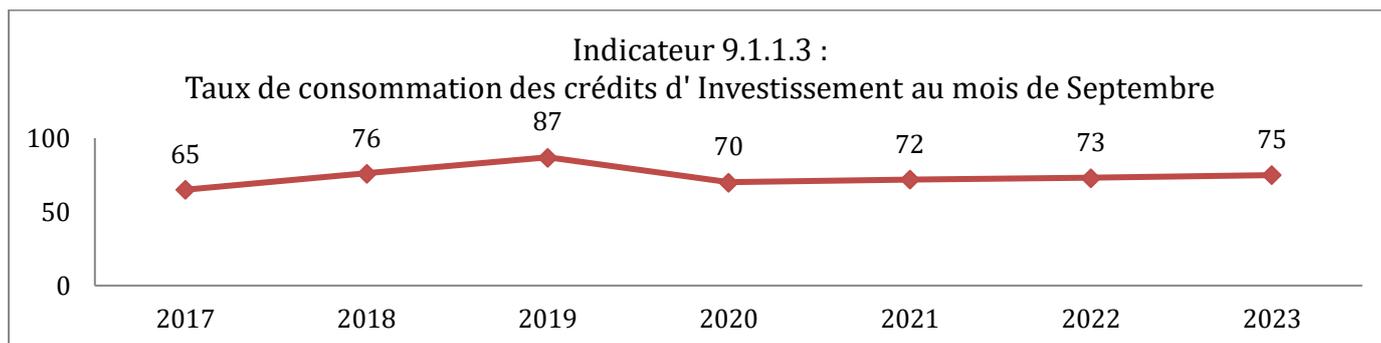
2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Le taux de consommation des crédits à la fin du mois de septembre 2018 était estimé à 65 % et la réalisation était de 76 % , ce dernier s'explique essentiellement par le volume des investissements réalisés en 2018 relativement aux années précédentes, les décaissements de l'année 2018 dépassent ceux des années 2016 et 2017 en raison du volume considérable de nouveaux projets et le relancement de nombreux projets handicapés et ceci grâce aux efforts déployés pour résoudre les problèmes, y compris ceux liées à la situation foncière, au suivi continu de réalisation des projets et à l'élévation du rythme de consommation des crédits et à surmonter les difficultés foncières, financières et ceux reliés aux procédures et aux entreprises.

Les estimations pour l'an 2019 sont à l'ordre de 83%. Ce taux élevé, relativement aux années précédente, s'explique essentiellement par la diminution des crédits de paiement qui sont inscrits pour couvrir les projets en cours, et ceci faute de disponibilité des fonds à l'échelle national.

Le ministère de l'équipement collabore, actuellement, avec le ministère des finances pour inscrire les crédits de paiement nécessaires pour les années à venir et rétablir le rythme normal pour atteindre 75 % en 2022.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Réunions régulières des chefs de programmes, sous-programmes et directeurs régionaux pour suivre la consommation des crédits de développement.
- Déplacement sur terrain pour résoudre les différentes difficultés que peut empêcher l'exécution des projets.
- Suivi régulier des exécutions des projets.
- La mise à jour des textes juridiques liés aux problèmes fonciers et surtout les textes relatifs à l'expropriation.
- Simplification des procédures et réduction des délais de liquidation foncière.
- Prévoir des réserves foncières et diminuer les délais de la procédure de changement de vocation.
- Obtenir les autorisations nécessaires et la coordination avec les intervenants avant le lancement de l'appel d'offre.
- Prévoir les crédits nécessaires et assurer le paiement du fournisseur dans les délais.
- Reformuler l'application des transferts des crédits aux régions pour simplifier les délais.
- Mise en place de l'application de suivi des projets nationaux.

5- Limites de l'indicateur :

- La complexité des procédures administratives concernant l'aspect foncier et financier,
- Retard dans l'exécution des projets pour des raisons climatiques, sociales, forces majeurs, problèmes fonciers et aux entrepreneurs,
- L'évolution de taux de consommation des crédits de développement revient aux services responsables de l'exécution des projets.
- Le volume des crédits alloués a des effets directs sur l'indicateur soit vers la hausse ou soit vers la baisse.

Indicateur : Représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

Code de l'indicateur : 9.2.1.1

Intitulé de l'indicateur : Représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

Date d'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

- **Le programme lié à l'indicateur:** le programme 9: Appui et soutien
- **Le sous-programme lié à l'indicateur:** le sous-programme 2: Soutien
- **L'objectif lié à l'indicateur:** Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et des moyens matériels
- **Définition de l'indicateur:** mettre en relief le pourcentage de participation de la femme dans les postes de prise de décision
- **Type d'indicateur:** indicateur de produit
- **Nature de l'indicateur:** performance

II- Les composantes de l'indicateur

- **Formule de calcul de l'indicateur :** $(\text{nombre des cadres femmes nommées} / \text{nombre totale des postes occupés}) / (\text{nombre des cadres femmes (A1+A2)} / \text{nombre total des cadres (A1+A2)}) * 100$
- **Unité de mesure de l'indicateur:** Indice 100
- **Les données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données administrative relative à la nomination dans les emplois fonctionnels par genre+ Système INSAF

Annexes

- **La méthode de collecte des données principales de mesure de l'indicateur:** une base de données
- **La source des données principales de mesure de l'indicateur:** des statistiques administratives
- **Date de disponibilité de l'indicateur:** le mois de février de chaque année.
- **La valeur cible de l'indicateur:** 100
- **Responsable Indicateur :** Mme Mesrati Ikbel

III-Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Les résultats enregistrés et les prévisions relatives à l'indicateur

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|------------|------------|------------|
| Le % des femmes cadres nommées (1) | 32% | 35% | 36% |
| Le % des femmes cadres dans le ministère (2) | 31% | 32% | 32% |
| Indice de représentativité de la femme dans emplois fonctionnels (1)/(2)*100 | 103 | 109 | 113 |

| Indicateur 9.2.1.1 | Unité | Prévisions | | | |
|----------------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre des femmes cadres nommées | nbre | 210 | 223 | 236 | 250 |
| Nombre total des postes occupés | nbre | 564 | 581 | 597 | 610 |
| % (1) | % | 37% | 38% | 39% | 41% |
| Nombre des femmes cadres (A1+A2) | nbre | 399 | 410 | 422 | 434 |
| Total des cadres du ministère | nbre | 1215 | 1239 | 1264 | 1289 |
| % (2) | % | 33% | 33% | 33% | 34% |
| Indicateur (1)/(2)*100 | Base 100 | 112 | 115 | 118 | 120 |

Annexes

2-Analyse des résultats et des prévisions de réalisation relatives à l'indicateur

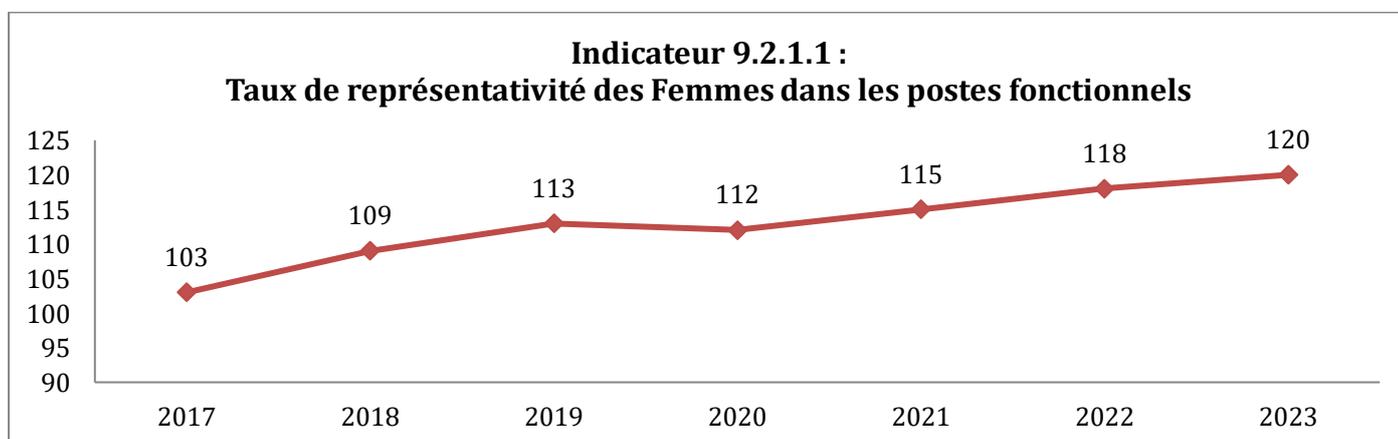
L'indicateur de représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'Infrastructure est élevé d'une façon générale. Il a dépassé le plafond 100 qui est la valeur cible.

Cet indicateur a enregistré une augmentation progressive pendant les années précédentes (2017-2018-2019) avec une moyenne de 5 point par an. Ceci revient essentiellement à l'augmentation du % des femmes cadres nommées avec une moyenne de 1.3% par an et le maintien du % des femmes cadres du ministère dans le même niveau. Ce que signifie que pour 100 femmes et 100 hommes qui occupent des emplois fonctionnels, il y aura 5 femmes de plus (que d'hommes) pour un emploi fonctionnel. Cela signifie qu'il y a une sur-représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels

Par conséquent, le principe de l'égalité entre femme et homme dans l'accès au poste de prise de pouvoir est bien consacré au MEHI pendant les années précédentes.

Pour les prévisions des 3 années avenir 2021-2022 et 2023, On prévoit une légère progression de l'indicateur, ne dépassant pas 1 point par an. cela s'explique par le non recrutement de cadres dans la catégorie A1 avec un retard dans les promotions de la catégorie A3 vers la catégorie A2 ; de la hausse du pourcentage des femmes cadres appartenant à la catégorie A1 et A2 avec une moyenne de 1.5% par an et la baisse annuelle de 1% du nombre total des cadres du ministère.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



Annexes

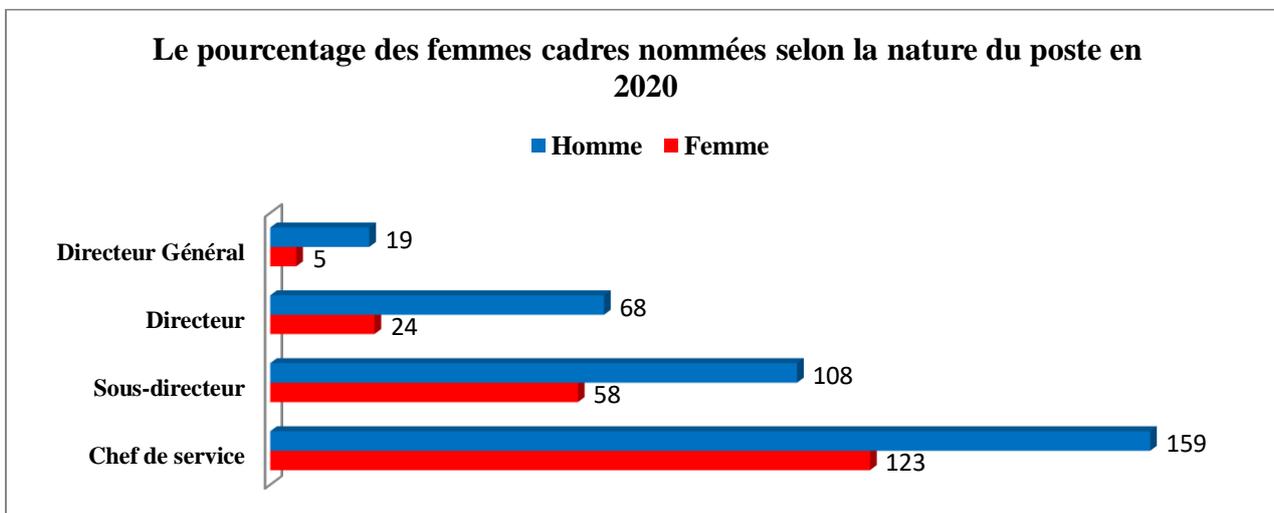
➤ **Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la nature du poste en 2019**

| Les emplois fonctionnels | Femme | Homme | Total général | % |
|--------------------------|------------|------------|---------------|------------|
| Chef de service | 123 | 159 | 282 | 44% |
| Sous-directeur | 58 | 108 | 166 | 35% |
| Directeur | 24 | 68 | 92 | 26% |
| Directeur Général | 5 | 19 | 24 | 21% |
| Total général | 210 | 354 | 564 | 37% |

La représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels inférieurs (chef de service- Sous-directeur) est relativement acceptable. Elle atteint respectivement 44% et 35%.

Par contre, cette représentativité reste inférieure aux espérances pour les hautes fonctions (Directeur et Directeur Général) qui est respectivement de 26% et 21%.

Cette divergence revient à l'ensemble des candidatures des nominations pour les emplois fonctionnels où le pourcentage des femmes cadres de la catégorie A1 est inférieur à celui des Hommes.



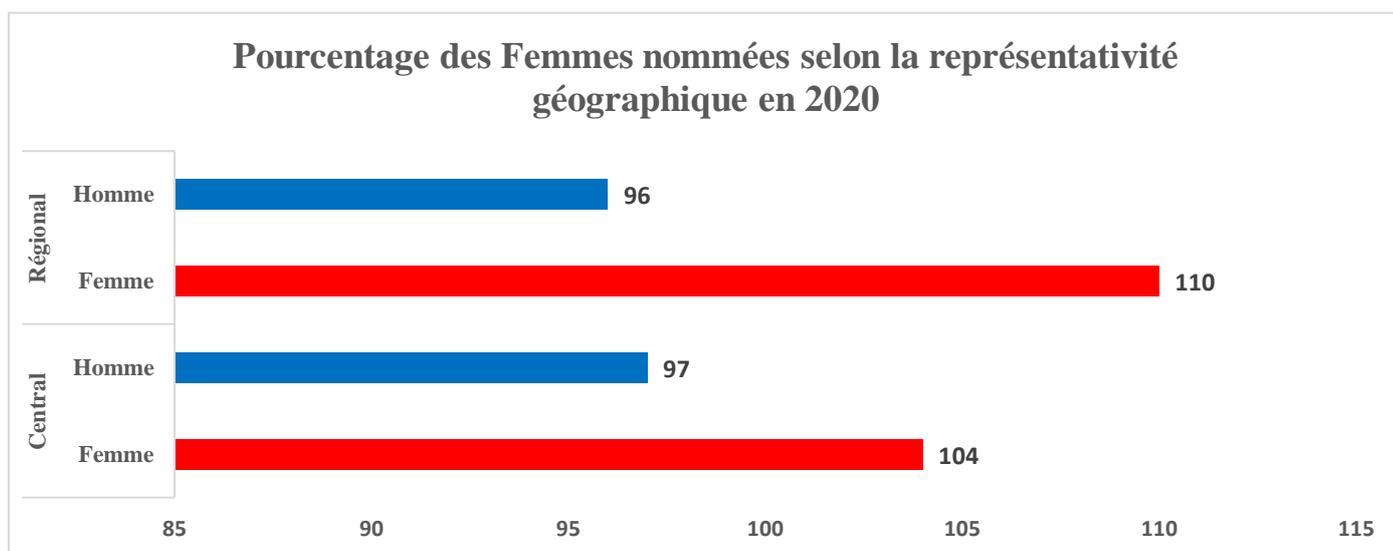
Annexes

➤ Le pourcentage des femmes cadres nommées selon la répartition géographique en 2020

| | Central | | Régional | |
|-------------------------------|---------|-------|----------|-------|
| | Femme | Homme | Femme | Homme |
| Nbre de cadres nommés | 125 | 159 | 85 | 194 |
| Nbre total des postes occupés | 284 | | 279 | |
| % (1) | 44% | 56% | 30% | 70% |
| Nbre de cadre | 182 | 250 | 217 | 566 |
| Total cadre | 432 | | 783 | |
| % (2) | 42% | 58% | 28% | 72% |
| Indicateur (1)/(2)*100 | 104 | 97 | 110 | 96 |

Au niveau central, la représentativité de la femme dans les emplois fonctionnels a atteint 104 points en 2020 qui est un niveau supérieur à la valeur cible 100. Cependant, au niveau régional, il a dépassé la valeur cible de 10 points.

Cette divergence entre le central et le régional revient essentiellement à la hausse du pourcentage des cadres homme par rapport au total des cadres du ministère au niveau régional (72%) et le nombre limité des emplois fonctionnels disponible dans les organigrammes des directions régionales.



Annexes

4- Les principales activités programmées pour l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

A travers les différentes statistiques, il est clair que l'objectif est atteint qui est l'égalité entre homme et femme dans les nominations aux emplois fonctionnels.

Il est à signaler que dans les années à venir, on travaillera sur l'octroi de plus d'opportunités aux femmes cadres d'atteindre les hauts fonctions (Directeur- Directeur Général) à travers l'application de principe de candidature pour ces postes au niveau central et régional et l'augmentation de leurs taux de participations aux cycles de formations spécifiques au hauts cadres.

5- Les principales limites liées à l'indicateur

- L'incapacité de déterminer le % des femmes cadres du ministère selon la nature du poste à cause de la multiplicité des conditions de nomination à un emploi fonctionnel et la non disponibilité des données nécessaires actuellement.

Indicateur : Nombre de jours de formation par agent et par genre

Code de l'indicateur : 9- 2- 1- 2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de Jours de Formation par Agent et par sexe

Date de mise à jour de l'indicateur : Septembre 2020.

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

1. **Le programme, auquel se rattache l'indicateur** : Programme 9 "Pilotage et appui"
2. **Le sous-programme, auquel se rattache l'indicateur** : S. Programme 2"Appui"
3. **L'objectif de l'indicateur** : Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels
4. **Définition de l'indicateur** : l'indicateur montre l'effort engagé afin d'augmenter le nombre de jours moyens de formation annuel au profit des agents du ministère que ce soit à l'échelle centrale et régionale tout en tenant compte de l'aspect genre, et ce dans le but d'améliorer leurs compétences et être au diapason des nouveautés notamment dans les domaines relevant de l'activité du ministère.
5. **Type de l'indicateur** : Indicateur de produit.
6. **Nature de l'indicateur** : Efficacité (efficacité socio-économique).
7. **Mode de Déclinaison de l'indicateur** : Services centraux et régionaux.
8. **Responsable Indicateur** : Mr Moualhi Abdel Majid

II-Les caractéristiques techniques de l'indicateur

1. La méthode de calcul de l'indicateur :

✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants dans cette session) / Nombre Total des participants.

✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participantes de sexe féminin dans cette session) / Nombre Total des participants.

Annexes

✓ La somme des (Nombre de jours d'une session de formation x Nombre total des participants de sexe masculin dans cette session) / Nombre Total des participants.

2. **Unité de mesure:** moyenne.

3. **Type des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Nombre des bénéficiaires par session de formation et par genre, Nombre de jours par session de formation et le Nombre total des agents du ministère.

4. **Modes de collecte des données de base :** Tableaux de synthèse contenant : le nombre des participants, et le nombre de jours par session de formation, le nombre total des agents du ministère

5. **Source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Données statistiques de source administrative basée sur les feuilles de présence de chaque action de formation, le nombre de jours par action de formation et l'effectif total des agents du ministère inscrits sur le logiciel INSAF.

6. **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Mois de septembre.

7. **Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre en 2022 un nombre de 6 jours de formation par agent et à pied égal entre masculin et féminin.

8. **Responsable (s) de la collecte des données de base :** Direction générale de la planification, de la coopération et de la formation des cadres (Direction de la formation des cadres)

III-Lecture des résultats de l'indicateur

1-La chaîne de résultats (réalisations) et les estimations de l'indicateur :

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Estimations | | |
|--|--------|--------------|------|------|------|-------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombre de jours de Formation par Agent | Nombre | 2 | 2.1 | 1,9 | 2 | 2.5 | 3 | 3.5 |

2-Analyse et interprétation des résultats et estimations des réalisations de l'indicateur :

En 2019 l'indicateur a enregistré une baisse de 14 % ,par rapport à 2018 malgré les efforts déployés pour combler l'insuffisance financière et les contraintes administrative l'atteinte de l'objectif fixé à 3,5 jours

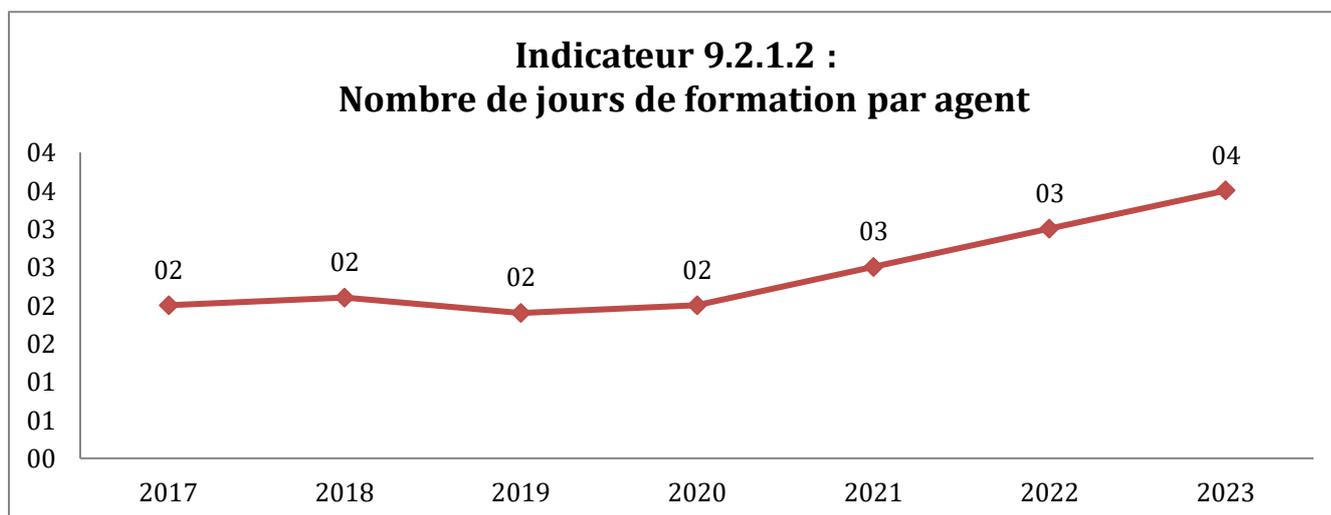
Annexes

de formation par agent reste loin à réaliser et cela s'explique par l'intégration de plusieurs composantes dans un seul lot tels que : l'animation , la logistique qui sont devenues à la charge du bureau de formation ce qui a engendré une augmentation des coûts ce qui a influencé négativement la réalisation de l'objectif , outre le fait que plus que 50% des appels étaient déclarés infructueux.

Quant à l'avancement de la réalisation du programme de formation pour l'année 2020, et compte tenu des circonstances exceptionnelles que traverse le pays avec le reste du monde, il est prévu qu'en moyenne 2 jours de formation par agent seront accompli

La valeur de l'indicateur a été révisée pour la période 2021- 2023 et fixée à 2,5 et 3 et 3,5 jours de formation pour un seul agent, avec la prise en considération de plusieurs défis tels que la pandémie Covid 19, et la pénurie des crédits alloués à la formation.

3-Graphique décrivant l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour atteindre la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Sessions de formation,
- ✓ Sessions de recyclage,
- ✓ Conférences et séminaires,
- ✓ Ateliers de formation,
- ✓ Stages à l'étranger.
- ✓ Cycles de formation continue.
- ✓ Formation dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information.

5-Principales limites relatives à l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur

- ✓ Un même agent peut participer à une action de formation qui peut durer des mois (formation continue), ou participe à plusieurs formations de courte durée et par conséquent cette période se généralise sur le reste des participants dans le calcul de l'indicateur.
- ✓ Un même agent peut participer à plus qu'une session de formation,
- ✓ Le choix de l'indicateur ne met pas en évidence les progrès réalisés en matière de formation.

Indicateur : Evolution de la masse salariale

Code de l'indicateur : 9.2.1.3

Intitulé de l'indicateur : Evolution de la masse salariale

Date de l'actualisation de l'indicateur : Février 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer l'efficacité de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

4- Définition de l'indicateur : suivi annuel de l'évolution de la masse salariale

5- Type de l'indicateur : Indicateur de produit

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de résultats

7- Déclinaisons : national

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : $\{(masse\ salariale(n)-masse\ salariale(n-1))/masse\ salariale\ (n-1)*100$

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : INSAF AMED ADEB et l'application interne de suivi de salaire.

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à caractère administratif

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois mars

7- Valeur cible de l'indicateur : la maîtrise du taux d'évolution de la masse salariale et sa stabilisation

8- Le responsable de l'indicateur : Mr Bou AlléguiFawzi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|-------|--------------|--------|--------|---------|------------|---------|---------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Masse salariale en M DT | MD | 88.135 | 81.810 | 91.271 | 109.964 | 109.964 | 109.964 | 109.964 |
| Pourcentage d'évolution de la masse salariale | % | 1,95 | - 7,18 | 11,56 | 18.69 | 1,6 | 0 | 0 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

Cet indicateur vise à maîtriser le taux d'évolution de la masse salariale.

En analysant le tableau ci-dessus, on remarque que ce taux volatile d'une année à l'autre, cette fluctuation s'explique par l'instabilité sociale, économique et politique qu'a vécu le pays durant ces années, par conséquent la demande d'augmentation des salaires s'est accentuée et la régularisation des situations professionnelles des agents était requis.

En 2017

La masse salariale évolue d'un taux de 1,95% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

On a enregistré une valeur de 4,09% courant 2017.

EFFET COURANT

N'a pas eu d'impact en 2017, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

EFFET NORIA

Un taux de -3,06% a été enregistré en 2017 qui s'explique par la non adoption de recrutement excepté les recrutements du mécanisme 16 contre le départ de 400 agents de différents grades et catégories. **EFFET GLISSEMENT**

On a enregistré une valeur de 0,93% en 2017.

En 2018

Annexes

La masse salariale évolue d'un taux de -7,18% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

N'a pas eu d'impact en 2018, à cause du fait que le versement d'augmentation des salaires était fait sous forme de crédits d'impôt.

EFFET NORIA

Un taux de -7,79% a été enregistré en 2018 qui s'explique par la non adoption de recrutement en 2018, départ de 513 agents pour différentes causes : retraites, détachement, démission, décès....

. EFFET GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 0,62% en 2018.

En 2019

La masse salariale évolue d'un taux de 11,56% et ceci à cause notamment de :

EFFET REPORT

On a enregistré une valeur de 12 % courant 2019 , une somme des crédits de 1,15 Millions de Dinars de salaires était destinée pour régler l' augmentation des salaires en 2019.

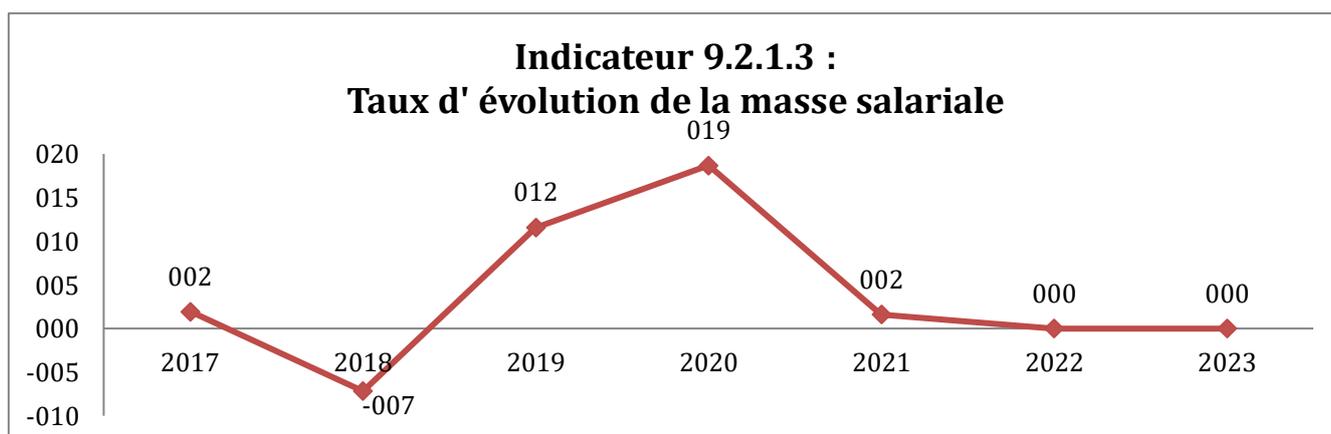
EFFET NORIA

Un taux de -16% a été enregistré en 2019 qui s'explique par la non adoption de recrutement en 2019, départ de 167 agents pour différentes causes : retraites, détachement , démission, décès....

. EFFET GLISSEMENT

On a enregistré une valeur de 7% en 2019.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Les activités les plus importantes programmées pour atteindre l'objectif de l'indicateur de développement de la masse salariale sont:

Annexes

- Réaliser une équation entre les recrutements et les départs en fonction des postes vacants enregistrés, en tenant compte de la compatibilité entre les plans et les qualifications requises.
- Préparer une base de données qui comprend toutes les informations sur le déroulement professionnel de l'agent, ce qui facilite le processus de préparation de l'indicateur selon les besoins.
- Ouverture des concours pour la promotion et la préparation d'ateliers de formation au profit du personnel afin de maintenir un haut degré d'encadrement.

5- Limites de l'indicateur

- La non-disponibilité de loi cadre
- La non disponibilité d'une base de données.
- Mise à jour de la base de données (lié à l'application INSAF. Direction des affaires administratives en cas de détachement et recrutement)
- la validation des arrêtés dans les délais
- Défaut d'équation entre les mesures prises et les besoins de l'administration

Indicateur : Moyenne des projets supervisés par technicien cadre

Code de l'indicateur : 9.3.1.1

Intitulé de l'indicateur : Moyenne des projets supervisés par technicien cadre.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage & appui

1- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Sous- Programme régional 3

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer l'efficience de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels.

2- Définition de l'indicateur : mesure du taux d'encadrement des projets régionaux.

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'activité

6- Nature de l'indicateur : Indicateur de qualité

7- Déclinaisons : régionales

II- Les caractéristiques techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : (Nombres total des projets régionaux / Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions)

2- Unité de l'indicateur : Moyenne

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données à caractère administratif

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : base de données

5- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : Statistiques à caractère administratif

Annexes

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre de chaque année.

7- Valeur cible de l'indicateur : la meilleure utilisation des Ressources Humaines.

8- Le responsable de l'indicateur :MrOuali Mehdi.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

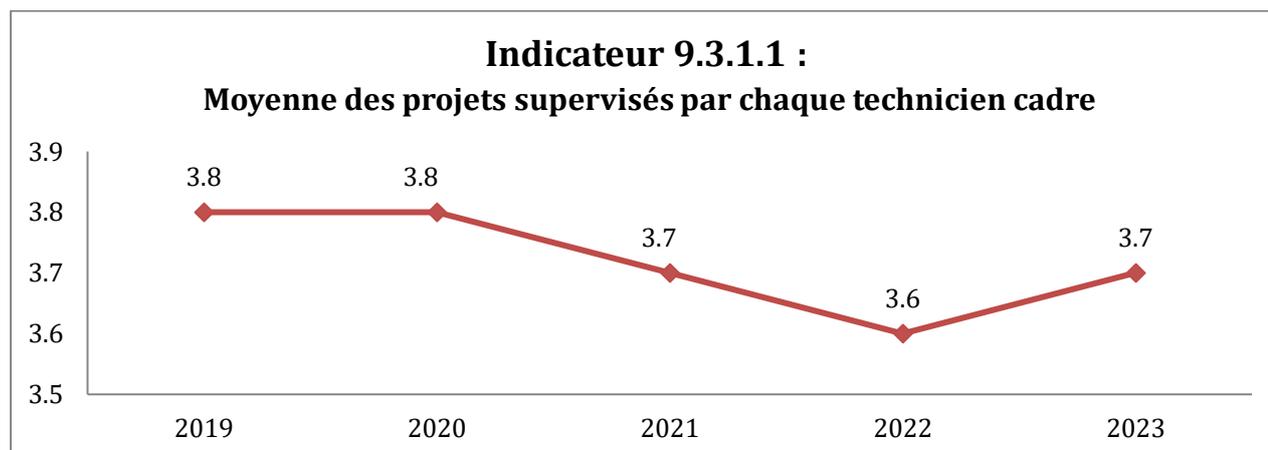
| Indicateur de performance | Unité | Réalizations | | | 2020 | Prévisions | | |
|---|---------|--------------|------|------|-------------|------------|------|------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | | 2021 | 2022 | 2023 |
| Nombres total des projets régionaux (1) | NB | - | - | 3913 | 4108 | 4231 | 4358 | 4488 |
| Nombre total des cadres A1 et A2 dans les régions (2) | NB | - | - | 1010 | 1078 | 1135 | 1209 | 1190 |
| Indicateur (1) / (2) | Moyenne | - | - | 3,8 | 3,8 | 3,7 | 3,6 | 3,7 |

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur.

En 2020, le nombre de projets supervisés par technicien cadre est de 3,8.

La stabilité de ce taux est prévue pour les trois prochaines années.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Planification des projets programmés pour la prochaine période.
- Recrutements
- Promotions

5- Limites de l'indicateur

- Manque de recrutements,
- difficulté de déterminer la valeur cible de cet indicateur.

ANNEXES

II

Tableau récapitulatif des objectifs stratégiques et indicateurs de performance de la mission*

| Programmes | Objectifs Stratégiques | Indicateurs de Performance |
|---|---|---|
| Infrastructure routière | Obj.111 : Développer les routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine | Ind.1111 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur |
| | | Ind 1.1.1.2 : Taux de réalisation des routes modernes (cible 2000Km en 2030) |
| | Obj.112 : Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées | Ind.1.1.2.1: Taux cumulé <i>des femmes et des hommes</i> dans le milieu rural ayant accès aux pistes rurales |
| Protection des zones urbaines, du littoral et maîtrise d'ouvrages | Objectif 2.1.1: Protéger les villes contre les inondations | Ind 2.1.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets à l'horizon 2050 |
| | | Ind 2.1.1.2 : Taux cumulé annuel des Femmes et des Hommes protégés contre les inondations |
| | Objectif 2.2.1: Conserver le domaine public maritime et contribution à la protection du Littoral contre l'érosion maritime | Ind 2.2.1.1: taux cumulé de protection du littoral |
| | Objectif 2.2.2: Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics et la prise en compte du genre | Ind 2.2.2.1: performance énergétique des bâtiments |
| Aménagement du territoire, urbanisme et habitat | Objectif 3.1.1 : Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement intégré, équitable et durable | Ind 3.1.1.1 : taux de couverture du territoire National par des études d'aménagement et d'observation du territoire |
| | Objectif 3.1.2: Promouvoir une planification stratégique urbaine et durable et maîtrise de l' extension urbaine | Ind 3.1.2.1 : Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain |
| | | Ind 3.1.2.2 : Taux de consommation des terres agricoles |
| Objectif 3.1.3 : Garantir l' accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et citoyens | Ind 3.1.3.1 : Taux cumulé des Femmes et des Hommes bénéficiant d' un logement social ou d' un lot social | |
| Pilotage et appui | Objectif 9.1.1 : Superviser les différents programmes et développement de la relation de l' administration avec ses administrés | Ind 9.1.1.1 : taux de femmes cadres ayant bénéficié d'un renforcement des capacités via des missions ou des stages à l'étranger |
| | | Ind 9.1.1.2 : taux de réalisation des objectifs des différents programmes |
| | | Ind 9.1.1.3 : taux de consommation des crédits d'investissement à la fin du mois de septembre |
| | Objectif 9.2.1 : Assurer l'efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels | Ind 9.2.1.1 : représentativité des femmes dans les postes fonctionnels |
| | | Ind 9.2.1.2 : nombre des jours de formations par agent et par sexe |
| | | Ind 9.2.1.3 : Evolution de la masse salariale |

Annexes

| | | |
|--|---|---|
| | Objectif 9.3.1 : Assurer l'efficacité de l'administration régionale par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels | Ind 9.3.1.1 : moyenne des projets supervisés par chaque technicien cadre. |
|--|---|---|

***La déclinaison de la performance a été arrêtée après les discussions et concertations avec les experts et l'UGBO pour la gestion du budget de l'Etat au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement.**

Cette déclinaison entrera en vigueur à partir de 2022.

Déclinaison de la Performance du Programme 1 : Infrastructure Routière

Annexes

| Finalité de la politique publique : Adapter l'infrastructure routière aux exigences économique et sociale en vue de relier toutes les régions du pays de manière à assurer la durabilité du trafic et la sécurité de ses usagers, en tenant compte des aspects esthétiques et environnementaux pour suivre le développement remarquable de la flotte nationale de voitures (PAP 2020) | | | | | | | | | |
|---|--|---|-------------------------------------|--|--|--|---|---|----------------------|
| Axes stratégiques | Objectifs stratégiques du programme | Indicateurs de performance | Objectifs opérationnels | Indicateurs opérationnels | Unités opérationnelles/ opérateurs | Activités | Sous- activités | Leviers d'action | |
| Chaîne managériale | RProg | | RsProg | | RUO/ROP | | | | |
| Offrir une infrastructure routière durable, sûre et à moindre coût | Développer les routes et les autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine | Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur | Améliorer l'infrastructure routière | Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur (pour chaque UO intervenant e) | OP. Tunisie autoroutes | Développement et exploitation du réseau autoroutier | Etude et libération d'emprise des autoroutes | L'exploitation des PV des réunions ; rapport d'expertise de libération d'emprise foncière ; Suivi et contrôle des études et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire | |
| | | | | | | | Réalisation des travaux autoroutier | Suivi et contrôle des travaux autoroutier | |
| | | | | | | | Exploitation et entretien du réseau autoroutier | L'exploitation des PV des réunions ; Suivi et contrôle des travaux d'entretien | |
| | | | | | | Taux de réalisation des routes modernes (cible 2000Km en 2030) | | Taux de normalisation du réseau routier | UO ponts et chaussés |
| | | Réalisation Pont de Bizerte | | Pont de Bizerte | L'exploitation des PV des réunions ; suivi et contrôle des travaux et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire | | | | |
| | | Développement des Voiries structurantes | | Développement des Voies du Grand Tunis Développement des Voiries structurantes | | | | | |
| | | Aménagement et | | Aménagement du réseau classé | Rédaction des requêtes de financement | | | | |

Annexes

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|---|----------------------------------|---------------------------------|--|
| | | | | | développement du réseau classé (act 5 + act 6 + act 7 + act A) | Comblement de lacunes du réseau classé | Suivi et contrôle des travaux et des travaux de déplacement du réseau concessionnaire | | | |
| | | | | | | Aménagement voiries des entrées des villes | La centralisation des différentes demandes | | | |
| | | | | | | Renforcement du réseau classé | L'étude de ces demandes | | | |
| | | | | | | Construction des ouvrages d'art | | | | |
| | | | | | Études routières et perfectionnement techniques | Études routières | La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence | | | |
| | | | | | | Perfectionnement technique | | | | |
| | | | | | UO CETEC | Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique | Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique | | | |
| | | | Maintenir la qualité du réseau routier et des ouvrages d'art | Taux du réseau routier classé de qualité | UO ponts et chaussés + UO DREHAT | Exploitation et Entretien des routes classées (act C + act 6 + act E) | Exploitation des routes classées | Suivi et contrôle des programmes | | |
| | | | | | | | | | Entretien des routes classées | La centralisation des différentes demandes |
| | | | | | | | | | Entretien des ouvrages d'art | |
| | | | | | | | | | Sécurité routière | L'étude de ces demandes |
| | | | | | | | | | Réparation dégâts d'inondations | La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence et l'élaboration du budget |
| | | | | | Activité support | Dépenses de rémunération | | | | |
| | | | | | | Dépenses de fonctionnement | | | | |
| | | | | | | | Les réunions aux différents gouvernorats et l'exploitation des PV, | | | |

Annexes

| | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-----------------------------------|--|--|--|
| Garantir une accessibilité des femmes et des hommes surtout des zones rurales les plus enclavées | Améliorer l'accessibilité des femmes et des hommes des zones rurales les plus enclavées | Taux cumulé <i>des femmes et des hommes</i> dans le milieu rural ayant accès aux pistes rurales | Elargir le réseau des pistes rurales aménagées et revêtues | Taux cumulé des pistes rurales aménagées et revêtues | UO ponts et chaussés + UOs DREHAT | Aménagement et Revêtement des pistes rurales | Aménagement des pistes rurales | La centralisation des différentes demandes |
| | | | Maintenir la qualité des pistes rurales | Taux des pistes rurales entretenues | UOs DREHAT | Entretien des pistes rurales | Revêtements des pistes rurales | L'étude de ces demandes La prise en compte de ces demandes lors de la rédaction des termes de référence |
| | | | Entretien des pistes rurales | Entretien des pistes rurales | Entretien des pistes rurales | Entretien des pistes rurales | La centralisation des différentes demandes ; L'étude de ces demandes ; La prise en compte de ces demandes lors de l'élaboration du budget | |

**Déclinaison de la
performance du
programme 2 :**

**Protection des zones
urbaines, du littoral et
maitrise d'ouvrages**

Annexes

P2 : Protection des zones urbaines, du littoral et Maitrise d'Ouvrages

| SS/P | Préserver et conserver les villes, le littoral, les biens immobiliers et les infrastructures en vue de minimiser toute perte humaine et économique causée par les catastrophes et tout autre type de risques (changement climatiques, normes et procédés de construction...). | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|---|------------------------------------|---|------------------|---|---|--|
| | Axes stratégiques | objectifs stratégiques du programme | indicateurs de performance | objectifs opérationnels | indicateurs | unités opérationnelles/ opérateurs | activités | Code activité | Sous- activités | leviers d'action | Actions |
| Chaîne managériale | | RProg : Ahmed Kamel | | | | RUO/ROP | | | | | |
| S/Prog 1 : Protection des zones urbaines contre les inondations R. S/Prog : Najib Ben Chikha | La préservation des villes et des zones urbaines contre les inondations | Protéger les villes contre les inondations | Taux cumulé de réalisation des projets à l'horizon 2050. R.Ind : | Maitrise des eaux de ruissèlements extérieurs aux agglomérations Gatir une fonctionnalité optimale des ouvrages de protection | Taux cumulé de réalisation des projets de protection contre les inondations du plan stratégique R.Ind : Taux cumulé des femmes et des hommes protégés contre les inondations R.Ind : Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations réalisés R.Ind : | UO DHU | - Elaboration des études et exécution des Travaux de protection des zones urbaines contre les inondations - Entretien des ouvrages | 2111 2112 | - Préparation de l'étude stratégique 2050 : Diagnostic Préparation d'une banque de données géographiques des ouvrages Préparation des cartes pour les zones à risques Fixation d'une stratégie pour la réduction des effets des changements climatiques Fixation d'un plan de protection et d'intervention priorisée - Exécution des travaux de protection par zone (2019 inscription de 7 zones) - Entretien du matériel nécessaire au curage et nettoyage des ouvrages - L'intervention pour le curage et l'entretien par les entrepreneurs | -Négociations au préalable avec le bailleur de fond -Veiller à libérer l'emprise avant le commencement des travaux | -Elaboration des rapports périodiques -La consultation des bureaux d'études pour assurer le contrôle et le suivi des projets -L'alimentation de la banque de donnée -Rédaction des termes de référence -Participer à des réunions de coordinations |

Annexes

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|--|---|---|--|---|--|
| <p>S/Prog 2 :</p> <p>Protection du littoral et maîtrise d'ouvrages</p> | <p>La protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes</p> | <p>Conserver le domaine public maritime et contribution à la protection du littoral contre l'érosion marine</p> | <p>Taux cumulé de protection du littoral</p> <p>R.Ind : NehedKlai</p> | <p>Numérisation des limites du domaine public maritime</p> | <p>Taux cumulé de numérisation des limites du domaine public maritime</p> <p>R.Ind : JamelTabib</p> | <p>UO : DGSAM UO DREHAT</p> <p>Opérateurs : TAPAROURA SEPTS BEN GHAYADHA</p> | <p>- Protection du littoral contre l'érosion et maîtrise d'ouvrages maritimes</p> <p>- Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA</p> <p>- Suivi du projet de développement du Lac Sud</p> <p>- Suivi du projet d'aménagement de Sebkh Ben Ghayadha</p> | <p>2223</p> <p>2224</p> <p>2225</p> <p>2226</p> | <p>Délimitation et ré-délimitation du DPM, Numérisation du DPM et Ajustement des limites du domaine privé</p> <p>Etudes de protection du littoral contre l'érosion marine</p> <p>Travaux de protection du littoral contre l'érosion marine</p> <p>Surveillance et Suivi des Projets de TAPAROURA</p> <p>Suivi du projet de développement du Lac Sud</p> <p>Suivi du projet d'aménagement de Sebkh Ben Ghayadha</p> | <p>Elaboration de la réglementation</p> | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les dossiers d'appel d'offres en tenant compte l'aspect genre, établir les rapports d'évaluation et conclure les marchés Suivi de la réalisation des projets (études et travaux) Participer à des réunions de coordinations tous les intervenants Emettre l'avis technique concernant les ouvrages marines et aéroportuaires |
| <p>R. S/Prog :</p> <p>LasaadMejri</p> | <p>Maitrise des ouvrages délégués avec la prise en compte du genre</p> | <p>Développer durablement la construction des bâtiments civils et ouvrages publics.</p> | <p>Performance énergétique du bâtiment</p> <p>R.Ind : Ahmed Ben Othman</p> <p>Niveau de maîtrise d'ouvrage déléguée (rapport cout-délai-qualité)</p> <p>R.Ind : Sonia Kammoun</p> | <p>Réalisation des bâtiments économes en énergie et maîtrise de la qualité et des techniques de la construction.</p> | <p>taux cumulé des projets (études et travaux) lancés tenant en compte l'aspect genre</p> <p>R.Ind : Lilia Elouedi</p> | <p>UO BC UO : DGSAM</p> | <p>Etudes, exécution et réalisation des projets</p> | <p>2227</p> | <p>Etude de la série nationale des prix</p> <p>Etudes sur les secteurs des bâtiments et des travaux publics</p> <p>Suivi des études et des travaux des ouvrages marines délégués</p> <p>Travaux de l'aménagement du poste frontalière de Dhiba</p> <p>Suivi de réalisation des bâtiments civils</p> | | <ul style="list-style-type: none"> Préparer les dossiers d'appel d'offres en tenant compte l'aspect genre, établir les rapports d'évaluation et conclure les marchés Suivre de la réalisation des projets : études, travaux) Cordonner avec les maitres d'ouvrage. Emettre l'avis technique Préparer les conventions d'exécution ou d'assistance technique Participer à des réunions de coordinations avec d'autres ministères (notamment l'agriculture, le transport, l'environnement). |

Annexes

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|-------------------|------|----------------------------|--|--|
| | | | | | | | -Activité Support | 2228 | Dépenses de rémunération | | |
| | | | | | | | | | Dépenses de fonctionnement | | |

**Déclinaison de la
Performance du
programme 3 :
Aménagement du Territoire,
Urbanisme et Habitat**

P3 : Aménagement du territoire, urbanisme et habitat : Sous-programme : Aménagement de l'espace territorial et urbain et politique de l'Habitat

| Offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie agréable à travers l'organisation, l'optimisation durable, équilibrée et équitable de l'espace territoriale et urbain et l'accès à un logement décent en particulier pour celles et ceux ayant un faible et moyen revenu . | | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|------------------------------------|---|---|---|
| Axes stratégiques | Objectifs stratégiques du programme | Indicateurs de performance | Objectifs opérationnels | Indicateurs | Unités opérationnelles/ opérateurs | Activités | Sous-activités | Actions de mise en œuvre |
| Chaîne managériale | RProg | | Rs UO | Rs indicateur | RUO/ROP | | | |
| Etablir un développement durable, juste, équilibré et global entre les régions | Promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement intégré, équitable et durable | taux de couverture du territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire | Doter les 24 gouvernorats d'au moins une étude d'aménagement et d'observations du territoire | Taux des gouvernorats couverts par des études d'aménagement et d'observations du territoire | UO DGAT | Elaboration des études d'aménagement et observation du Territoire | Elaboration des schémas directeurs d'aménagement du territoire Elaboration des études d'observation du territoire | Coordination et concertation avec les différents intervenants centraux et régionaux Inciter les opérateurs à produire des données fiables et accessibles Participation à des réunions pour l'élaboration des études stratégiques et sectorielles Vulgarisation des résultats des études des schémas directeurs Actualisation de la réglementation régissant l'aménagement du territoire |
| Etablir un urbanisme durable pour les villes et les communautés rurales | Promouvoir une planification stratégique urbaine durable et maîtrise de l'expansion urbaine | Taux de concordance entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain Taux de consommation des terres agricoles | Couverture des communes par des PAU actualisés | Taux cumulé des plans d'aménagement urbains révisés de moins de 10 ans (-10 ans) | UO urbanisme | Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain Travaux de Géodésie Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans | Elaboration des études stratégiques d'aménagement urbains l'instauration de la politique de la ville Cartographie La couverture des Villes par une géodésie actualisée Suivi des études des plans d'aménagement urbain et levé topographique | -Assister à des réunions de coordination et de concertation avec les différents intervenants -Centralisation des demandes de révision de PAU et des d'élaboration de la cartographie (levés topographiques, prise de vue aériennes, plans de villes, images satellitaires...) -Actualisation de la réglementation régissant l'urbanisme -participation en tant que membre décisif aux différentes commissions techniques et aux visites sur place pour constats des terrains tels que : la commission nationale techniques relative à la délimitation des extensions urbaines dans les zones agricoles, la commission nationale consultative chargée de l'étude des demandes d'utilisation des terres agricoles pour des fins non agricoles, la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole... |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | | | |
|--|---|--|--|---|-------------------------|--|--|---|
| | | | | | | | | |
| | | | | | UO AUGT | Programme d'intervention urbain de l'agence urbaine de grand Tunis (AUGT) | Exécution du programme d'intervention urbain de l'AUGT Appui de l'AUGT pour le suivi du programme d'intervention urbain | |
| Assurer l'accès à toutes les citoyennes et citoyens à un logement décent | Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et les citoyens | Taux cumulé des femmes et des hommes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social | Réhabilitation des quartiers d'habitation, régénération urbaine et amélioration de l'Habitat | Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux | UO habitat | Réhabilitation des quartiers d'habitation | Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 1 | Coordination avec les différents intervenants |
| | | | Réhabilitation des quartiers d'habitation, régénération urbaine et amélioration de l'Habitat | Taux cumulé de réhabilitation des quartiers d'habitation selon les programmes nationaux | Opérateur (ARRU) | Réhabilitation et régénération urbaine | Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation phase 2 | |
| Assurer l'accès à toutes les citoyennes et citoyens à un logement décent | Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes les citoyennes et les citoyens | Taux cumulé des femmes et des hommes bénéficiant d'un logement social ou d'un lot social | | | UO habitat | Amélioration de l'habitat | Réhabilitation de sakiyeddayer | |
| | | | | | | Opération d'ensemble d'amélioration du cadre de vie et interventions exceptionnelles et d'urgence suite aux catastrophes | Modernisation des routes municipales | |
| | | | | | | -Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension | Régénération des anciens centres urbains | |
| | | | | | UO par objectifs (PSLS) | | Intervention du Fond National de l'aide à l'Habitat (FNAH): Aide et crédits aux particuliers | |
| | | | | | | | Opération d'ensemble d'amélioration du cadre de vie | |
| | | | | | | | Interventions exceptionnelles et d'urgence : catastrophes naturelles ... | |
| | | | | | | | Travaux topographiques et travaux de lotissement | |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|---|--|--|
| | | | | | | | Travaux d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension | Actualisation de la réglementation régissant l'habitat |
| | | | Réalisation des logements abordables programmés | <p>Nombre cumulé de logements sociaux et abordables réalisés et lots viabilisés</p> <p>Coût moyen de logement social et abordable</p> | <p>UO habitat</p> <p>UO par objectifs (PSLS)</p> <p>Opérateurs (SNIT AFH SPROLS ARRU)</p> | <p>-Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés</p> <p>-Réalisation des logements et des lots sociaux et - aménagement des lots sociaux (programme spécifique des logements sociaux)</p> | <p>Etudes stratégiques</p> <p>Mécanismes d'aide aux salariés dans le cadre du Fond de Promotion des Logements pour les Salariés (FOPROLOS)</p> <p>Financement des crédits dans le cadre du programme du premier logement</p> <p>Acquisition des terrains</p> <p>Acquisition des logements sociaux</p> <p>Délégation de réalisation des logements sociaux et aménagement des lots sociaux aux promoteurs publics</p> <p>Réalisation des logements sociaux et aménagement de lots sociaux par les promoteurs immobiliers privés : tranche 1</p> <p>Réalisation des logements sociaux et aménagement de lots sociaux par les promoteurs immobiliers privés : tranche 2</p> <p>Elaboration des études, de suivi et de contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaire et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension</p> | <p>Elaboration d'une étude sur le besoin en logement ventilé par sexe</p> <p>Coordination avec les différents intervenants centraux et régionaux</p> <p>Inciter les régions à fournir du foncier approprié</p> <p>Inciter les comités régionaux à Accélérer le rythme de travail (élaboration des listes des bénéficiaires dans les plus brefs délais)</p> |
| | | | Efficiency dans la réalisation des projets délégués | Taux des études réalisées | DREHAT | | | |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|---|---|--|
| | | | | | | -Suivi de la réalisation des projets -Activité support | Elaboration des études urbaines des projets de construction des logements sociaux et aménagement des lots sociaux Dépenses de rémunération Dépenses de fonctionnement | |
|--|--|--|--|--|--|---|---|--|

**Déclinaison de la
Performance du
programme 9 :
Pilotage et appui**

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

Finalité de la politique publique P9 : appuyer les programmes et les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs et indicateurs de performances en coordonnant avec eux en vue d'assurer l'optimisation de la gestion des moyens alloués à la mission équipement et garantir sa soutenabilité budgétaire

| Axes stratégiques | objectifs stratégiques du programme | indicateurs de stratégiques | objectifs opérationnels | Indicateurs de performance | UO/ operateurs | activités | Sous- activités | leviers d'action |
|---|--|--|---|--|----------------|---|---|---|
| 1-Assurer la bonne gouvernance de la mission et des programmes | RP | | RSP | | RUO | 1-contrôle ,coordination et relations internationales | contrôle | -Assure la coordination entre les programmes de la mission |
| | 1-Améliorer la gouvernance de la mission | 1-1-taux d'atteinte des objectifs de la mission | 1-Améliorer la coordination et le suivi au sen de la mission | 1-1 Taux de fréquence du tenue des réunions | DGPCFC | | coordination | -renforcer le contrôle et le suivi |
| | | 1-2-taux annuel de réalisation des décisions et des recommandation de comité de pilotage | 2-promouvoir la communication | 2-1-Taux de fréquence d'actualisation du site | | | relations internationales | -assurer les mission et stages à l'étranger |
| | | 1-3-evolution annuelle de consultation de l'ensemble des sites publics de la mission | 3-Améliorer la gestion des affaires juridiques et des contentieux | 3-1 -Evolution des delais de traitement des consultations juridiques | | Z-Appui | rémunération | -assurer la production des documents officiels dans les délais prévus |
| | | | 2-intervention | moyens de service | | | | |
| 2-Assure une gestion efficiente des ressources de la mission par l'appui aux programmes et à travers l'optimisation | 2-Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances | 2-1-écart entre prévisions et réalisation de la masse salariale | 1-rationnaliser la gestion des RH | 2-1-1-écart entre entrée et départ à la retraite | DGSC | Z-Appui | rémunération | |
| | | | 2-Améliorer la gestion | 2-1-1-Taux d'absenteisme | | | | |
| | | | | 2-2-1-taux de femmes occupantes des postes décisionnels | | | | |
| | | 2-2-Taux des personnels H/F formés dans les domaines prioritaires | 3-renforcer le développement des compétence des personnels | 3-2-1-taux de réalisation de plan de formation de la mission | | | | |
| | | | 3-2-2-taux des agents formés par sexe | | | moyens de service | - Rationnaliser la gestion des ressources humaine | |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | | |
|--|---|---|--|---|---------------------|--|--|
| | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - contrôler l'absentéisme - Assurer l'équivalence des chances H/F concernant l'accès aux postes décisionnelles - Multiplier les formations en assurant l'égalité des chances H/F |
| | | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Minimiser les écarts entre prévisions et réalisation - Assure la soutenabilité budgétaire - Respecter les instructions budgétaires et les réglementations et les textes législatifs en vigueur |
| 3-Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du prog9 | 3-1-Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations | 1-améliorer la gestion financière du ministère | 3-1-1-évolution des délais de paiement des factures des fournisseurs | 3- gestion immobilière et des équipements | gestion immobilière | améliorer la gestion immobilière et des équipements | |
| | | | 3-1-2-taux de consommation des crédits d'investissements | | | | |
| | | 2-améliorer la gestion de l'immobilier et des équipements | 3-2-1-taux de finalisation des inventaires des équipements | | | | |
| | 3-2-2- taux d'exécution de programme de réaménagement des bâtiments | | gestion des système informatique | | | | |
| | 3-2-3-taux de suivi des projets par cadre technique | | | | | | |
| | 3-2-Ecart budgétaire entre prévisions et réalisations | 3-améliorer la gestion des services lo | 3-3-1-taux de réalisation du programme d'achat public | | | | |
| 3-3-2-cout moyen annuel d'entretien des véhicules | | | | | | | |

Projet Annuel de Performance de l'année 2021

| | | | | | | | |
|--|--|--|-----------------------------|--|--|--------------------|--|
| | | | | | | | |
| | | | 4-2-améliorer la gestion SI | 3-4-1-taux de réalisation de programme annuels de numérisation | | | |
| | | | | 3-4-2-taux de déploiement des outils et des applications informatiques | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | 4-crédits délégués | délégations des crédits aux conseils régionaux |